

Strasbourg, le 12 mars 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°667-2025 du 12 mars 2025

Séance du

: 12 mars 2025

Sous la présidence de

: Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice

: 29 titulaires et 9 suppléants

Ont assisté à la séance Absents excusés

20 membres titulaires9 absents dont 4 pouvoirs

Absents non excusés

: 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN est supplée par Thomas VOLTZENLOGEL, Florence FORIN et Bernard GOY sont suppléés par Jean VERNE, Philippe GEISS est suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY, Nasser KHELIFI, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Mathieu SCHNEIDER, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Nina CASATI donne pouvoir à Volana JOLY, Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Anne MISTLER, Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Dominique MASTELLI, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Bertrand PAUVERT

Objet: modification du tableau des effectifs

෯෯෯෯ නිනිතින්

Par délibération en date du 07 juin 2023, le Conseil d'administration de la HEAR a créé un poste permanent selon les conditions suivantes :

Filière	Administrative
Catégorie	Α
Cadre(s) d'emplois	Attaché territorial
Grade(s)	D'attaché territorial à attaché territorial principal
Intitulé fiche de poste	Conseiller.ère aux études pédagogie
Durée hebdomadaire de temps de travail	35/35 ^{ème}
Affectation	Hear musique
Date de création du poste	01/10/2023

Lors des entretiens de recrutement pour ce poste, le premier choix du jury, à l'unanimité, s'est porté sur une candidate actuellement inscrite sur liste d'aptitude du concours de professeur d'enseignement artistique et souhaitant, en toute logique, ne pas perdre le bénéfice de son concours et le statut de fonctionnaire.

En conséquence, et dans l'intérêt de la candidate, la HEAR a proposé à cette candidate la procédure suivante :

- Recrutement en qualité de « Conseiller-ère aux études pédagogie » au grade de professeur d'enseignement artistique stagiaire à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée d'un an;
- Dans l'hypothèse où l'agent donnerait satisfaction dans l'exercice de ses missions, titularisation dans le grade de professeur d'enseignement artistique à compter du 1^{er} octobre 2024;
- A cette même date, intégration dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Dès lors, et vu l'avis favorable unanime rendu par le Comité social territorial réuni le 14 septembre 2023, par délibération n° 596-2023 du 17 octobre 2023, le conseil d'administration de la HEAR a approuvé la modification du poste de la manière suivante :

Filière	Administrative
	Culturelle
Catégorie	Α
Cadre(s) d'emplois	Attaché territorial
	Professeur d'enseignement artistique
Grade(s)	D'attaché territorial à attaché territorial principal
	De professeur d'enseignement artistique de classe
	normale
	à professeur d'enseignement artistique hors classe
Intitulé fiche de poste	Conseiller.ère aux études pédagogie
Durée hebdomadaire de temps de	35/35 ^{ème}
travail	16/16 ^{ème}
Affectation	Hear musique
Date de création du poste	01/10/2023
Date de dernière modification du poste	01/10/2023

L'agent a bien été titularisée au grade de professeur d'enseignement artistique au 01/11/2024. Lors de sa titularisation, elle a sollicité auprès de son employeur la mise en place d'un détachement dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, en substitution de l'intégration directe initialement prévue.

Après vérification auprès du service de conseil juridique du CIG de la Grande Couronne, il apparait que :

- Il est possible de détacher un agent sur le même poste de conseillère aux études du grade de professeur d'enseignement artistique au grade d'attaché territorial;
- Il est également possible de refermer le poste de professeur d'enseignement artistique au tableau des effectifs après la mise en œuvre effective de ce détachement.

Par ailleurs, le directeur a donné son accord pour ce détachement, en lieu et place de l'intégration directe initialement prévue.

Dès lors se pose la question de la fermeture du poste de professeur d'enseignement artistique au tableau des effectifs. La fermeture du poste permettrait de respecter l'engagement initial pris par l'administration auprès des représentants du personnel de n'ouvrir que temporairement le poste au cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique. Il permettrait également de maintenir une cohérence avec un deuxième poste de conseiller aux études à la HEAR musique, miroir du premier. Cependant, il ne permettrait pas à l'agent, en cas de fin de détachement, de revenir sur ce poste dans son grade initial, à savoir celui de professeur d'enseignement artistique.

Les représentants du personnel ont été sollicités sur cette question afin de savoir, au regard de ces éléments, s'ils souhaitent modifier le tableau des effectifs de la manière suivante, et ainsi revenir à la situation initiale :

Filière	Administrative		
Catégorie	Α		
Cadre(s) d'emplois	Attaché territorial		
Grade(s)	D'attaché territorial à		
	attaché territorial principal		
Intitulé fiche de poste	Conseiller.ère aux études pédagogique		
Durée hebdomadaire de temps de travail	35/35 ^{ème}		
Affectation	Hear musique		
Date de création du poste	01/10/2023		

Vu l'avis favorable rendu par le Comité social territorial lors de sa séance du 16/12/2024, il est proposé au Conseil d'administration de modifier le tableau des effectifs comme ci-dessus indiqué et, ainsi, de revenir à la situation initiale.

<u>Vote</u>

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté

> Nathalie Motte Présidente

> > REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2025



Strasbourg, le 12 mars 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°668-2025 du 12 mars 2025

Séance du

: 12 mars 2025

Sous la présidence de

: Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice

: 29 titulaires et 9 suppléants

Ont assisté à la séance Absents excusés

20 membres titulaires9 absents dont 4 pouvoirs

Absents non excusés

: 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN est supplée par Thomas VOLTZENLOGEL, Florence FORIN et Bernard GOY sont suppléés par Jean VERNE, Philippe GEISS est suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY, Nasser KHELIFI, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Mathieu SCHNEIDER, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Nina CASATI donne pouvoir à Volana JOLY, Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Anne MISTLER, Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Dominique MASTELLI, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Bertrand PAUVERT

Objet: Budget principal - Adoption du Compte de gestion 2025

సాసాసాసా చచచచచ చ Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le Service de Gestion Comptable Strasbourg & Eurométropole à transmis le 27 février dernier ce document dans sa version provisoire qui a été confirmée au regard de notre propre comptabilité.

N* CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 152 707,23	12 154 967,50	13 307 674,73
Titres de recette émis (b)	517 793,60	10 043 937,06	10 561 730,66
Réductions de titres (c)		9 835,33	9 835,33
Recettes nettes (d = b - c)	517 793,60	10 034 101,73	10 551 895,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 152 707,23	12 123 437,98	13 276 145,21
Mandats émis (f)	557 287,09	10 779 777,84	11 337 064,93
Annulations de mandats (g)		190 797,85	190 797,85
Dépenses nettes (h = f - g)	557 287,09	10 588 979,99	11 146 267,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	39 493,49	554 878,26	594 371,75

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	360 596,52		-39 493,49		321 103,03
Fonctionnement	2 042 987,50		-554 878,26		1 488 109,24
TOTAL I	2 403 584,02		-594 371,75		1 809 212,27
II - Budgets des services à caractère administratif 81101-HEAR FORMATION CONTINUE Investissement					
Fonctionnement	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
Sous-Total			-63 284,75		-66 032,12
TOTAL II	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 400 836,65		-657 656,50		1 743 180,15

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le comptable public, responsable du service de gestion comptable de Strasbourg ; le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'établissement ;

Considérant que le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes; qu'il répond à deux objectifs: justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement ;

Considérant que le compte de gestion présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant : la situation au début de l'exercice, établie sous la forme de bilan d'entrée ; les opérations de débit et de crédit constatées durant l'exercice ; la situation à la fin de l'exercice, établie sous forme de bilan de clôture ; le développement des opérations effectuées au titre du budget ; les résultats de celui-ci ; les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ; les dépenses faites et les restes à payer ; les crédits annuels et l'excédent définitif des recettes ;

que le compte de gestion est visé par la Présidente, qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de son compte administratif;

Considérant que matériellement, un compte de gestion est constitué de deux parties ; le compte de gestion sur chiffres présentant les résultats de l'exercice et retraçant l'évolution du patrimoine de l'établissement entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice, et le compte de gestion sur pièces qui rassemble l'ensemble des documents permettant de justifier les opérations du trésorier (opérations budgétaires, opérations d'ordre, etc.);

Considérant que le compte de gestion doit être transmis à la Présidente avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte ; qu'il est ensuite soumis au vote du conseil d'administration qui arrête les comptes;

Il est proposé au Conseil d'administration

- de constater que le compte de gestion du budget principal de la Haute école des arts du Rhin, dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- d'adopter en conséquence le compte de gestion 2024 du budget principal de la Haute école des arts du Rhin;
- de charger Mme la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

<u>Vote</u>

Votants 20 20 Pour Contre 00 Abstention : 00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le et affichage à la Haute école des arts du Rhin leà 17 heures.

> Nathalie Motte Présidente

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

N° CODIQUE 067058

Date Edition : 07/03/2025

Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 81100 N° de SIRET 20002812400028

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M MICHEL YZIQUEL
Mme Aurélie SCHAEFFER
Mme Marie-José GOUTAUDIER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2024 AU 10/03/2024 DU 11/03/2024 AU 01/05/2024 DU 02/05/2024 AU 07/03/2025

Population 628765 Nomenclature M57 Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale			
1 Bilan synthétique	Etat	I-1	
2 Bilan	Etat	I-2	
2.1 Bilan Actif			
2.2 Bilan Passif			
3 Compte de résultat synthétique	Etat	I-3	(
4 Compte de résultat	Etat	I-4	1.
5 Annexe			1.
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat	I-5	1
2EME PARTIE : Exécution budgétaire			16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat	II-1	1'
2 Résultats d'exécution	Etat	II-2	1
3 Etat de consommation des crédits	Etat	II-3	19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat	II-4	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	N PREFECT	TURE	29
1 Balance des comptes	25/04/202	5 _{III-1}	31

2 Situ	ation	des	s vale	urs	inactives	 	<u>Etat</u>	III-2	49
4EME P	ARTIE	: F	Page d	les :	signatures	 <u></u>			50

ETAT : I-1 -

BILAN SYNTHETIQUE (En Milliers d'Euros)

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	749,87
Subventions d'investissement versées	109,17	Neutralisations et régularisations	-2,72
Autres immobilisations incorporelles	53,40	Réserves	393,06
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	2 042,99
Terrains	2,04	Résultat de l'exercice	-554,88
Constructions	54,15	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du	
		remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	2 628,31
Réseaux divers	73,11	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	256,52	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	227,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	270,72	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou		Dettes financières et autres emprunts	
affectés			
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	819,10	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	517,26
Stocks		Autres dettes non financières	621,84
Créances	1 883,92	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 139,11
Trésorerie	1 305,41	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 189,33	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	1 366,11
Comptes de régularisation (III)	1,64	Comptes de régularisation (III)	15,66
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	4 010,08	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	4 010,08

 $^{(1)}$ Déduction faite des amortissements et dépréciations

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

			Exercice 2024		Exercice 2023
ACTIF	NOTE	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		150 000,00	40 833,33	109 166,67	120 000,00
Autres immobilisations incorporelles		333 222,92	279 824,93	53 397,99	78 191,58
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		2 036,10		2 036,10	2 036,10
Constructions		214 714,62	160 566,90	54 147,72	71 639,86
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		120 836,75	47 726,69	73 110,06	66 462,81
Installations techniques, agencements et		1 063 051,21	806 529,78	256 521,43	210 996,48
matériel					
Immobilisations mises en concessions ou					
affermées					
Autres		1 566 646,79	1 295 925,47	270 721,32	216 073,67
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A					
DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		3 450 508,39	2 631 407,10	819 101,29	765 400,50

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

			Exercice 2024		Exercice 2023
ACTIF	NOTE	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des		1 797 689,64		1 797 689,64	72 729,59
organismes internationaux et la Commission					
européenne					
Créances sur les redevables et comptes		7 701,76		7 701,76	8 800,43
rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour					
compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		65 758,71		65 758,71	21 135,48
Créances sur les autres débiteurs		12 772,39		12 772,39	91 005,96
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		1 883 922,50		1 883 922,50	193 671,46
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 305 411,78		1 305 411,78	3 432 933,31
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 305 411,78		1 305 411,78	3 432 933,31
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de		1 640,45		1 640,45	166,65
remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		6 641 483,12	2 631 407,10	4 010 076,02	4 392 171,92

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		749 865,39	735 658,09
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-2 721,76	-2 721,76
RÉSERVES		393 060,69	393 060,69
REPORT A NOUVEAU		2 042 987,50	3 128 067,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-554 878,26	-1 085 080,03
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		2 628 313,56	3 168 984,52

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		227 000,00	227 000,00
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		227 000,00	227 000,00
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		517 263,25	904 712,58
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		621 843,41	21 096,96
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			67 925,19
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		1 139 106,66	993 734,73
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		1 366 106,66	1 220 734,73
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		15 655,80	2 452,67
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		4 010 076,02	4 392 171,92

ETAT : I-3

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	8 976,44	8 236,54
Compensations, autres attributions et autres participations	11,25	
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	674,21	693,03
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	41,45	45,53
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	70,00	70,00
Reprises du financement rattaché à un actif	235,79	334,19
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	10 009,15	9 379,29
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	2 924,60	3 083,32
Charges de personnel	6 787,95	6 486,19
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	17,37	96,52
Impôts et taxes	242,05	226,10
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	337,79	426,72
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	10 309,76	10 318,85

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	254,26	145,52
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	254,26	145,52
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-554,88	-1 085,08
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-554,88	-1 085,08

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

ETAT : I-4

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et				
produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		8 976 439,70	8 236 539,13	739900.57
Compensations, autres attributions et autres participations		11 253,17		11253.17
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		674 207,83	693 028,77	-18820.94
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		41 453,50	45 531,42	-4077.92
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et		70 000,00	70 000,00	
transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		235 792,70	334 190,00	-98397.30
Neutralisation des amortissements, dépréciations et				
provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		10 009 146,90	9 379 289,32	629857.58
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		2 924 601,54	3 083 324,11	-158722.57
Charges de personnel		6 787 954,00	6 486 186,51	301767.49
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		4 944 458,44	4 758 860,96	185597.48
Dont charges sociales		1 843 495,56	1 727 325,55	116170.01
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances		17 367,56	96 520,03	-79152.47
irrécouvrables)				
Impôts et taxes		242 046,09	226 100,86	15945.23
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		337 793,60	426 717,77	-88924.17
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		10 309 762,79	10 318 849,28	-9086.49
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		254 262,37	145 520,07	108742.30
Dont ménages		231 200,37	131 985,28	99215.09
Dont personnes morales de droit privé		23 062,00	13 534,79	9527.21
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

ETAT : I-4

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la				
collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		254 262,37	145 520,07	108742.30
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-554 878,26	-1 085 080,03	530201.77
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de				
placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de				
placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux				
provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-554 878,26	-1 085 080,03	530201.77

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

Opérations pour	Balance	d'entrée	Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie		
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Depenses de l'annee	Recettes de l'aimee	Solde débiteur	Solde créditeur	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

Opérations pour	Balance	d'entrée	ntrée Dépenses de l'année		Balance de sortie	
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Depenses de l'annee	Recettes de l'année	Solde débiteur	Solde créditeur

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	<u> </u>		
Prévisions budgétaires totales (a)	1 152 707,23	12 154 967,50	13 307 674,73
Titres de recette émis (b)	517 793,60	10 043 937,06	10 561 730,66
Réductions de titres (c)		9 835,33	9 835,33
Recettes nettes (d = b - c)	517 793,60	10 034 101,73	10 551 895,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 152 707,23	12 123 437,98	13 276 145,21
Mandats émis (f)	557 287,09	10 779 777,84	11 337 064,93
Annulations de mandats (g)		190 797,85	190 797,85
Dépenses nettes (h = f - g)	557 287,09	10 588 979,99	11 146 267,08
RESULTAT DE L'EXERCICE	·		
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	39 493,49	554 878,26	594 371,75

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	360 596,52		-39 493,49		321 103,03
Fonctionnement	2 042 987,50		-554 878,26		1 488 109,24
TOTAL I	2 403 584,02		-594 371,75		1 809 212,27
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
81101-HEAR FORMATION					
CONTINUE					
Investissement					
Fonctionnement	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
Sous-Total	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
TOTAL II	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
III - Budgets des services					
à caractère industriel et					
commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 400 836,65		-657 656,50		1 743 180,15

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-3 - Page gauche 19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exercice 2024

Nº chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00	825,12	30 825,12
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	220 000,00	621 882,11	841 882,11
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	250 000,00	622 707,23	872 707,23
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	250 000,00	622 707,23	872 707,23
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	30 000,00	280 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	250 000,00	30 000,00	280 000,00
TOTAL GENERAL		500 000,00	652 707,23	1 152 707,23

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-3 - Page droite 19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
,	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	30 825,12	12 127,63		12 127,63	18 697,49
21	841 882,11	309 366,76		309 366,76	532 515,35
SOUS-TOTAL	872 707,23	321 494,39		321 494,39	551 212,84
TOTAL	872 707,23	321 494,39		321 494,39	551 212,84
040	280 000,00	235 792,70		235 792,70	44 207,30
TOTAL	280 000,00	235 792,70		235 792,70	44 207,30
TOTAL GENERAL	1 152 707,23	557 287,09		557 287,09	595 420,14

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-3 - Page gauche 20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

N° chapitre ou article	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions
(selon le niveau de vote)	incicule	1	2	3 = 1 + 2
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250 000,00	150 000,00	400 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	250 000,00	150 000,00	400 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	250 000,00	150 000,00	400 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (section		67 110,71	67 110,71
	d'investissement)			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	75 000,00	325 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	250 000,00	142 110,71	392 110,71
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		360 596,52	360 596,52
	reporté			
TOTAL GENERAL		500 000,00	652 707,23	1 152 707,23

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-3 - Page droite 20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
13	400 000,00	250 000,00		250 000,00	150 000,00
SOUS-TOTAL	400 000,00	250 000,00		250 000,00	150 000,00
TOTAL	400 000,00	250 000,00		250 000,00	150 000,00
021	67 110,71				67 110,71
040	325 000,00	267 793,60		267 793,60	57 206,40
TOTAL	392 110,71	267 793,60		267 793,60	124 317,11
001	360 596,52				360 596,52
TOTAL GENERAL	1 152 707,23	517 793,60		517 793,60	634 913,63

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-3 - Page gauche 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote) Intitulé		Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	1 429 751,62	525 057,40	1 954 809,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 051 754,38	1 150 003,87	9 201 758,25
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	342 308,00	24 452,00	366 760,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00	137 000,00	138 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET		70 000,00	70 000,00
	AUX PROVISIONS			
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 824 814,00	1 906 513,27	11 731 327,27
023	Virement à la section d'investissement (section de		67 110,71	67 110,71
	fonctionnement)			
042	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		75 000,00	325 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	250 000,00	142 110,71	392 110,71
TOTAL GENERAL		10 074 814,00	2 048 623,98	12 123 437,98

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-3 - Page droite 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

N° chapitre ou article	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations	
(selon le niveau de vote)	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6	
011	1 954 809,02	1 734 341,53	151 623,77	1 582 717,76	372 091,26	
012	9 201 758,25	8 420 937,18	24 098,48	8 396 838,70	804 919,55	
65	366 760,00	284 585,36	15 075,60	269 509,76	97 250,24	
67	138 000,00	2 120,17		2 120,17	135 879,83	
68	70 000,00	70 000,00		70 000,00		
TOTAL	11 731 327,27	10 511 984,24	190 797,85	10 321 186,39	1 410 140,88	
023	67 110,71				67 110,71	
042	325 000,00	267 793,60		267 793,60	57 206,40	
TOTAL	TOTAL 392 110,71 267			267 793,60	124 317,11	
TOTAL GENERAL	12 123 437,98	10 779 777,84	190 797,85	10 588 979,99	1 534 457,99	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-3 - Page gauche 22

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N° chapitre ou article	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions
(selon le niveau de vote)	incicate	1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	782 650,00		782 650,00
	DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 942 474,00	7 166,00	8 949 640,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 690,00		14 690,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET	70 000,00		70 000,00
	PROVISIONS			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 824 814,00	7 166,00	9 831 980,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET			
	PROVISIONS			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	30 000,00	280 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	250 000,00	30 000,00	280 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 042 987,50	2 042 987,50
TOTAL GENERAL		10 074 814,00	2 080 153,50	12 154 967,50

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-3 - Page droite 22

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions	Annulations	Recettes nettes $6 = 4 - 5$	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6	
	-	- T	3	· · · · · ·		
013	15 000,00	24 954,83		24 954,83	-9 954,83	
70	782 650,00	681 211,16	7 003,33	674 207,83	108 442,17	
74	8 949 640,00	8 990 524,87	2 832,00	8 987 692,87	-38 052,87	
75	14 690,00	40 158,50		40 158,50	-25 468,50	
77		1 295,00		1 295,00	-1 295,00	
78	70 000,00	70 000,00		70 000,00		
TOTAL	9 831 980,00	9 808 144,36	9 835,33	9 798 309,03	33 670,97	
78						
042	280 000,00	235 792,70		235 792,70	44 207,30	
TOTAL 280 0		235 792,70		235 792,70	44 207,30	
002	2 042 987,50				2 042 987,50	
TOTAL GENERAL	12 154 967,50	10 043 937,06	9 835,33	10 034 101,73	2 120 865,77	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

NO Chamitus at Autists	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes
N° Chapitre et Article	Intitule	1 1	2	3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	12 127,63		12 127,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 127,63		12 127,63
21533	Réseaux câblés	18 253,70		18 253,70
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	146 541,45		146 541,45
21831	Matériel informatique scolaire	7 996,83		7 996,83
21838	Autre matériel informatique	17 747,96		17 747,96
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	62 537,32		62 537,32
2188	Autres	56 289,50		56 289,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	309 366,76		309 366,76
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	321 494,39		321 494,39
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	321 494,39		321 494,39
13911	État et établissements nationaux	5 300,00		5 300,00
13912	Régions	6 450,00		6 450,00
139148	Autres communes	224 042,70		224 042,70
SOUS-TOTAL OPERATION nº 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 792,70		235 792,70
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	235 792,70		235 792,70
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	557 287,09		557 287,09

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
13148	Autres communes	250 000,00		250 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250 000,00		250 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	250 000,00		250 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	250 000,00		250 000,00
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	10 833,33		10 833,33
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits	34 965,32		34 965,32
	et valeurs similaires			
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 955,90		1 955,90
281351	Bâtiments publics	17 492,14		17 492,14
281533	Réseaux câblés	11 606,45		11 606,45
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	101 016,50		101 016,50
281828	Autres matériels de transport	702,00		702,00
281831	Matériel informatique scolaire	25 531,44		25 531,44
281838	Autre matériel informatique	35 763,26		35 763,26
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	5 728,75		5 728,75
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 058,21		18 058,21
28188	Autres	4 140,30		4 140,30
SOUS-TOTAL OPERATION nº 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 793,60		267 793,60
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	267 793,60		267 793,60
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	517 793,60		517 793,60

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes	
N Chapitre et Article	incicate	1	2	3 = 1 - 2	
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	15 511,84		15 511,84	
60611	Eau et assainissement	8 589,91	3 500,00	5 089,91	
60612	Énergie - Électricité	361 291,80	23 982,16	337 309,64	
60622	Carburants	8 483,67	1 086,04	7 397,63	
60631	Fournitures d'entretien	5 113,62		5 113,62	
60632	Fournitures de petit équipement	14 999,01		14 999,01	
60636	Habillement et Vêtements de travail	6 228,43		6 228,43	
6064	Fournitures administratives	7 878,06	100,00	7 778,06	
6065	Livres, disques, cassettes (bibliothèques et médiathèques)	20 011,65	898,81	19 112,84	
6067	Fournitures scolaires	130 428,54	9 698,58	120 729,96	
6068	Autres matières et fournitures.	51 198,92	1 222,18	49 976,74	
611	Contrats de prestations de services	104 235,51	12 060,00	92 175,51	
6132	Locations immobilières	6 748,96	6 748,96		
61358	Autres	8 509,25 1 883,47		6 625,78	
614	Charges locatives et de copropriété	2 202,00		2 202,00	
615221	Bâtiments publics	71 279,08	38 700,00	32 579,08	
61524	Bois et forêts	3 310,77		3 310,77	
61551	Matériel roulant	3 836,78	1 057,82	2 778,96	
61558	Autres biens mobiliers	25 553,39	276,00	25 277,39	
6156	Maintenance	96 868,25	12 319,73	84 548,52	
6161	Multirisques	150 812,65	485,00	150 327,69	
6184	Versements à des organismes de formation	40 554,00 6 800,00		33 754,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	1 580,00	· ·		
62268	Autres honoraires, conseils	77 750,85	3 937,20	73 813,65	
6231	Annonces et insertions	4 226,75		4 226,75	
6234	Réceptions	146 111,14	5 911,76	140 199,38	
6236	Catalogues et imprimés	33 358,62	13 624,41	19 734,21	
6241	Transports de biens	2 488,74		2 488,74	
6247	Transports collectifs du personnel	2 847,98	144,00	2 703,98	
6251	Voyages, déplacements et missions	42 230,41 682,53		41 547,88	
6255	Frais de déménagement	33 627,22		33 627,22	
6261	Frais d'affranchissement	10 020,30	1 300,00	8 720,30	
6262	Frais de télécommunications	20 252,75	2 706,59	17 546,16	
627	Services bancaires et assimilés.	3 944,60	1 214,75	2 729,85	
6281 Concours divers (cotisations)		16 242,66	1 000,00	15 242,66	
6282	Frais de gardiennage	21 515,69	232,32	21 283,37	

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN
ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2	
6283	Frais de nettoyage des locaux	127 985,77	5 786,19	122 199,58	
6284	Redevance pour services rendus	2 204,71	204,71	2 000,00	
62878	A des tiers	1 499,09	· ·	1 499,09	
6288	Autres	11 212,76	809,52	10 403,24	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	31 595,40		31 595,40	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 0	11 Charges à caractère général	1 734 341,53	151 623,77	1 582 717,76	
6218	Autre personnel extérieur	1 393 959,18	20 480,00	1 373 479,18	
6331	Versement mobilité	87 408,00		87 408,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	21 850,00		21 850,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	101 192,69		101 192,69	
64111	Rémunération principale	2 039 266,83		2 039 266,83	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	39 147,38		39 147,38	
64113	NBI	7 302,31		7 302,31	
64118	Autres indemnités.	375 348,64		375 348,64	
64131	Rémunérations	1 838 183,20		1 838 183,20	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	29 272,71		29 272,71	
64138	Primes et autres indemnités	298 893,07		298 893,07	
6414	Personnel rémunéré à la vacation	302 208,30		302 208,30	
6417	Rémunérations des apprentis	3 533,16		3 533,16	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	993 473,19		993 473,19	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	754 793,01	0,02	754 792,99	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	10 481,29		10 481,29	
64731	Versées directement	55 909,45		55 909,4	
6474	Versements aux oeuvres sociales	17 712,00		17 712,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	27 776,14	3 618,46	24 157,68	
6488	Autres	23 226,63		23 226,63	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 0	12 Charges de personnel et frais assimilés	8 420 937,18	24 098,48	8 396 838,70	
65131	Bourses	231 200,37		231 200,37	
65748	Autres personnes de droit privé	25 139,16	2 077,16	23 062,00	
65818	Autres	5 746,00		5 746,00	
6584	Amendes fiscales et pénales	137,29		137,29	
65888	Autres	22 362,54	12 998,44	9 364,10	
SOUS-TOTAL CHAPITRE	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	284 585,36	15 075,60	269 509,76	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 120,17		2 120,17	
SOUS-TOTAL CHAPITRE	67 CHARGES SPECIFIQUES	2 120,17		2 120,17	
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	70 000,00		70 000,00	
	TOTICCTOTHTEMETIC				

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes
N Chapitre et Article	incicule	1	2	3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX	70 000,00		70 000,00
	PROVISIONS			
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 511 984,24	190 797,85	10 321 186,39
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	267 793,60		267 793,60
	incorporelles et corporelles			
SOUS-TOTAL OPERATION nº 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 793,60		267 793,60
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	267 793,60		267 793,60
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 779 777,84	190 797,85	10 588 979,99

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Recettes nettes	
N° Chapitre et Article	intitule	1	2	3 = 1 - 2	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	11 923,79		11 923,79	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de	13 031,04		13 031,04	
	prévoyance.				
SOUS-TOTAL CHAPITRE 0	13 Atténuations de charges	24 954,83		24 954,83	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et	668 253,35	7 003,33	661 250,02	
	d'enseignement				
708722	dotés de la personnalité morale	5 423,64		5 423,64	
70878	par des tiers	6 499,62		6 499,62	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	1 034,55		1 034,55	
	d'ouvrages)				
SOUS-TOTAL CHAPITRE	70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	681 211,16	7 003,33	674 207,83	
74718	Autres	1 437 560,91		1 437 560,91	
74748	Autres communes	7 290 196,00		7 290 196,00	
74758	Autres groupements	7 000,00		7 000,00	
74778	Autres fonds européens	178 462,79		178 462,79	
747818	Autres	1 000,00		1 000,00	
747888	Autres	62 220,00		62 220,00	
74888	Autres	14 085,17	2 832,00	11 253,17	
SOUS-TOTAL CHAPITRE	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 990 524,87	2 832,00	8 987 692,87	
75888	Autres	40 158,50		40 158,50	
SOUS-TOTAL CHAPITRE	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 158,50		40 158,50	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 295,00		1 295,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE	77 PRODUITS SPECIFIQUES	1 295,00		1 295,00	
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de	70 000,00		70 000,00	
	fonctionnement courant				
SOUS-TOTAL CHAPITRE	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	70 000,00		70 000,00	
TOT	AL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 808 144,36	9 835,33	9 798 309,03	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement	235 792,70		235 792,70	
	transférées au compte de résultat				
SOUS-TOTAL OPERATION nº 0	12 Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 792,70		235 792,70	
TOT	AL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	235 792,70		235 792,70	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 043 937,06	9 835,33	10 034 101,73	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024 81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : III-1

13

		Balance d'		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opéra budgé		To	tal	Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		393 060,69						393 060,69		393 060,6		
106	Sous Total compte		393 060,69						393 060,69		393 060,6		
10	Sous Total compte		393 060,69						393 060,69		393 060,6		
110	Report à nouveau (solde créditeur)		3 128 067,53	1 085 080,03				1 085 080,03	3 128 067,53		2 042 987,5		
11	Sous Total compte		3 128 067,53	1 085 080,03				1 085 080,03	3 128 067,53		2 042 987,50		
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	1 085 080,03			1 085 080,03			1 085 080,03	1 085 080,03		0,00		
12	Sous Total compte	1 085 080,03			1 085 080,03			1 085 080,03	1 085 080,03		0,0		
1311	État et établissements nationaux		26 500,00						26 500,00		26 500,00		
1312	Régions		32 250,00						32 250,00		32 250,00		
13148	Autres communes		2 984 500,00				250 000,00		3 234 500,00		3 234 500,00		
1314	Sous Total compte		2 984 500,00				250 000,00		3 234 500,00		3 234 500,00		
131	Sous Total compte		3 043 250,00				250 000,00		3 293 250,00		3 293 250,00		
13911	État et établissements nationaux	10 600,00				5 300,00		15 900,00		15 900,00			
13912	Régions	12 900,00				6 450,00		19 350,00		19 350,00			
139148	Autres communes	2 284 091,91				224 042,70		2 508 134,61		2 508 134,61			
13914	Sous Total compte 13914	2 284 091,91				224 042,70		2 508 134,61		2 508 134,61			
1391	Sous Total compte	2 307 591,91				235 792,70		2 543 384,61		2 543 384,61			
139	Sous Total compte	2 307 591,91				235 792,70		2 543 384,61		2 543 384,61			
13	Sous Total compte	2 307 591,91	3 043 250,00			235 792,70	250 000,00	2 543 384,61	3 293 250,00		749 865,39		

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2025

Application agréée E-legalite.com
21_D0-067-200028124-20250312-668_2025-DE

Exercice 2024

Arrêtée à la date du 31/12/2024 81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

ETAT : III-1

		Balance o	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		To	tal	Solo	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
15111	Provisions pour litiges et contentieux		227 000,00	70 000,00	70 000,00			70 000,00	297 000,00		227 000,00
1511	Sous Total compte		227 000,00	70 000,00	70 000,00			70 000,00	297 000,00		227 000,00
151	Sous Total compte		227 000,00	70 000,00	70 000,00			70 000,00	297 000,00		227 000,00
15	Sous Total compte		227 000,00	70 000,00	70 000,00			70 000,00	297 000,00		227 000,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	2 721,76						2 721,76		2 721,76	
19	Sous Total compte 19	2 721,76						2 721,76		2 721,76	
	Total classe 1	3 395 393,70	6 791 378,22	1 155 080,03	1 155 080,03	235 792,70	250 000,00	4 786 266,43	8 196 458,25	2 546 106,37	5 956 298,19
2031 203	Frais d'études Sous Total compte 203	5 040,00 5 040,00						5 040,00 5 040,00		5 040,00 5 040,00	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	150 000,00						150 000,00		150 000,00	
	Sous Total compte 204141	150 000,00						150 000,00		150 000,00	
20414	Sous Total compte 20414	150 000,00						150 000,00		150 000,00	
2041	Sous Total compte 2041	150 000,00						150 000,00		150 000,00	
204	Sous Total compte 204	150 000,00						150 000,00		150 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	264 035,79				12 127,63		276 163,42		276 163,42	
205	Sous Total compte 205	264 035,79				12 127,63		276 163,42		276 163,42	
2088	Autres immobilisations incorporelles	52 019,50						52 019,50		52 019,50	
208	Sous Total compte 208	52 019,50						52 019,50		52 019,50	
20	Sous Total compte 20	471 095,29				12 127,63		483 222,92		483 222,92	

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2025

Application agrée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-668_2025-DE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance o	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		То	tal	Solo	les
Numéro		- · · · ·	A (III		a (!!:	- // 1/	0 / W	.	6 / W		
de	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte 2128	Autres agencements	2 036,10						2 036,10		2 036,10	
2120	et aménagements	2 030, 10						2 030, 10		2 030, 10	
212	Sous Total compte	2 036,10						2 036,10		2 036,10	
2.2	212	2 000,10						2 000,10		2 000,10	
21351	Bâtiments publics	214 714,62						214 714,62		214 714,62	
2135	Sous Total compte	214 714,62						214 714,62		214 714,62	
	2135										
213	Sous Total compte 213	214 714,62						214 714,62		214 714,62	
21533	Réseaux câblés	102 583,05				18 253,70		120 836,75		120 836,75	
2153	Sous Total compte	102 583,05				18 253,70		120 836,75		120 836,75	
	2153										
2158	Autres installations, matériel et outill	916 509,76				146 541,45		1 063 051,21		1 063 051,21	
215	Sous Total compte 215	1 019 092,81				164 795,15		1 183 887,96		1 183 887,96	
21828	Autres matériels de transport	25 454,58						25 454,58		25 454,58	
2182	Sous Total compte 2182	25 454,58						25 454,58		25 454,58	
21831	Matériel informatique scolaire	83 118,50				7 996,83		91 115,33		91 115,33	
21838	Autre matériel informatique	809 944,67				17 747,96		827 692,63		827 692,63	
2183	Sous Total compte 2183	893 063,17				25 744,79		918 807,96		918 807,96	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	15 198,36				62 537,32		77 735,68		77 735,68	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	286 771,23						286 771,23		286 771,23	
2184	Sous Total compte 2184	301 969,59				62 537,32		364 506,91		364 506,91	
2188	Autres	201 587,84				56 289,50		257 877,34		257 877,34	
218	Sous Total compte 218	1 422 075,18				144 571,61		1 566 646,79		1 566 646,79	

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée		ations Igétaires	Opéra budgé		То	tal	Solo	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte	2 657 918,71				309 366,76		2 967 285,47		2 967 285,47	
28041411	Biens mobiliers, matériel et études		30 000,00				10 833,33		40 833,33		40 833,33
2804141	Sous Total compte 2804141		30 000,00				10 833,33		40 833,33		40 833,33
280414	Sous Total compte 280414		30 000,00				10 833,33		40 833,33		40 833,33
28041	Sous Total compte 28041		30 000,00				10 833,33		40 833,33		40 833,33
2804	Sous Total compte 2804		30 000,00				10 833,33		40 833,33		40 833,33
2805	Concessions et droits similaires, brevet		196 775,91				34 965,32		231 741,23		231 741,23
28088	Autres immobilisations incorporelles		46 127,80				1 955,90		48 083,70		48 083,70
2808	Sous Total compte 2808		46 127,80				1 955,90		48 083,70		48 083,70
280	Sous Total compte 280		272 903,71				47 754,55		320 658,26		320 658,26
281351	Bâtiments publics		143 074,76				17 492,14		160 566,90		160 566,90
28135	Sous Total compte 28135		143 074,76				17 492,14		160 566,90		160 566,90
2813	Sous Total compte 2813		143 074,76				17 492,14		160 566,90		160 566,90
281533			36 120,24				11 606,45		47 726,69		47 726,69
28153	Sous Total compte 28153		36 120,24				11 606,45		47 726,69		47 726,69
28158	Autres installations, matériel et outill		705 513,28				101 016,50		806 529,78		806 529,78
2815	Sous Total compte 2815		741 633,52				112 622,95		854 256,47		854 256,47
	transport		24 752,58				702,00		25 454,58		25 454,58
28182	Sous Total compte 28182		24 752,58				702,00		25 454,58		25 454,58

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé	ations étaires	То	tal	Solo	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281831	Matériel informatique scolaire		6 636,16				25 531,44		32 167,60		32 167,60
281838	Autre matériel informatique		765 050,22				35 763,26		800 813,48		800 813,48
28183	Sous Total compte 28183		771 686,38				61 294,70		832 981,08		832 981,08
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		607,72				5 728,75		6 336,47		6 336,47
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		216 307,56				18 058,21		234 365,77		234 365,77
28184	Sous Total compte 28184		216 915,28				23 786,96		240 702,24		240 702,24
28188	Autres		192 647,27				4 140,30		196 787,57		196 787,57
2818	Sous Total compte 2818		1 206 001,51				89 923,96		1 295 925,47		1 295 925,47
281	Sous Total compte 281		2 090 709,79				220 039,05		2 310 748,84		2 310 748,84
28	Sous Total compte 28		2 363 613,50				267 793,60		2 631 407,10		2 631 407,10
	Total classe 2	3 129 014,00	2 363 613,50			321 494,39	267 793,60	3 450 508,39	2 631 407,10	3 450 508,39	2 631 407,10
4011	Fournisseurs		713 914,75	2 025 309,86	1 418 635,75			2 025 309,86	2 132 550,50		107 240,64
401	Sous Total compte 401		713 914,75	2 025 309,86	1 418 635,75			2 025 309,86	2 132 550,50		107 240,64
4041	Fournisseurs d'immobilisations			318 249,86	318 249,86			318 249,86	318 249,86		0,00
404	Sous Total compte 404			318 249,86	318 249,86			318 249,86	318 249,86		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		190 797,83	190 797,83	410 022,61			190 797,83	600 820,44		410 022,61
40	Sous Total compte 40		904 712,58	2 534 357,55	2 146 908,22			2 534 357,55	3 051 620,80		517 263,25
411	Redevables	3 687,93		4 366,97	6 860,40			8 054,90	6 860,40	1 194,50	
4161	Créances douteuses	5 112,50		2 347,76	953,00			7 460,26	953,00	6 507,26	

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN	Exercice 2024

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud			ations étaires	Tot	al	Solo	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
416	Sous Total compte 416	5 112,50		2 347,76	953,00			7 460,26	953,00	6 507,26	
41	Sous Total compte	8 800,43		6 714,73	7 813,40			15 515,16	7 813,40	7 701,76	
421	Personnel - Rémunérations dues			4 799 761,49	4 799 761,49			4 799 761,49	4 799 761,49		0,00
427	Personnel - Oppositions			82,12	82,12			82,12	82,12		0,00
42	Sous Total compte			4 799 843,61	4 799 843,61			4 799 843,61	4 799 843,61		0,00
431	Sécurité sociale			1 451 130,94	1 451 130,94			1 451 130,94	1 451 130,94		0,00
437	Autres organismes sociaux			380 886,87	380 886,87			380 886,87	380 886,87		0,00
43	Sous Total compte			1 832 017,81	1 832 017,81			1 832 017,81	1 832 017,81		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			190 500,00	190 500,00			190 500,00	190 500,00		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	65 600,00						65 600,00		65 600,00	
441	Sous Total compte	65 600,00		190 500,00	190 500,00			256 100,00	190 500,00	65 600,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			140 904,20	140 904,20			140 904,20	140 904,20		0,00
442	Sous Total compte 442			140 904,20	140 904,20			140 904,20	140 904,20		0,00
44311	Dépenses		14,40	151,69	139,33			151,69	153,73		2,04
4431	Sous Total compte 4431		14,40	151,69	139,33			151,69	153,73		2,04
44321	Dépenses		55,58	389 464,10	389 408,52			389 464,10	389 464,10		0,00
4432	Sous Total compte 4432		55,58	389 464,10	389 408,52			389 464,10	389 464,10		0,00
44331	Dépenses			193,10	193,10			193,10	193,10		0,00
4433	Sous Total compte 4433			193,10	193,10			193,10	193,10		0,00

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance o	d'entrée	Opéra non-budg			rations gétaires	Tot	al	Solo	les
Numéro de	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte		Debit	Orcan	Debit	orcuit	Debit	Orcuit	Desir	Orcan	Debit	Orcan
44341	Dépenses			49 391,84	49 391,84			49 391,84	49 391,84		0,00
44342	Recettes - Amiable	96,00		5 460 000,00	3 733 430,00			5 460 096,00	3 733 430,00	1 726 666,00	
44346	Recettes - Contentieux			48,00	48,00			48,00	48,00		0,00
4434	Sous Total compte 4434	96,00		5 509 439,84	3 782 869,84			5 509 535,84	3 782 869,84	1 726 666,00	
44351	Dépenses		9 043,33	9 582,91	539,58			9 582,91	9 582,91		0,00
4435	Sous Total compte 4435		9 043,33	9 582,91	539,58			9 582,91	9 582,91		0,00
44361	Dépenses			175 142,34	175 142,34			175 142,34	175 142,34		0,00
4436	Sous Total compte			175 142,34	175 142,34			175 142,34	175 142,34		0,00
44371	Dépenses			11 330,10	11 330,10			11 330,10	11 330,10		0,00
4437	Sous Total compte 4437			11 330,10	11 330,10			11 330,10	11 330,10		0,00
44381	Dépenses				596 976,35				596 976,35		596 976,35
44382	Recettes - Amiable	7 033,59		5 423,64	7 033,59			12 457,23	7 033,59	5 423,64	
4438	Sous Total compte	7 033,59		5 423,64	604 009,94			12 457,23	604 009,94		591 552,71
443	Sous Total compte 443	7 129,59	9 113,31	6 100 727,72	4 963 632,75			6 107 857,31	4 972 746,06	1 135 111,25	
4452	TVA due intracommunautaire			3 118,55	3 118,55			3 118,55	3 118,55		0,00
44551	T.V.A. à décaisser			3 119,00	3 119,00			3 119,00	3 119,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			3 119,00	3 119,00			3 119,00	3 119,00		0,00
44571	T.V.A. collectée			3 119,00	3 119,00			3 119,00	3 119,00		0,00
4457	Sous Total compte 4457			3 119,00	3 119,00			3 119,00	3 119,00		0,00

Arrêtée à la date du 31/12/2024 81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud			ations étaires	То	tal	Sole	des
Numéro											
de	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Compte 445	Sous Total compte			9 356,55	9 356,55			9 356,55	9 356,55		0,00
	445										·
447	Autres impôts, taxes et versements assim			242 046,09	242 046,09			242 046,09	242 046,09		0,00
44	Sous Total compte	72 729,59	9 113,31	6 683 534,56	5 546 439,59			6 756 264,15	5 555 552,90	1 200 711,25	
451001	Compte de rattachement avec (à subdiv	21 135,48		133 442,17	88 818,94			154 577,65	88 818,94	65 758,71	
451	Sous Total compte 451	21 135,48		133 442,17	88 818,94			154 577,65	88 818,94	65 758,71	
45	Sous Total compte	21 135,48		133 442,17	88 818,94			154 577,65	88 818,94	65 758,71	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	1,20						1,20		1,20	
462	Sous Total compte 462	1,20						1,20		1,20	
466	Excédents de versement		1 546,00	11 447,17	11 251,17			11 447,17	12 797,17		1 350,00
46711	Autres comptes créditeurs		18 784,84	372 767,95	370 387,93			372 767,95	389 172,77		16 404,82
4671	Sous Total compte 4671		18 784,84	372 767,95	370 387,93			372 767,95	389 172,77		16 404,82
46721	Débiteurs divers - Amiable	85 284,79		16 309,04	89 487,55			101 593,83	89 487,55	12 106,28	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	5 719,97		1 965,24	7 020,30			7 685,21	7 020,30	664,91	
4672	Sous Total compte 4672	91 004,76		18 274,28	96 507,85			109 279,04	96 507,85	12 771,19	
467	Sous Total compte 467	91 004,76	18 784,84	391 042,23	466 895,78			482 046,99	485 680,62		3 633,63
46	Sous Total compte	91 005,96	20 330,84	402 489,40	478 146,95			493 495,36	498 477,79		4 982,43
4711	Versements des régisseurs	9 336,64		671 470,90	687 917,74			680 807,54	687 917,74		7 110,20
4712 47134	Virements réimputés Subventions		989,45	5 151,07 3 318 874,17	4 161,62 3 319 874,17			5 151,07 3 318 874,17	5 151,07 3 319 874,17		0,00 1 000,00

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud	tions gétaires		ations étaires	То	tal	Solo	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Autres			505 008,67	516 785,47			505 008,67	516 785,47		11 776,80
4713	Sous Total compte 4713			3 823 882,84	3 836 659,64			3 823 882,84	3 836 659,64		12 776,80
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu		2 452,67	11 326,17	8 873,50			11 326,17	11 326,17		0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales				2 832,00				2 832,00		2 832,00
47141	Sous Total compte 47141		2 452,67	11 326,17	11 705,50			11 326,17	14 158,17		2 832,00
4714	Sous Total compte 4714		2 452,67	11 326,17	11 705,50			11 326,17	14 158,17		2 832,00
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra				47,00				47,00		47,00
4717	Sous Total compte 4717				47,00				47,00		47,00
4718	Autres recettes à régulariser			504,00	504,00			504,00	504,00		0,00
471	Sous Total compte	9 336,64	3 442,12	4 512 334,98	4 540 995,50			4 521 671,62	4 544 437,62		22 766,00
47218	Autres dépenses			357,08	357,08			357,08	357,08		0,00
4721	Sous Total compte 4721			357,08	357,08			357,08	357,08		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	166,65		5 918,35	4 445,00			6 085,00	4 445,00	1 640,00	
472	Sous Total compte 472	166,65		6 275,43	4 802,08			6 442,08	4 802,08	1 640,00	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,45				0,45		0,45	
478	Sous Total compte 478			0,45				0,45		0,45	
47	Sous Total compte 47	9 503,29	3 442,12	4 518 610,86	4 545 797,58			4 528 114,15	4 549 239,70		21 125,55
487	Produits constatés d'avance		67 925,19	67 925,19				67 925,19	67 925,19		0,00
48	Sous Total compte 48		67 925,19	67 925,19				67 925,19	67 925,19		0,00

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		To	tal	Sold	es
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	203 174,75	1 005 524,04	20 978 935,88	19 445 786,10			21 182 110,63	20 451 310,14	1 885 562,95	1 154 762,46
515	Compte au Trésor	3 431 762,35		8 371 660,73	10 505 229,68			11 803 423,08	10 505 229,68	1 298 193,40	
51	Sous Total compte 51	3 431 762,35		8 371 660,73	10 505 229,68			11 803 423,08	10 505 229,68	1 298 193,40	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	940,96		9 181,47	3 134,05			10 122,43	3 134,05	6 988,38	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	230,00						230,00		230,00	
541	Sous Total compte 541	1 170,96		9 181,47	3 134,05			10 352,43	3 134,05	7 218,38	
54	Sous Total compte 54	1 170,96		9 181,47	3 134,05			10 352,43	3 134,05	7 218,38	
580	Opérations d'ordre budgétaires			503 586,30	503 586,30			503 586,30	503 586,30		0,00
584	Encaissement par lecture optique			21 579,65	21 579,65			21 579,65	21 579,65		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			23 667,53	23 667,53			23 667,53	23 667,53		0,00
588	Autres virements internes			3 118,55	3 118,55			3 118,55	3 118,55		0,00
58	Sous Total compte 58			551 952,03	551 952,03			551 952,03	551 952,03		0,00
	Total classe 5	3 432 933,31		8 932 794,23	11 060 315,76			12 365 727,54	11 060 315,76	1 305 411,78	
6042	Achats de prestations de services (autre					15 511,84		15 511,84		15 511,84	
604	Sous Total compte 604					15 511,84		15 511,84		15 511,84	
	Eau et assainissement					8 589,91	3 500,00	8 589,91	3 500,00	5 089,91	
	Énergie - Électricité					361 291,80	23 982,16	361 291,80	23 982,16	337 309,64	
	Sous Total compte 6061					369 881,71	27 482,16	369 881,71	27 482,16	342 399,55	
60622	Carburants					8 483,67	1 086,04	8 483,67	1 086,04	7 397,63	

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2025

Application agréée E-legalite.com
21_D0-067-200028124-20250312-668_2025-DE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		То	tal	Solo	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6062	Sous Total compte 6062					8 483,67	1 086,04	8 483,67	1 086,04	7 397,63	
60631	Fournitures d'entretien					5 113,62		5 113,62		5 113,62	
60632	Fournitures de petit équipement					14 999,01		14 999,01		14 999,01	
60636	Habillement et Vêtements de travail					6 228,43		6 228,43		6 228,43	
6063	Sous Total compte 6063					26 341,06		26 341,06		26 341,06	
6064	Fournitures administratives					7 878,06	100,00	7 878,06	100,00	7 778,06	
6065	Livres, disques, cassettes (biblioth					20 011,65	898,81	20 011,65	898,81	19 112,84	
6067	Fournitures scolaires					130 428,54	9 698,58	130 428,54	9 698,58	120 729,96	
6068	Autres matières et fournitures.					51 198,92	1 222,18	51 198,92	1 222,18	49 976,74	
606	Sous Total compte 606					614 223,61	40 487,77	614 223,61	40 487,77	573 735,84	
60	Sous Total compte 60					629 735,45	40 487,77	629 735,45	40 487,77	589 247,68	
611	Contrats de prestations de services					104 235,51	12 060,00	104 235,51	12 060,00	92 175,51	
6132	Locations immobilières					6 748,96		6 748,96		6 748,96	
61358	Autres					8 509,25	1 883,47	8 509,25	1 883,47	6 625,78	
6135	Sous Total compte 6135					8 509,25	1 883,47	8 509,25	1 883,47	6 625,78	
613	Sous Total compte 613					15 258,21	1 883,47	15 258,21	1 883,47	13 374,74	
614	Charges locatives et de copropriété					2 202,00		2 202,00		2 202,00	
	Bâtiments publics					71 279,08	38 700,00	71 279,08	38 700,00	32 579,08	
61522	Sous Total compte 61522					71 279,08	38 700,00	71 279,08	38 700,00	32 579,08	

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2025

Application agréée E-legalite.com
21_D0-067-200028124-20250312-668_2025-DE

Arrêtée à la date du 31/12/2024 81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud	ntions gétaires	Opéra budgé		То	tal	Sole	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Bois et forêts					3 310,77		3 310,77		3 310,77	
6152	Sous Total compte 6152					74 589,85	38 700,00	74 589,85	38 700,00	35 889,85	
61551	Matériel roulant					3 836,78	1 057,82	3 836,78	1 057,82	2 778,96	
61558	Autres biens mobiliers					25 553,39	276,00	25 553,39	276,00	25 277,39	
	Sous Total compte 6155					29 390,17	1 333,82	29 390,17	1 333,82	28 056,35	
6156	Maintenance					96 868,25	12 319,73	96 868,25	12 319,73	84 548,52	
	Sous Total compte 615					200 848,27	52 353,55	200 848,27	52 353,55	148 494,72	
	Multirisques					150 812,65	485,00		485,00	150 327,65	
	Sous Total compte 616					150 812,65	485,00	150 812,65	485,00	150 327,65	
	Versements à des organismes de formation					40 554,00	6 800,00	40 554,00	6 800,00	33 754,00	
6185	Frais de colloques et séminaires					1 580,00		1 580,00		1 580,00	
	Sous Total compte 618					42 134,00	6 800,00	42 134,00	6 800,00	35 334,00	
	Sous Total compte 61					515 490,64	73 582,02	515 490,64	73 582,02	441 908,62	
6218	Autre personnel extérieur					1 393 959,18	20 480,00	1 393 959,18	20 480,00	1 373 479,18	
621	Sous Total compte 621					1 393 959,18	20 480,00	1 393 959,18	20 480,00	1 373 479,18	
62268	Autres honoraires, conseils					77 750,85	3 937,20	77 750,85	3 937,20	73 813,65	
6226	Sous Total compte 6226					77 750,85	3 937,20	77 750,85	3 937,20	73 813,65	
622	Sous Total compte 622					77 750,85	3 937,20	77 750,85	3 937,20	73 813,65	
6231	Annonces et insertions					4 226,75		4 226,75		4 226,75	

REÇU EN PREFECTURE
1e 25/04/2025
Application agréée E-legalite.com
21_D0-067-200028124-20250312-668_2025-DE

Exercice 2024

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		То	tal	Solo	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6234	Réceptions					146 111,14	5 911,76	146 111,14	5 911,76	140 199,38	
6236	Catalogues et imprimés					33 358,62	13 624,41	33 358,62	13 624,41	19 734,21	
623	Sous Total compte 623					183 696,51	19 536,17	183 696,51	19 536,17	164 160,34	
6241	Transports de biens					2 488,74		2 488,74		2 488,74	
6247	Transports collectifs du personnel					2 847,98	144,00	2 847,98	144,00	2 703,98	
	Sous Total compte 624					5 336,72	144,00	5 336,72		5 192,72	
6251	Voyages, déplacements et missions					42 230,41	682,53	42 230,41	682,53	41 547,88	
6255	Frais de déménagement					33 627,22		33 627,22		33 627,22	
625	Sous Total compte 625					75 857,63	682,53	75 857,63	682,53	75 175,10	
6261	Frais d'affranchissement					10 020,30	1 300,00	10 020,30	1 300,00	8 720,30	
6262	Frais de télécommunications					20 252,75	2 706,59	20 252,75	2 706,59	17 546,16	
626	Sous Total compte 626					30 273,05	4 006,59	30 273,05	4 006,59	26 266,46	
627	Services bancaires et assimilés.					3 944,60	1 214,75	3 944,60	1 214,75	2 729,85	
6281	Concours divers (cotisations)					16 242,66	1 000,00	16 242,66	1 000,00	15 242,66	
6282	Frais de gardiennage					21 515,69	232,32	21 515,69	232,32	21 283,37	
6283	Frais de nettoyage des locaux					127 985,77	5 786,19		5 786,19	122 199,58	
	Redevance pour services rendus					2 204,71	204,71	2 204,71	204,71	2 000,00	
62878	A des tiers					1 499,09		1 499,09		1 499,09	
6287	Sous Total compte 6287					1 499,09		1 499,09		1 499,09	

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		Tot	al	Sold	es
Numéro		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
de Compte	Libellé de compte	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit	Debit	Credit
6288	Autres					11 212,76	809,52	11 212,76	809,52	10 403,24	
628	Sous Total compte					180 660,68	8 032,74	180 660,68	8 032,74	172 627,94	
	628					,	,	,	,	,,	
62	Sous Total compte					1 951 479,22	58 033,98	1 951 479,22	58 033,98	1 893 445,24	
0004	62					07.400.00		07.400.00		07.400.00	
6331	Versement mobilité					87 408,00		87 408,00		87 408,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					21 850,00		21 850,00		21 850,00	
6336	Cotisations au					101 192,69		101 192,69		101 192,69	
	CNFPT et au centre										
633	de ges Sous Total compte					210 450,69		210 450,69		210 450,69	
000	633					210 430,03		210 430,03		210 400,03	
637	Autres impôts, taxes					31 595,40		31 595,40		31 595,40	
	et versements assim										
63	Sous Total compte 63					242 046,09		242 046,09		242 046,09	
64111	Rémunération					2 039 266,83		2 039 266,83		2 039 266,83	
0	principale					2 000 200,00		2 000 200,00		2 000 200,00	
64112	Supplément familial					39 147,38		39 147,38		39 147,38	
	de traitement et ind										
64113	NBI					7 302,31		7 302,31		7 302,31	
64118	Autres indemnités.					375 348,64		375 348,64		375 348,64	
6411	Sous Total compte 6411					2 461 065,16		2 461 065,16		2 461 065,16	
64131	Rémunérations					1 838 183,20		1 838 183,20		1 838 183,20	
64132	Supplément familial de traitement et ind					29 272,71		29 272,71		29 272,71	
64138	Primes et autres					298 893,07		298 893,07		298 893,07	
	indemnités										
6413	Sous Total compte 6413					2 166 348,98		2 166 348,98		2 166 348,98	
6414	Personnel rémunéré					302 208,30		302 208,30		302 208,30	
	à la vacation							, , , ,			

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN Exercice 2024

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		То	tal	Solo	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Rémunérations des apprentis					3 533,16		3 533,16		3 533,16	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						11 923,79		11 923,79		11 923,79
641	Sous Total compte 641					4 933 155,60	11 923,79	4 933 155,60	11 923,79	4 921 231,81	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					993 473,19		993 473,19		993 473,19	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					754 793,01	0,02	754 793,01	0,02	754 792,99	
6458	Cotisations aux autres organismes sociau					10 481,29		10 481,29		10 481,29	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						13 031,04		13 031,04		13 031,04
645	Sous Total compte 645					1 758 747,49	13 031,06	1 758 747,49	13 031,06	1 745 716,43	
64731	Versées directement					55 909,45		55 909,45		55 909,45	
6473	Sous Total compte 6473					55 909,45		55 909,45		55 909,45	
6474	Versements aux oeuvres sociales					17 712,00		17 712,00		17 712,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie					27 776,14	3 618,46	27 776,14	3 618,46	24 157,68	
647	Sous Total compte 647					101 397,59	3 618,46	101 397,59	3 618,46	97 779,13	
6488	Autres					23 226,63		23 226,63		23 226,63	
648	Sous Total compte 648					23 226,63		23 226,63		23 226,63	
64	Sous Total compte 64					6 816 527,31	28 573,31	6 816 527,31	28 573,31	6 787 954,00	
65131	Bourses					231 200,37		231 200,37		231 200,37	
6513	Sous Total compte 6513					231 200,37		231 200,37		231 200,37	
651	Sous Total compte 651					231 200,37		231 200,37		231 200,37	

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2025

Application agrée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-668_2025-DE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		То	tal	Solo	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65748	Autres personnes de droit privé					25 139,16	2 077,16	25 139,16	2 077,16	23 062,00	
6574	Sous Total compte 6574					25 139,16	2 077,16	25 139,16	2 077,16	23 062,00	
657	Sous Total compte 657					25 139,16	2 077,16	25 139,16	2 077,16	23 062,00	
65818	Autres					5 746,00		5 746,00		5 746,00	
6581	Sous Total compte 6581					5 746,00		5 746,00		5 746,00	
6584	Amendes fiscales et pénales					137,29		137,29		137,29	
65888	Autres					22 362,54	12 998,44	22 362,54	12 998,44	9 364,10	
6588	Sous Total compte 6588					22 362,54	12 998,44	22 362,54	12 998,44	9 364,10	
658	Sous Total compte 658					28 245,83	12 998,44	28 245,83	12 998,44	15 247,39	
65	Sous Total compte 65					284 585,36	15 075,60	284 585,36	15 075,60		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					2 120,17		2 120,17		2 120,17	
67	Sous Total compte 67					2 120,17		2 120,17		2 120,17	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					267 793,60		267 793,60		267 793,60	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					70 000,00		70 000,00		70 000,00	
681	Sous Total compte 681					337 793,60		337 793,60		337 793,60	
68	Sous Total compte 68					337 793,60		337 793,60		337 793,60	
	Total classe 6					10 779 777,84	215 752,68	10 779 777,84	215 752,68	10 588 979,99	24 954,83
7067	Redevances et droits des services périsc					7 003,33	668 253,35	7 003,33	668 253,35		661 250,02
706	Sous Total compte 706					7 003,33	668 253,35	7 003,33	668 253,35		661 250,02

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud	ations Igétaires	Opéra budgé		То	tal	Sold	es
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	dotés de la personnalité morale						5 423,64		5 423,64		5 423,64
70872	Sous Total compte 70872						5 423,64		5 423,64		5 423,64
70878	par des tiers						6 499,62		6 499,62		6 499,62
7087	Sous Total compte 7087						11 923,26		11 923,26		11 923,26
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						1 034,55		1 034,55		1 034,55
708	Sous Total compte						12 957,81		12 957,81		12 957,81
70	Sous Total compte 70					7 003,33	681 211,16	7 003,33	681 211,16		674 207,83
74718	Autres						1 437 560,91		1 437 560,91		1 437 560,91
7471	Sous Total compte 7471						1 437 560,91		1 437 560,91		1 437 560,91
74748	Autres communes						7 290 196,00		7 290 196,00		7 290 196,00
7474	Sous Total compte 7474						7 290 196,00		7 290 196,00		7 290 196,00
74758	Autres groupements						7 000,00		7 000,00		7 000,00
7475	Sous Total compte 7475						7 000,00		7 000,00		7 000,00
74778	Autres fonds européens						178 462,79		178 462,79		178 462,79
7477	Sous Total compte 7477						178 462,79		178 462,79		178 462,79
747818	Autres						1 000,00		1 000,00		1 000,00
	Sous Total compte 74781						1 000,00		1 000,00		1 000,00
747888							62 220,00		62 220,00		62 220,00
74788	Sous Total compte 74788						62 220,00		62 220,00		62 220,00

Arrêtée à la date du 31/12/2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		То	tal	Solo	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7478	Sous Total compte 7478						63 220,00		63 220,00		63 220,00
747	Sous Total compte						8 976 439,70		8 976 439,70		8 976 439,70
74888	Autres					2 832,00	14 085,17	2 832,00	14 085,17		11 253,17
7488	Sous Total compte					2 832,00	14 085,17	2 832,00	14 085,17		11 253,17
748	Sous Total compte 748					2 832,00	14 085,17	2 832,00	14 085,17		11 253,17
74	Sous Total compte					2 832,00	8 990 524,87	2 832,00	8 990 524,87		8 987 692,87
75888	Autres						40 158,50		40 158,50		40 158,50
7588	Sous Total compte 7588						40 158,50		40 158,50		40 158,50
758	Sous Total compte 758						40 158,50		40 158,50		40 158,50
75	Sous Total compte						40 158,50		40 158,50		40 158,50
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						1 295,00		1 295,00		1 295,00
777	Recettes et quote- part des subventions d						235 792,70		235 792,70		235 792,70
77	Sous Total compte						237 087,70		237 087,70		237 087,70
7815	Reprises sur provisions pour risques et						70 000,00		70 000,00		70 000,00
781	Sous Total compte 781						70 000,00		70 000,00		70 000,00
78	Sous Total compte 78						70 000,00		70 000,00		70 000,00
	Total classe 7					9 835,33	10 018 982,23	9 835,33	10 018 982,23		10 009 146,90
	Total général	10 160 515,76	10 160 515,76	31 066 810,14	31 661 181,89	11 346 900,26	10 752 528,51	52 574 226,16	52 574 226,16	19 776 569,48	19 776 569,48

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT		COL	DEC
Nº Intitulé]	DEDII			CKEDII		SOLDES	
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

81100 - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son déléqué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats. Observations :

GUILLON François (1031447421-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DRFIP D'ALSACE ET DU BAS-RHIN, le 19/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GOUTAUDIER Marie-Jose (1017750724-0), CSC des Finances Publiques de lère catégorie

A STRASBOURG ET EUROMETROPOLE, le 20/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

12 MARS 2025

A STRASBOURG, le 1 L'ordonnateur,

Stéphane SAUZEDDE Directeur



Strasbourg, le 12 mars 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°669-2025 du 12 mars 2025

Séance du

: 12 mars 2025

Sous la présidence de

: Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice Ont assisté à la séance

: 29 titulaires et 9 suppléants 20 membres titulaires

Absents excusés

: 9 absents dont 4 pouvoirs

Absents non excusés

: 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN est supplée par Thomas VOLTZENLOGEL, Florence FORIN et Bernard GOY sont suppléés par Jean VERNE, Philippe GEISS est suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY, Nasser KHELIFI, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Mathieu SCHNEIDER, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Nina CASATI donne pouvoir à Volana JOLY, Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Anne MISTLER, Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés:

Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Dominique MASTELLI, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Bertrand PAUVERT

Objet: Budget principal - Adoption du Compte administratif 2024

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Haute école des arts du Rhin dispose de deux budgets relevant de la nomenclature M 57 : le budget principal et le budget annexe Formation continue. Les résultats des comptes 2024 sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres). Les réalisations budgétaires sont exposées et commentées dans le document intitulé Compte administratif 2024, annexé à la présente délibération.

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	1
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

		RESULTAT	DE L'EXERCICE	
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	11 146 267,08	10 551 895,33	2 403 584,02	
Investissement	557 287,09	517 793.60	(2) 360 596,52	A2 321 103,03
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	10 588 979,99	10 034 101,73	(3) 2 042 987,50	A3 1 488 109,24

			RESTES A REALISER (4)	
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	1+11	108 255,25	III + IV 0,00	81 -108 255,25
Investissement	1	108 255,25	0.00	B2 -108 255,25
Fonctionnement	И	0,00	V 0,00	B3 0.00

	Γ	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	1 700 957,02
Investissement	A2 + B2	212 847,78
Fonctionnement	A3 + B3	1 488 109,24

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - CA - 2024

	II - PRESENTATION			
	VUE D'ENSEMBLE - EXECU	TION DU BUDGET		A
		DEPENSES	RECI	TTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 10 588 979,99	c	10 034 101,73
(mandats et titres)	Section d'investissement	B 557 287,09	н	517 793,60
		+		*
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (el déficit)		2 042 987,50 :édent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (s) déficit)		360 596,52 cédent)
		*		*
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	=A+B+C+D 11 146 267,08	=G+H+I+J	12 955 479,35
	Section de fonctionnement	ε 0,00	ĸ	00,0
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement	F 108 255,25	L	00,0
(0)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	≈2 + F 108 255,25	#K+L	0,00
			-	
	Section de fonctionnement	-A+C+E 10 588 979,99	=G+1+K	12 077 089,23
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	≖B+D+F 685 542,34	#H+J+L	878 390,12
	TOTAL CUMULE	#A+B+C+D+E+F 11 254 522,33	#G+H+I+J+K+L	12 955 479,35

1) Les reties à realiser de la section de foncionnement correspondent : en déponses, aux dépenses empayées non mandaitées et non ratiscritées foiles qu'éles resortissent de la complabilité des empayées net mandaitées et non ratiscritées au non mandaitées et non ratiscritées au nomme nouve de la complexité des requirements et nouve de la complexité de la complexité des requirements et nouve de la complexité de la complexi

Ismassion dut that are non-massives.
Les relates a destination dut that are non-massives are non-massives and a 1/1/2 del l'exercice telles qu'eftes ressortssent de la comptabilité des empagements; et en recottes, our recettes centaines n'ayant pas donné leu a l'emission des leurs poi

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au Conseil d'Administration : sans que M. le Directeur ne prenne part au vote et hors sa présence, d'approuver le compte administratif 2024 du budget principal de la Haute école des arts du Rhin s'établissant comme suit :

Budget principal			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	+ 2 042 987,50 €	+ 360 596,52 €	+ 2 403 584,02 €
Dépenses de l'exercice 2024 Recettes de l'exercice 2024	- 10 588 979,99 € + 10 034 101,73 €	- 557 287,09 € + 517 793,60 €	- 11 146 267,08 € + 10 551 895,33 €
Résultat de l'exercice 2024	- 554 878,26 €	- 39 493,49 €	- 594 371,75 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	+ 1 488 109,24 €	+ 321 103,30 €	+ 1 809 212,27 €
Solde des restes à réaliser 2024 reportés en	1 2025	- 108 255,25 €	
Résultat disponible pour l'exercice 2025	+ 1 488 109,24 €	+ 212 847,78 €	+ 1 700 957,02 €

Vote

20 Votants Pour 20 Contre 00 Abstention 00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le et affichage à la Haute école des arts du Rhin leà 17 heures.

> Nathalie Motte Présidente

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCC: EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET: 20002812400028

POSTE COMPTABLE: RECETTE DES FINANCES DE STRASBOURG

M. 57

Compte administratif Voté par nature

BUDGET: EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Page 1

Sommaire

I - Informations générales A - Informations statistiques, fiscales et financières 5 B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6 C1 - Exécution du budget - Résultats 7 C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8 C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9 II - Présentation générale A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10 B1 - Equilibre financier - Investissement 11 B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12 C1 - Balance générale - Dépenses 13 C2 - Balance générale - Recettes 15 III - Adoption du CA A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17 A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21 A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23 A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24 A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25 A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26 B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28 B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32 B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 36 IV - Annexes A - Présentation croisée A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 38 A1.01 - Opérations non ventilables 40 A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 41 A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 44 A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 45 A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 46 A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 49 A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 52 A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 55 A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 56 A1.906 - Fonction 6 - Action économique 59 A1.907 - Fonction 7 - Environnement 61 A1.908 - Fonction 8 - Transports 64 A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 68 A2.01 - Opérations non ventilables 70 A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 71 A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 74 A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 75 A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 76 A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 79 A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 89 A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 92 A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 93 A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 94 A2.936 - Fonction 6 - Action économique 97 A2.937 - Fonction 7 - Environnement 99 A2.938 - Fonction 8 - Transports 102 **B** - Annexes patrimoniales B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 106 B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 107 B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 111 B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 113 B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture RECU EN PREFECTURE B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement le 25/04/2025

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	117
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	118
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	119
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	120
B3.1 - Etat des provisions constituées	121
B3.2 - Etalement des provisions	123
B4 - Etat des charges transférées	124
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	125
B6 - Prêts	126
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	127
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	128
B7.3 - Etat des emprunts garantis	129
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	130
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	131
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	132 133
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale B7.8 - Autres engagements donnés	134
B7.9 - Autres engagements reçus	135
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	136
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	137
B9 - Etat du personnel	138
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	140
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	141
B11.2 - Liste des établissements publics créés	142
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	143
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	144
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	145
B13 - Opérations liées aux cessions	146
B14 - Etat des travaux en régie	147
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	149
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	150
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	151
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	152
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	153
C2.1 - Situation des AP	155
C2.2 - Situation des AE	156
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	157
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	161
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	165
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	166
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	167
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	168
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	169
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	170
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	172
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	173
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	174
D4 - Gestion des fonds européens	175
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	176
D6 - Actions de formation des élus	177
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	178
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	179
D9 - Identification des flux croisés D10 - Précentation agrégée du budget principal et des budgets appeares	180
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	181
D11 - Décisions en matière de taux D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	183 184
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	185
D13.1- Etats de la repartition de la recom- Fonctionnement D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	187
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	100
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	1e 25/04/2025 189
·	16 23/04/2023

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

190

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques		
	Valeurs	
Population totale	0	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le budget :

 au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;

 au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;

 sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II -En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50%

- Investissement : 7.50%

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont (4).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

Page 6

I – INFORMATIONS GENERALES	ı
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	11 146 267,08	10 551 895,33	2 403 584,02	A1 1 809 212,27	
Investissement	557 287,09	517 793,60	(2) 360 596,52	A2 321 103,03	
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	10 588 979,99	10 034 101,73	(3) 2 042 987,50	A3 1 488 109,24	

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 108 255	5 +	B1 -108 255,25
Investissement	1 108 255	5 III 0,00	B2 -108 255,25
Fonctionnement	II C	0 IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	1 700 957,02
Investissement	A2 + B2	212 847,78
Fonctionnement	A3 + B3	1 488 109,24

⁽¹⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽¹⁾ indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > depenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 108 255,25
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	1 624,46
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	106 630,79
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVE	ESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	АРА	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 10 588 979,99	G 10 034 101,73	
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 557 287,09	н 517 793,60	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	ı 2 042 987,50 (si excédent)	
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 360 596,52 (si excédent)	
•		=	=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 11 146 267,08	=G+H+I+J 12 955 479,35	
-	-			
	Section de fonctionnement	Е 0,00	к 0,00	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement	F 108 255,25	L 0,00	
(1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 108 255,25	=K+L 0,00	
	Section de fonctionnement	= A + C + E 10 588 979,99	= G + I + K 12 077 089,23	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F 665 542,34	= H + J + L 878 390,12	
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 11 254 522,33	= G + H + I + J + K + L 12 955 479,35	

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'un vestissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	12 127,63	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	309 366,76	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		321 494,39	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Tota	al des réalisations réelles en investissement	321 494,39	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	235 792,70	267 793,60
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Tota	al des réalisations d'ordre en investissement	<i>III</i> 235 792,70	IV 267 793,60

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

	TOTAL	1 + 111	557 287,09	II + IV	517 793,60
--	-------	---------	------------	---------	------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v 0,00	0 VI 360 596,52
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	ı + III + ∨ 557 287,09	
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	321 ⁻	103,03

- (1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.
- (2) Sauf 165, 166 et 16449.
- (3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (4) En recettes, sauf 1068.
- (5) En recettes, détail du 138.
- (6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (8) DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE le 25/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

(y compris les restes a realiser et rattachements N-1)					
MANDAT	SEMIS	TITRES EMIS			
	OPERATIONS REEL	LES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 582 717,76	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	674 207,83		
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	8 396 838,70	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		
		731 Fiscalité locale	0,00		
		74 Dotations et participations (1)	8 987 692,87		
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	269 509,76	75 Autres produits de gestion courante (1)	40 158,50		
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00				
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	24 954,83		
016 APA	0,00	016 APA	0,00		
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		
Total dépenses de gestion des services	10 249 066,22	Total recettes de gestion des services	9 727 014,03		
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00		
67 Charges spécifiques (1)	2 120,17	77 Produits spécifiques (1)	1 295,00		
68 Dotations aux provisions,	70 000,00	78 Reprises amort., dépréciations,	70 000,00		
dépréciations (semi-budgétaires) (1)		prov. (semi-budgétaires) (1)			
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	l 10 321 186,39	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 9 798 309,03		
OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre	267 793,60	042 Opérations ordre transf. entre	235 792,70		
sections (3)		sections (3)			
043 Opérations ordre intérieur de la	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la	0,00		
section		section			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	/// 267 793,60	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 235 792,70		

PEXERCICE L'EXERCICE	TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	+ 10 588 979,99	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 10 034 101
------------------------	-------------------------------------	---------------------	-------------------------------------	--------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	2 042 987,50

TOTAL DES DEPENSES DE LA	 + + V	10 588 979.99	TOTAL DES RECETTES DE LA	 + V + V	12 077 089,23
SECTION DE FONCTIONNEMENT		10 300 97 9,99	SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 1 10 1 01	12 077 009,23

f	
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 488 109,24

⁽¹⁾ Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽²⁾ $DF\ 042 = RI\ 040$; $RF\ 042 = DI\ 040$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

⁽³⁾ Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁴⁾ Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	235 792,70	235 792,70
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	12 127,63	0,00	12 127,63
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	309 366,76	0,00	309 366,76
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	321 494,39	235 792,70	557 287,09

0,00	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	1 582 717,76		1 582 717,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	8 396 838,70		8 396 838,70
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	269 509,76	0,00	269 509,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	2 120,17	0,00	2 120,17
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	70 000,00	267 793,60	337 793,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	10 321 186,39	267 793,60	10 588 979,99

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE le 25/04/2025

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

⁽⁸⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁹⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,0	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	250 000,0	0,00	250 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,0	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,0	0	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,0	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,0	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,0	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,0	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,0	0,00	0,00
018	RSA	0,0	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,0	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,0	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		267 793,60	267 793,60
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,0	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	250 000,0	0 267 793,60	517 793,60

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0.00
1000 Excedent de fonctionnement capitalise N-1	0,00

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	360 596,52

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	24 954,83		24 954,83
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	674 207,83		674 207,83
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	8 987 692,87		8 987 692,87
75	Autres produits de gestion courante (8)	40 158,50	0,00	40 158,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 295,00	235 792,70	237 087,70
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	70 000,00	0,00	70 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	9 798 309,03	235 792,70	10 034 101,73

Pour information R002 Résultat positif reporté	2 042 987,50

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législa ves et REQUILENIPREFECTURE

⁽⁵⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE le 25/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	Α

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	TOTAL	1 152 707,23	557 287,09	108 255,25	487 164,89	0,00	557 287,09
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 825,12	12 127,63	1 624,46	17 073,03	0,00	12 127,63
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	841 882,11	309 366,76	106 630,79	425 884,56	0,00	309 366,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'équipement	872 707,23	321 494,39	108 255,25	442 957,59	0,00	321 494,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles	872 707,23	321 494,39	108 255,25	442 957,59	0,00	321 494,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	280 000,00	235 792,70		44 207,30		235 792,70
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre	280 000,00	235 792,70		44 207,30		235 792,70
	information : D001 Solde ecution négatif reporté	0,00					
Total	des dépenses estissement cumulées	1 152 707,23	557 287,09	108 255,25	487 164,89	0,00	557 287,09

- Dépenses engagées non mandatées.
 Ci Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
 Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		792 110,71	517 793,60	0,00	274 317,11
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	400 000,00	250 000,00	0,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	400 000,00	250 000,00	0,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles	400 000,00	250 000,00	0,00	150 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	67 110,71			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	325 000,00	267 793,60		57 206,40
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total d	es recettes d'ordre	392 110,71	267 793,60		124 317,11
Pour in	formation : R001 Solde d'exécution positif reporté	360 596,52			
Total d	es recettes d'investissement cumulées	1 152 707,23	878 390,12	0,00	274 317,11

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.

⁽¹⁾ Accettes justifiées non titrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	TOTAL	1 152 707,23	557 287,09	108 255,25	487 164,89	0,00	557 287,09
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 825,12	12 127,63	1 624,46	17 073,03	0,00	12 127,63
2031	Frais d'études	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	29 325,12	12 127,63	1 624,46	15 573,03	0,00	12 127,63
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	841 882,11	309 366,76	106 630,79	425 884,56	0,00	309 366,76
21351	Bâtiments publics	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	21 136,66	18 253,70	2 400,00	482,96	0,00	18 253,70
21561	Matériel roulant	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	168 699,78	146 541,45	5 989,26	16 169,07	0,00	146 541,45
21831	Matériel informatique scolaire	27 631,09	7 996,83	17 691,40	1 942,86	0,00	7 996,83
21838	Autre matériel informatique	44 942,40	17 747,96	17 279,87	9 914,57	0,00	17 747,96
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	490 087,68	62 537,32	61 275,26	366 275,10	0,00	62 537,32
2188	Autres immobilisations corporelles	58 284,50	56 289,50	1 995,00	0,00	0,00	56 289,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses d'équipement	872 707,23	321 494,39	108 255,25	442 957,59	0,00	321 494,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des d	lépenses réelles	872 707,23	321 494,39	108 255,25	442 957,59	0,00	321 494,39

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	280 000,00	235 792,70		44 207,30		235 792,70
	Reprise sur autofinancement antérieur	280 000,00	235 792,70		44 207,30		235 792,70
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	5 300,00		-5 300,00		5 300,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00	6 450,00		-6 450,00		6 450,00
139148	Subv. transf. Autres communes	280 000,00	224 042,70		55 957,30		224 042,70
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépe	enses d'ordre	280 000,00	235 792,70		44 207,30		235 792,70

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (df. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

	vae a chochible des chapitaes des operations à equipement										
N° Opératio	n Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser au	Crédits sans emploi	Cumul des	Pour information,	Pour information,		
			(BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	31/12 (2)	(3)	réalisations	réalisations gérées	réalisations gérées		
								dans le cadre d'une	hors AP		
								AP			
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.
 Dépenses engagées non mandatées.
 Cordits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	792 110,71	517 793,60	0,00	274 317,11
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	400 000,00	250 000,00	0,00	150 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
1312	Subv. transf. Régions	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		400 000,00	250 000,00	0,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des rec	ettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des rec	ettes réelles	400 000,00	250 000,00	0,00	150 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	67 110,71	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	325 000,00	267 793,60		57 206,40
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	10 833,33		-10 833,33
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	34 965,32		-34 965,32
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	1 955,90		-1 955,90
281351	Bâtiments publics	0,00	17 492,14		-17 492,14
281533	Réseaux câblés	0,00	11 606,45		-11 606,45
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	325 000,00	101 016,50		223 983,50

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281828	Autres matériels de transport	0,00	702,00		-702,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	25 531,44		-25 531,44
281838	Autre matériel informatique	0,00	35 763,26		-35 763,26
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	5 728,75		-5 728,75
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	18 058,21		-18 058,21
28188	Autres immo. corporelles	0,00	4 140,30		-4 140,30
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		392 110,71	267 793,60		124 317,11

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12. (4) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Saut 165, 166 et 16449.

 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

 (6) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

 (7) Ct. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

 (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	12 123 437,98	10 173 498.22	415 481,77	0.00	1 534 457,99	0.00	10 588 979.99
011	Charges à caractère général (3)	1 954 809,02	1 263 076,84	319 640,92	0,00	372 091,26	0,00	1 582 717,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 201 758,25	8 326 324,01	70 514,69	0,00	804 919,55	3,00	8 396 838,70
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	366 760,00	244 183,60	25 326,16	0,00	97 250,24	0,00	269 509,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total d	es dépenses de gestion des es	11 523 327,27	9 833 584,45	415 481,77	0,00	1 274 261,05	0,00	10 249 066,22
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	138 000,00	2 120,17	0,00	0,00	135 879,83		2 120,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	70 000,00	70 000,00			0,00		70 000,00
Total d	es dépenses financières	208 000,00	72 120,17	0,00	0,00	135 879,83		72 120,17
Total d	es dépenses réelles	11 731 327,27	9 905 704,62	415 481,77	0,00	1 410 140,88	0,00	10 321 186,39
023	Virement à la section d'investissement	67 110,71	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	325 000,00	267 793,60			57 206,40		267 793,60
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total d	es dépenses d'ordre	392 110,71	267 793,60			124 317,11		267 793,60
		•						
	formation : 002 Déficit de nnement reporté de N-1	0,00						
Total	des dépenses de fonctionnement	12 123 437.98	10 173 498.22	415 481.77	0.00	1 534 457.99	0.00	10 588 979.99

Total des dépenses de fonctionnement	12 123 437.98	10 173 498.22	415 481,77	0.00	1 534 457 99	0.00	10 588 979 99

⁽¹⁾ Dépenses engagées non mandatées

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

	III – ADOPTION DU CA	III
Ī	SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

			RECET	IES		
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	10 111 980,00	10 034 101,73	0,00	0,00	77 878,27
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	24 954,83	0,00	0,00	-9 954,83
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	782 650,00	674 207,83	0,00	0,00	108 442,17
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	8 949 640,00	8 987 692,87	0,00	0,00	-38 052,87
75	Autres produits de gestion courante (3)	14 690,00	40 158,50	0,00	0,00	-25 468,50
Total o	des recettes de gestion des	9 761 980,00	9 727 014,03	0,00	0,00	34 965,97
76	Produits financiers	0,00	0.00	0,00	0,00	00,0
77	Produits spécifiques (3)	0,00	1 295,00	0,00	0,00	-1 295,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-b udgétaires) (3)	70 000,00	70 000,00			0,00
Total o	les recettes financières	70 000,00	71 295,00	0,00	0,00	-1 295,00
Total o	les recettes réelles	9 831 980,00	9 798 309,03	0,00	0,00	33 670,97
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	280 000,00	235 792,70			44 207,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total o	les recettes d'ordre	280 000,00	235 792,70			44 207,30

Pour information : 002 Excédent	2 042 987,50		
de fonctionnement reporté de N-1			

Total	des	recettes	de	12 154 967,50	12 077 089,23	0,00	0,00	77 878,27
fonction	nement	cumulées						

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	12 123 437,98	10 173 498,22	415 481,77	0,00	1 534 457,99	0,00	10 588 979,99
011	Charges à caractère général (4)	1 954 809,02	1 263 076,84	319 640,92	0,00	372 091,26	0,00	1 582 717,76
6042	Achats de prestations de services	16 118,46	14 711,84	800,00	0,00	606,62	0,00	15 511,84
60611	Eau et assainissement	11 600,00	3 927,01	1 162,90	0,00	6 510,09	0,00	5 089,91
60612	Energie - Electricité	395 923,32	299 579,37	37 730,27	0,00	58 613,68	0,00	337 309,64
60622	Carburants	11 500,00	6 316,97	1 080,66	0,00	4 102,37	0,00	7 397,63
60631	Fournitures d'entretien	6 100,00	5 113,62	0,00	0,00	986,38	0,00	5 113,62
60632	Fournitures de petit équipement	17 725,87	10 962,39	4 036,62	0,00	2 726,86	0,00	14 999,01
60636	Habillement et vêtements de travail	6 955,52	6 063,30	165,13	0,00	727,09	0,00	6 228,43
6064	Fournitures administratives	11 150,23	7 208,17	569,89	0,00	3 372,17	0,00	7 778,06
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	20 359,23	17 235,73	1 877,11	0,00	1 246,39	0,00	19 112,84
6067	Fournitures scolaires	144 076,15	100 154,41	18 691,60	0,00	25 230,14	0,00	118 846,01
6068	Autres matières et fournitures	94 356,43	45 247,71	4 729,03	0,00	44 379,69	0,00	49 976,74
611	Contrats de prestations de services	129 892,99	64 705,20	27 167,24	0,00	38 020,55	0,00	91 872,44
6132	Locations immobilières	11 280,67	6 748,96	0,00	0,00	4 531,71	0,00	6 748,96
61358	Autres	7 042,60	3 752,24	2 873,54	0,00	416,82	0,00	6 625,78
614	Charges locatives et de copropriété	2 202,00	2 202,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 202,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	36 500,00	-35 620,92	68 200,00	0,00	3 920,92	0,00	32 579,08
61524	Entretien bois et forêts	3 457,17	3 310,77	0,00	0,00	146,40	0,00	3 310,77
61551	Entretien matériel roulant	14 361,00	2 778,96	0,00	0,00	11 582,04	0,00	2 778,96
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 928,00	25 127,15	167,41	0,00	5 633,44	0,00	25 294,56
6156	Maintenance	100 914,26	75 612,27	12 617,16	0,00	12 684,83	0,00	88 229,43
6161	Multirisques	163 390,00	56 034,25	94 293,40	0,00	13 062,35	0,00	150 327,65
6184	Versements à des organismes de formation	38 304,60	21 329,00	12 425,00	0,00	4 550,60	0,00	33 754,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 870,00	1 580,00	0,00	0,00	2 290,00	0,00	1 580,00
62268	Autres honoraires, conseils	86 370,29	70 785,25	4 228,40	0,00	11 356,64	0,00	75 013,65
6231	Annonces et insertions	6 994,10	3 309,95	916,80	0,00	2 767,35	0,00	4 226,75
6234	Réceptions	179 362,71	131 870,38	8 329,00	0,00	39 163,33	0,00	140 199,38
6236	Catalogues et imprimés	30 133,63	17 285,53	1 248,68	0,00	11 599,42	0,00	18 534,21
6241	Transports de biens	4 650,72	2 488,74	0,00	0,00	2 161,98	0,00	2 488,74
6247	Transports collectifs	7 300,27	2 596,98	107,00	0,00	4 596,29	0,00	2 703,98

Page 32

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6251	Voyages, déplacements et missions	67 169,40	39 436,60	2 111,28	0,00	25 621,52	0,00	41 547,88
6255	Frais de déménagement	37 685,00	31 551,22	2 076,00	0,00	4 057,78	0,00	33 627,22
6261	Frais d'affranchissement	10 530,00	8 569,56	150,74	0,00	1 809,70	0,00	8 720,30
6262	Frais de télécommunications	22 000,00	16 086,84	1 459,32	0,00	4 453,84	0,00	17 546,16
627	Services bancaires et assimilés	4 300,00	1 632,98	1 096,87	0,00	1 570,15	0,00	2 729,85
6281	Concours divers (cotisations)	20 515,92	12 335,22	2 907,44	0,00	5 273,26	0,00	15 242,66
6282	Frais de gardiennage	19 967,68	19 535,91	236,40	0,00	195,37	0,00	19 772,31
6283	Frais de nettoyage des locaux	129 530,00	119 816,07	2 383,51	0,00	7 330,42	0,00	122 199,58
6284	Redevances pour services rendus	2 500,00	1 037,02	962,98	0,00	500,00	0,00	2 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	1 500,00	1 434,09	65,00	0,00	0,91	0,00	1 499,09
6288	Autres services extérieurs	11 100,00	7 628,70	2 774,54	0,00	696,76	0,00	10 403,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	35 190,80	31 595,40	0,00	0,00	3 595,40	0,00	31 595,40
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	9 201 758,25	8 326 324,01	70 514,69	0,00	804 919,55		8 396 838,70
6218	Autre personnel extérieur	1 472 223,36	1 308 263,99	65 215,19	0,00	98 744,18		1 373 479,18
6331	Versement mobilité	94 360,61	87 408,00	0,00	0,00	6 952,61		87 408,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 589,39	21 850,00	0,00	0,00	1 739,39		21 850,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	109 504,06	101 192,69	0,00	0,00	8 311,37		101 192,69
64111	Rémunération principale titulaires	2 354 081,53	2 039 266,83	0,00	0,00	314 814,70		2 039 266,83
64112	SFT, indemnité de résidence	48 289,90	39 147,38	0,00	0,00	9 142,52		39 147,38
64113	NBI	10 175,66	7 302,31	0,00	0,00	2 873,35		7 302,31
64118	Autres indemnités	405 347,82	375 348,64	0,00	0,00	29 999,18		375 348,64
64131	Rémunérations	1 760 563,87	1 838 183,20	0,00	0,00	-77 619,33		1 838 183,20
64132	SFT, indemnité de résidence	27 791,94	29 272,71	0,00	0,00	-1 480,77		29 272,71
64138	Primes et autres indemnités	235 036,12	298 893,07	0,00	0,00	-63 856,95		298 893,07
6414	Personnel rémunéré à la vacation	560 775,86	302 208,30	0,00	0,00	258 567,56		302 208,30
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	3 533,16	0,00	0,00	-3 533,16		3 533,16
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 052 973,58	993 473,19	0,00	0,00	59 500,39		993 473,19
6453	Cotisations aux caisses de retraites	947 820,33	754 792,99	0,00	0,00	193 027,34		754 792,99
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 912,79	10 481,29	0,00	0,00	-568,50		10 481,29
64731	Allocations chômage versées directement	46 243,93	55 909,45	0,00	0,00	-9 665,52		55 909,45
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	18 067,50	17 712,00	0,00	0,00	355,50		17 712,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	18 858,18	5 299,50	0,00	842,32		24 157,68
6488	Autres	0,00	23 226,63	0,00	0,00	-23 226,63		23 226,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Page 33

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	366 760,00	244 183,60	25 326,16	0,00	97 250,24	0,00	269 509,76
65131	Bourses	304 022,17	231 109,17	91,20	0,00	72 821,80	0,00	231 200,37
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	35 652,00	19 980,84	3 081,16	0,00	12 590,00	0,00	23 062,00
65818	Autres	6 140,83	5 746,00	0,00	0,00	394,83	0,00	5 746,00
6584	Amendes fiscales et pénales	137,29	137,29	0,00	0,00	0,00	0,00	137,29
65888	Autres	20 807,71	-12 789,70	22 153,80	0,00	11 443,61	0,00	9 364,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des d	épenses de gestion des services	11 523 327,27	9 833 584,45	415 481,77	0,00	1 274 261,05	0,00	10 249 066,22
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	138 000,00	2 120,17	0,00	0,00	135 879,83		2 120,17
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	138 000,00	2 120,17	0,00	0,00	135 879,83		2 120,17
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	70 000,00	70 000,00			0,00		70 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	70 000,00	70 000,00			0,00		70 000,00
Total des c	harges financières et spécifiques	208 000,00	72 120,17	0,00	0,00	135 879,83		72 120,17
Total des d	épenses réelles	11 731 327,27	9 905 704,62	415 481,77	0,00	1 410 140,88	0,00	10 321 186,39
023	Virement à la section d'investissement	67 110,71						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	325 000,00	267 793,60			57 206,40		267 793,60
6811	Dot. amort. immos incorporelles	325 000,00	267 793,60			57 206,40		267 793,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des d	épenses d'ordre	392 110,71	267 793,60			124 317,11		267 793,60

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) nots depenses imputees aux chaptures du ce v07.

 (5) Les dépenses de frais de personnel sont excluse des autorisations d'engagement.

 (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chaptire si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

 (7) Cf. définitions des chaptires des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

 (8) Chaptire destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

 (9) Si le montant des iCNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	10 111 980,00	10 034 101,73	0,00	0,00	77 878,27
013	Atténuations de charges (4)	15 000,00	24 954,83	0,00	0,00	-9 954,83
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 000,00	11 923,79	0,00	0,00	3 076,21
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	13 031,04	0,00	0,00	-13 031,04
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	782 650,00	674 207,83	0,00	0,00	108 442,17
7067	Redev. services périscolaires et enseign	727 150,00	661 250,02	0,00	0,00	65 899,98
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	5 423,64	0,00	0,00	-5 423,64
70878	Remb. frais par des tiers	50 000,00	6 499,62	0,00	0,00	43 500,38
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	1 034,55	0,00	0,00	-1 034,55
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	8 949 640,00	8 987 692,87	0,00	0,00	-38 052,87
74718	Autres participations Etat	1 387 214,00	1 437 560,91	0,00	0,00	-50 346,91
7472	Participation régions	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
74748	Participation autres communes	7 290 196,00	7 290 196,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	7 000,00	0,00	0,00	-7 000,00
74778	Autres fonds européens	165 630,00	178 462,79	0,00	0,00	-12 832,79
747818	Autres	16 700,00	1 000,00	0,00	0,00	15 700,00
747888	Autres	75 400,00	62 220,00	0,00	0,00	13 180,00
74888	Autres	0,00	11 253,17	0,00	0,00	-11 253,17
75	Autres produits de gestion courante (4)	14 690,00	40 158,50	0,00	0,00	-25 468,50
75888	Autres	14 690,00	40 158,50	0,00	0,00	-25 468,50
Total des recet	ttes de gestion des services	9 761 980,00	9 727 014,03	0,00	0,00	34 965,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	1 295,00	0,00	0,00	-1 295,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 295,00	0,00	0,00	-1 295,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	70 000,00	70 000,00			0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au	Crédits sans emploi
		(BP + DM + RAR N-1)	Titres émis		31/12 (2)	(3)
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	70 000,00	70 000,00			0,00
Total des recet	tes réelles	9 831 980,00	9 798 309,03	0,00	0,00	33 670,97
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	280 000,00	235 792,70			44 207,30
777	Rec subv inv transférées cpte résult	280 000,00	235 792,70			44 207,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recet	tes d'ordre	280 000,00	235 792,70			44 207,30

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

	Betail du culcul des l'Olive du compt	C TOLL (5)
ĺ	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
I	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
İ	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
 (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF* 042 = *DI* 040) (*RF* 043 = *DF* 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
 (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



Strasbourg, le 12 mars 2025

Extrait du registre des délibérations du **Conseil d'administration** n°670-2025 du 12 mars 2025

Séance du

: 12 mars 2025

Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Ont assisté à la séance

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants 20 membres titulaires : 9 absents dont 4 pouvoirs

Absents excusés Absents non excusés

: 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN est supplée par Thomas VOLTZENLOGEL, Florence FORIN et Bernard GOY sont suppléés par Jean VERNE, Philippe GEISS est suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI : Volana JOLY, Nasser KHELIFI, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Mathieu SCHNEIDER, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Nina CASATI donne pouvoir à Volana JOLY, Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Anne MISTLER, Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Dominique MASTELLI, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Bertrand PAUVERT

Objet: Budget annexe Formation continue - Adoption du Compte de gestion 2024

సొసొసాసా చవచ్చా

Résultats budgétaires de l'exercice

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	THE PROPERTY OF STREET	142 197,37	142 197,37
Titres de recette émis (b)		71 206,22	71 206,22
Réductions de titres (c)		可能是在在1000年间,可以1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间,1000年间	
Recettes nettes (d = b - c)		71 206,22	71 206,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		142 197,37	142 197,37
Mandats émis (f)		134 490,97	134 490,97
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		134 490,97	134 490,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		63 284,75	63 284,75

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

TABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

Exercice 202

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I				Committee of the second	
II - Budgets des services à caractère administratif					
HEAR FORMATION CONTINUE	1750年2月1日 1868年18日 1865年1				
Investissement					
Fonctionnement	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
Sous-Total	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
TOTAL II	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le comptable public, responsable du service de gestion comptable de Strasbourg ; le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'établissement ;

Considérant que le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes; qu'il répond à deux objectifs: justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'établissement;

Considérant que le compte de gestion présente la situation générale des opérations de la gestion en distinguant : la situation au début de l'exercice, établie sous la forme de bilan d'entrée ; les opérations de débit et de crédit constatées durant l'exercice ; la situation à la fin de l'exercice, établie sous forme de bilan de clôture ; le développement des opérations effectuées au titre du budget ; les résultats de celui-ci ;

les recouvrements effectués et les restes à recouvrer ; les dépenses faites et les restes à payer ; les crédits annuels et l'excédent définitif des recettes ; que le compte de gestion est visé par la Présidente, qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de son compte administratif ;

Considérant que matériellement, un compte de gestion est constitué de deux parties ; le compte de gestion sur chiffres présentant les résultats de l'exercice et retraçant l'évolution du patrimoine de l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice, et le compte de gestion sur pièces qui rassemble l'ensemble des documents permettant de justifier les opérations du Trésorier (opérations budgétaires, opérations d'ordre, etc.) ;

Considérant que le compte de gestion doit être transmis à la Présidente avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice auquel il se rapporte ; qu'il est ensuite soumis au vote du conseil d'administration qui arrête les comptes ;

Il est proposé au Conseil d'administration

- de constater que le compte de gestion du budget annexe Formation continue de la Haute école des arts du Rhin, dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve;
- d'adopter en conséquence le compte de gestion 2024 du budget annexe Formation continue de la Haute école des arts du Rhin ;
- de charger Mme la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

<u>Vote</u>

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté

> Nathalie Motte Présidente

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

N° CODIQUE 067058

Date Edition : 06/03/2025

Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 81101 N° de SIRET 20002812400044

HEAR FORMATION CONTINUE BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M MICHEL YZIQUEL
Mme Aurélie SCHAEFFER
Mme Marie-José GOUTAUDIER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2024 AU 10/03/2024 DU 11/03/2024 AU 01/05/2024 DU 02/05/2024 AU 06/03/2025

Population 628765 Nomenclature M57 Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale		3
1 Bilan synthétique		
2 Bilan	Etat I-2	5
2.1 Bilan Actif		
2.2 Bilan Passif		
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3	9
4 Compte de résultat	Etat I-4	11
5 Annexe		13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire		16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-	1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2	2 18
3 Etat de consommation des crédits		
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4	4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	N PREFECTURE	. 27
1 Balance des comptes	25/04/2025	-128
	n agreee E-legalite.com 124–20250312–670_2025	 5-DE

2 Si	tuation	des	valeurs	inactives	E	tat I	II-2	35
4EME	PARTIE	: P	age des	signatures				36

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	-2,75
Terrains		Résultat de l'exercice	-63,28
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du	
		remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	-66,03
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou		Dettes financières et autres emprunts	
affectés			
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3,27
Stocks		Autres dettes non financières	69,93
Créances	8,37	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	73,20
Trésorerie	0,05	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	8,42	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	73,20
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	1,25
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	8,42	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	8,42

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com
21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

		Exercice 2024			Exercice 2023	
ACTIF	NOTE	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET	
ACTIF IMMOBILISÉ						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Subventions d'investissement versées						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Réseaux et installations de voirie						
Réseaux divers						
Installations techniques, agencements et						
matériel						
Immobilisations mises en concessions ou						
affermées						
Autres						
Immobilisations corporelles en cours						
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A						
DISPOSITION OU AFFECTÉS						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)						

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

			Exercice 2024		Exercice 2023
ACTIF	NOTE	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des					9 043,33
organismes internationaux et la Commission					
européenne					
Créances sur les redevables et comptes					980,00
rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour					
compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		8 370,51		8 370,51	15 940,51
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		8 370,51		8 370,51	25 963,84
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		50,00		50,00	50,00
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		50,00		50,00	50,00
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de					
remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		8 420,51		8 420,51	26 013,84

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com

21_D0-067-20028124-20250312-670_2025-DE

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		-2 747,37	-70 664,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-63 284,75	67 917,33
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		-66 032,12	-2 747,37

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 270,28	70,00
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		65 758,71	21 135,48
Autres dettes non financières		4 173,64	7 555,73
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		73 202,63	28 761,21
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		73 202,63	28 761,21
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		1 250,00	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		8 420,51	26 013,84

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2025

Application agrée E-legalite.com

21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros 81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	22,50	49,00
Compensations, autres attributions et autres participations		7,50
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	48,71	59,47
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		66,44
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	71,21	182,40
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	26,53	25,65
Charges de personnel	104,26	85,93
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes	3,70	2,91
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	134,49	114,49

Exercice 2024

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE	Exercice 2024
---------------------------------	---------------

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023	
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositifs d'intervention pour compte propre			
Autres charges			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)			
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-63,28	67,92	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)			
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)			
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-63,28	67,92	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

ETAT : I-4

DOGETICA .	270000	T		Variation
POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et				
produits assimilés)				
Dotations de l'état		00.500.00	40,000,00	0.5500
Participations		22 500,00	49 000,00	-26500.00
Compensations, autres attributions et autres participations			7 500,00	-7500.00
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		48 705,00	59 468,33	-10763.33
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		1,22	66 436,09	-66434.87
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et				
transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et				
provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		71 206,22	182 404,42	-111198.20
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		26 528,49	25 646,58	881.91
Charges de personnel		104 264,69	85 934,26	18330.43
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		77 870,08	65 798,34	12071.74
Dont charges sociales		26 394,61	20 135,92	6258.69
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances		0,49	0,84	-0.35
irrécouvrables)				
Impôts et taxes		3 697,30	2 905,41	791.89
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		134 490,97	114 487,09	20003.88
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

ETAT : I-4

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics	NOIE	EXELCICE 2024	EXCICICE 2023	Valiation
-				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		62.004.00	68.048.00	121222
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-63 284,75	67 917,33	-131202.08
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de				
placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de				
placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux				
provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-63 284,75	67 917,33	-131202.08

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

Opérations pour	Balance	Balance d'entrée Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie		
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Depenses de l'annee	Recettes de l'annee	Solde débiteur	Solde créditeur

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : I-5

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

Opérations pour	Balance	Balance d'entrée Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie		
le compte de tiers	Solde débiteur	Solde créditeur	Depenses de l'annee	Recettes de l'annee	Solde débiteur	Solde créditeur

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES		·	
Prévisions budgétaires totales (a)		142 197,37	142 197,37
Titres de recette émis (b)		71 206,22	71 206,22
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		71 206,22	71 206,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		142 197,37	142 197,37
Mandats émis (f)		134 490,97	134 490,97
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		134 490,97	134 490,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		63 284,75	63 284,75

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
HEAR FORMATION CONTINUE					
Investissement					
Fonctionnement	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
Sous-Total	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
TOTAL II	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12
III - Budgets des services					
à caractère industriel et					
commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-2 747,37		-63 284,75		-66 032,12

ETROPOLE ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-3 - Page gauche 19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

N° chapitre ou article	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions
(selon le niveau de vote)		1	2	3 = 1 + 2

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-670_2025-DE

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-3 - Page droite 19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

N° chapitre ou article	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
(selon le niveau de vote)	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-670_2025-DE

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-3 - Page gauche 20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

N° chapitre ou article	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions
(selon le niveau de vote)	incicule	1	2	3 = 1 + 2

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-670_2025-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETAT : II-3 - Page droite 20

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

N° chapitre ou article	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
(selon le niveau de vote)	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6

REÇU EN PREFECTURE le 25/04/2025 Application agréée E-legalite.com 21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE ETAT : II-3 - Page gauche 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	30 465,00	-5,00	30 460,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	95 485,00	13 500,00	108 985,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		5,00	5,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		125 950,00	13 500,00	139 450,00
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 747,37	2 747,37
TOTAL GENERAL		125 950,00	16 247,37	142 197,37

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-3 - Page droite 21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	30 460,00	26 528,49		26 528,49	3 931,51
012	108 985,00	107 961,99		107 961,99	1 023,01
65	5,00	0,49		0,49	4,51
TOTAL	139 450,00	134 490,97		134 490,97	4 959,03
002	2 747,37				2 747,37
TOTAL GENERAL	142 197,37	134 490,97		134 490,97	7 706,40

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE ETAT : II-3 - Page gauche 22

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	88 200,00	-12 502,63	75 697,37
	DIVERSES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	37 750,00	28 750,00	66 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	125 950,00	16 247,37	142 197,37
TOTAL GENERAL		125 950,00	16 247,37	142 197,37

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE ETAT : II-3 - Page droite 22

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations	
(Belon le niveau de voce)	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6	
70	75 697,37	48 705,00		48 705,00	26 992,37	
74	66 500,00	22 500,00		22 500,00	44 000,00	
75		1,22		1,22	-1,22	
TOTAL	142 197,37	71 206,22		71 206,22	70 991,15	
TOTAL GENERAL	142 197,37	71 206,22		71 206,22	70 991,15	

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2025

Application agréée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-670_2025-DE

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

Nº Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes
Nº Chapitre et Article	incicule	1	2	3 = 1 - 2

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2025

Application agrée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-670_2025-DE

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Totituli	Emission	Annulations	Recettes nettes
N° Chapitre et Article	Intitulē	1	2	3 = 1 - 2

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com
21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes
N° Chapitre et Article	incicate	1	2	3 = 1 - 2
60632	Fournitures de petit équipement	1 183,82		1 183,82
6064	Fournitures administratives	150,05		150,05
6067	Fournitures scolaires	1 945,24		1 945,24
6068	Autres matières et fournitures.	1 026,59		1 026,59
611	Contrats de prestations de services	1 775,55		1 775,55
61358	Autres	962,00		962,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 711,31		3 711,31
6234	Réceptions	4 383,18		4 383,18
6236	Catalogues et imprimés	150,42		150,42
6251	Voyages, déplacements et missions	5 816,69		5 816,69
62871	A la collectivité de rattachement 4	5 423,64		5 423,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 0	11 Charges à caractère général	26 528,49		26 528,49
6331	Versement mobilité	1 557,00		1 557,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	389,00		389,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	1 751,30		1 751,30
64111	Rémunération principale	2 248,21		2 248,21
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	101,42		101,42
64118	Autres indemnités.	19,08		19,08
64131	Rémunérations	39 255,82		39 255,82
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	392,01		392,01
64138	Primes et autres indemnités	7 819,37		7 819,37
6414	Personnel rémunéré à la vacation	28 034,17		28 034,17
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	22 301,00		22 301,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	3 743,28		3 743,28
6475	Médecine du travail, pharmacie	350,33		350,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 0	12 Charges de personnel et frais assimilés	107 961,99		107 961,99
65888	Autres	0,49		0,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,49		0,49
TOT	AL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	134 490,97		134 490,97
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	134 490,97		134 490,97

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 067058

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

ETABLISSEMENT : HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : II-4 -

Etat de réalisation des opérations SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

Nº Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	48 705,00		48 705,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	48 705,00		48 705,00
7473	Départements	22 500,00		22 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	22 500,00		22 500,00
75888	Autres	1,22		1,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,22		1,22
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	71 206,22		71 206,22
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	71 206,22		71 206,22

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud			ations étaires	То	tal	Sold	es
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
119	Report à nouveau (solde débiteur)	70 664,70			67 917,33			70 664,70	67 917,33	2 747,37	
11	Sous Total compte	70 664,70			67 917,33			70 664,70	67 917,33	2 747,37	
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		67 917,33	67 917,33				67 917,33	67 917,33		0,00
12	Sous Total compte		67 917,33	67 917,33				67 917,33	67 917,33		0,00
	Total classe 1	70 664,70	67 917,33	67 917,33	67 917,33			138 582,03	135 834,66	2 747,37	
4011	Fournisseurs		70,00	12 381,94	12 422,94			12 381,94	12 492,94		111,00
401	Sous Total compte 401		70,00	12 381,94	12 422,94			12 381,94	12 492,94		111,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues				3 159,28				3 159,28		3 159,28
40	Sous Total compte 40		70,00	12 381,94	15 582,22			12 381,94	15 652,22		3 270,28
411	Redevables	980,00			980,00			980,00	980,00		0,00
4161	Créances douteuses			980,00	980,00			980,00	980,00		0,00
416	Sous Total compte 416			980,00	980,00			980,00	980,00		0,00
41	Sous Total compte 41	980,00		980,00	1 960,00			1 960,00	1 960,00		0,00
421	Personnel - Rémunérations dues			77 319,66	77 319,66			77 319,66	77 319,66		0,00
42	Sous Total compte 42			77 319,66	77 319,66			77 319,66	77 319,66		0,00
431	Sécurité sociale			24 696,62	24 696,62			24 696,62	24 696,62		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 565,35	1 565,35			1 565,35	1 565,35		0,00
43	Sous Total compte 43			26 261,97	26 261,97			26 261,97	26 261,97		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			333,22	333,22			333,22	333,22		0,00

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/04/2025

Application agréée E legalite.com
21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud			ations étaires	То	tal	Sol	des
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
442	Sous Total compte 442			333,22	333,22			333,22	333,22		0,00
44321	Dépenses		7 033,59	7 033,59				7 033,59	7 033,59		0,00
4432	Sous Total compte 4432		7 033,59	7 033,59				7 033,59	7 033,59		0,00
44351	Dépenses				5 423,64				5 423,64		5 423,64
4435	Sous Total compte 4435				5 423,64				5 423,64		5 423,64
44382	Recettes - Amiable	9 043,33			9 043,33			9 043,33	9 043,33		0,00
4438	Sous Total compte 4438	9 043,33			9 043,33			9 043,33	9 043,33		0,00
443	Sous Total compte 443	9 043,33	7 033,59	7 033,59	14 466,97			16 076,92	21 500,56		5 423,64
447	Autres impôts, taxes et versements assim			3 697,30	3 697,30			3 697,30	3 697,30		0,00
44	Sous Total compte	9 043,33	7 033,59	11 064,11	18 497,49			20 107,44	25 531,08		5 423,64
451001	Compte de rattachement avec (à subdiv		21 135,48	88 818,94	133 442,17			88 818,94	154 577,65		65 758,71
451	Sous Total compte 451		21 135,48	88 818,94	133 442,17			88 818,94	154 577,65		65 758,71
45	Sous Total compte 45		21 135,48	88 818,94	133 442,17			88 818,94	154 577,65		65 758,71
46711	Autres comptes créditeurs		522,14	6 395,10	5 872,96			6 395,10	6 395,10		0,00
4671	Sous Total compte 4671		522,14	6 395,10	5 872,96			6 395,10	6 395,10		0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	7 570,00			7 570,00			7 570,00	7 570,00		0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	8 370,51						8 370,51		8 370,51	
4672	Sous Total compte 4672	15 940,51			7 570,00			15 940,51	7 570,00		
467	Sous Total compte 467	15 940,51	522,14	6 395,10	13 442,96			22 335,61	13 965,10	8 370,51	

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-670_2025-DE

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		Tot	al	Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte	15 940,51	522,14	6 395,10	13 442,96			22 335,61	13 965,10	8 370,51	
4711	Versements des régisseurs			48 705,00	47 455,00			48 705,00	47 455,00	1 250,00	
47134 47138	Subventions Autres			15 750,00 6 750,00	15 750,00 6 750,00			15 750,00 6 750,00	15 750,00 6 750,00		0,00 0,00
47138	Sous Total compte			22 500,00	22 500,00			22 500,00	22 500,00		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			90,61	1 340,61			90,61	1 340,61		1 250,00
471	Sous Total compte 471			71 295,61	71 295,61			71 295,61	71 295,61		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			90,61	90,61			90,61	90,61		0,00
472	Sous Total compte 472			90,61	90,61			90,61	90,61		0,00
47	Sous Total compte 47			71 386,22	71 386,22			71 386,22	71 386,22		0,00
	Total classe 4	25 963,84	28 761,21	294 607,94	357 892,69			320 571,78	386 653,90	9 620,51	75 702,63
5411	Régisseurs d'avances (avances)	50,00						50,00		50,00	
541	Sous Total compte 541	50,00						50,00		50,00	
54	Sous Total compte 54	50,00						50,00		50,00	
	Total classe 5	50,00						50,00		50,00	
60632	Fournitures de petit équipement					1 183,82		1 183,82		1 183,82	
6063	Sous Total compte 6063					1 183,82		1 183,82		1 183,82	
6064	Fournitures administratives					150,05		150,05		150,05	
6067	Fournitures scolaires					1 945,24		1 945,24		1 945,24	

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud	ations gétaires	Opéra budgé	tions taires	Tot	al	Sold	les
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Autres matières et fournitures.					1 026,59		1 026,59		1 026,59	
606	Sous Total compte					4 305,70		4 305,70		4 305,70	
60	Sous Total compte					4 305,70		4 305,70		4 305,70	
611	Contrats de prestations de services					1 775,55		1 775,55		1 775,55	
61358	Autres					962,00		962,00		962,00	
6135	Sous Total compte 6135					962,00		962,00		962,00	
613	Sous Total compte 613					962,00		962,00		962,00	
61	Sous Total compte 61					2 737,55		2 737,55		2 737,55	
52268	Autres honoraires, conseils					3 711,31		3 711,31		3 711,31	
6226	Sous Total compte 6226					3 711,31		3 711,31		3 711,31	
622	Sous Total compte 622					3 711,31		3 711,31		3 711,31	
6234	Réceptions					4 383,18		4 383,18		4 383,18	
6236	Catalogues et imprimés					150,42		150,42		150,42	
623	Sous Total compte 623					4 533,60		4 533,60		4 533,60	
6251	Voyages, déplacements et missions					5 816,69		5 816,69		5 816,69	
625	Sous Total compte 625					5 816,69		5 816,69		5 816,69	
62871	A la collectivité de rattachement 4					5 423,64		5 423,64		5 423,64	
6287	Sous Total compte 6287					5 423,64		5 423,64		5 423,64	
628	Sous Total compte 628					5 423,64		5 423,64		5 423,64	

REÇU EN PREFECTURE

le 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com
21_00-067-200028124-20250312-670_2025-DE

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		Tot	al	Sold	es
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					19 485,24		19 485,24		19 485,24	
6331	Versement mobilité					1 557,00		1 557,00		1 557,00	
	Cotisations versées au F.N.A.L.					389,00		389,00		389,00	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					1 751,30		1 751,30		1 751,30	
633	Sous Total compte					3 697,30		3 697,30		3 697,30	
63	Sous Total compte					3 697,30		3 697,30		3 697,30	
64111	Rémunération principale					2 248,21		2 248,21		2 248,21	
64112	Supplément familial de traitement et ind					101,42		101,42		101,42	
64118	Autres indemnités.					19,08		19,08		19,08	
6411	Sous Total compte 6411					2 368,71		2 368,71		2 368,71	
64131	Rémunérations					39 255,82		39 255,82		39 255,82	
64132	Supplément familial de traitement et ind					392,01		392,01		392,01	
64138	Primes et autres indemnités					7 819,37		7 819,37		7 819,37	
6413	Sous Total compte 6413					47 467,20		47 467,20		47 467,20	
6414	Personnel rémunéré à la vacation					28 034,17		28 034,17		28 034,17	
641	Sous Total compte 641					77 870,08		77 870,08		77 870,08	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					22 301,00		22 301,00		22 301,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					3 743,28		3 743,28		3 743,28	
645	Sous Total compte 645					26 044,28		26 044,28		26 044,28	

REÇU EN PREFECTURE

1e 25/84/2825

Application agréée E-legalite.com
21_D0-067-200028124-20250312-670_2025-DE

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024
81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

ETAT : III-1

		Balance	d'entrée	Opéra non-bud		Opéra budgé		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Médecine du travail, pharmacie					350,33		350,33		350,33	
	Sous Total compte					350,33		350,33		350,33	
64	Sous Total compte 64					104 264,69		104 264,69		104 264,69	
65888	Autres					0,49		0,49		0,49	
6588	Sous Total compte 6588					0,49		0,49		0,49	
658	Sous Total compte 658					0,49		0,49		0,49	
65	Sous Total compte 65					0,49		0,49		0,49	
	Total classe 6					134 490,97		134 490,97		134 490,97	
7067	Redevances et droits des services périsc						48 705,00		48 705,00		48 705,00
706	Sous Total compte						48 705,00		48 705,00		48 705,00
70	Sous Total compte						48 705,00		48 705,00		48 705,00
7473	Départements						22 500,00		22 500,00		22 500,00
747	Sous Total compte						22 500,00		22 500,00		22 500,00
74	Sous Total compte						22 500,00		22 500,00		22 500,00
75888	Autres						1,22		1,22		1,22
	Sous Total compte 7588						1,22		1,22		1,22
758	Sous Total compte						1,22		1,22		1,22
75	Sous Total compte						1,22		1,22		1,22
	Total classe 7						71 206,22		71 206,22		71 206,22

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE Exercice 2024

ETAT : III-1

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	96 678,54	96 678,54	362 525,27	425 810,02	134 490,97	71 206,22	593 694,78	593 694,78	146 908,85	146 908,85

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT		SOLDES		
Nº Intitulé	DEBII		CREDII					
Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

81101 - HEAR FORMATION CONTINUE

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

GUILLON François (1031447421-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DRFiP D'ALSACE ET DU BAS-RHIN, le 19/03/2025

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de HEAR FORMATION CONTINUE pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GOUTAUDIER Marie-Jose (1017750724-0), CSC des Finances Publiques de lère catégorie

A STRASBOURG ET EUROMETROPOLE, le 20/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A, le

1.2 MARS 2025

A STRASBOURG, le 12 MARS 2025 L'ordonnateur,



Stephane SAUZEDDE Directeur

12 MARS 2025

REÇU EN PREFECTURE le 25/04/2025



Strasbourg, le 12 mars 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°671-2025 du 12 mars 2025

Séance du

12 mars 2025

Sous la présidence de

Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice Ont assisté à la séance 29 titulaires et 9 suppléants 20 membres titulaires

Absents excusés
Absents non excusés

9 absents dont 4 pouvoirs4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN est supplée par Thomas VOLTZENLOGEL, Florence FORIN et Bernard GOY sont suppléés par Jean VERNE, Philippe GEISS est suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY, Nasser KHELIFI, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Mathieu SCHNEIDER, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Nina CASATI donne pouvoir à Volana JOLY, Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Anne MISTLER, Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés:

Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Dominique MASTELLI, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Bertrand PAUVERT

Objet: Budget annexe Formation continue - Adoption du Compte administratif 2024

෯෯෯෯ ෯෯෯෯

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe Formation continue

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - HEAR FORMATION CONTINUE - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	ı
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
Mandats émis		Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	134 490,97	71 206,22	-2 747,37	A1 -66 032,12
Investissement	0,00	0,00	(2) 0,00	A2 0,00
Dont 1068		0,00		ACMINITARILITY SANCES
Fonctionnement	134 490,97	71 206,22	(3) -2 747,37	A3 -66 032,12

	RESTES A REALISER (4)			
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR		III + IV 0,00	B1 0,00	
Investissement	1 0,00	III 0,00	B2 0,00	
Fonctionnement	II 0,00		B3 0,00	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	-66 032,12
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	-66 032,12

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

sans que M. le Directeur ne prenne part au vote,

d'approuver le compte administratif 2024 du budget annexe Formation continue de la Haute école des arts du Rhin s'établissant comme suit :

Pudget appear Formation Continue			
Budget annexe Formation Continue	Fonctionnement	Investissement	TOTAL Sections
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	- 2 747,37 €		- 2 747,37 €
Dépenses de l'exercice 2024	- 134 490,97 €		- 134 490.97 €
Recettes de l'exercice 2024	+ 71 206,22 €		+71 206,22 €
Résultat de l'exercice 2024	- 63 284,75 €	•	+ 63 284,75 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	- 66 032,12€		- 66 032,12 €

<u>Vote</u>

Votants 20 Pour 20 Contre 00 Abstention 00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le et affichage à la Haute école des arts du Rhin le à 17 heures.

Nathalie Motte Présidente

REPUBLIQUE FRANÇAISE

HEAR FORMATON CONTINUE: EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN

Numéro SIRET: 20002812400044

POSTE COMPTABLE: RECETTE DES FINANCES DE STRASBOURG

M. 57

Compte administratif Voté par nature

BUDGET: HEAR FORMATION CONTINUE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A complèter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Page 1

Sommaire

I - Informations générales A - Informations statistiques, fiscales et financières 5 B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6 C1 - Exécution du budget - Résultats 7 C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8 C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9 II - Présentation générale A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10 B1 - Equilibre financier - Investissement 11 B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12 C1 - Balance générale - Dépenses 13 C2 - Balance générale - Recettes 15 III - Adoption du CA A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 17 A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 21 A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 23 A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 24 A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 25 A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 26 B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 28 B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 32 B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 35 IV - Annexes A - Présentation croisée A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 37 A1.01 - Opérations non ventilables 39 A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 40 A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 43 A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 44 A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 45 A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 48 A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 51 A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 54 A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 55 A1.906 - Fonction 6 - Action économique 58 A1.907 - Fonction 7 - Environnement 60 A1.908 - Fonction 8 - Transports 63 A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 67 A2.01 - Opérations non ventilables 69 A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 70 A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 73 A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 74 A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 75 A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 81 A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 84 A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 87 A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 88 A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 89 A2.936 - Fonction 6 - Action économique 92 A2.937 - Fonction 7 - Environnement 94 A2.938 - Fonction 8 - Transports 97 **B** - Annexes patrimoniales B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 101 B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 102 B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 106 B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 108 B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture RECU EN PREFECTURE B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement le 25/04/2025

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	112
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	113
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	118
B4 - Etat des charges transférées	119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	120
B6 - Prêts	121
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	122
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	123
B7.3 - Etat des emprunts garantis	124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	125
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	126
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	127
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	128
B7.8 - Autres engagements donnés	129
B7.9 - Autres engagements reçus B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	130 131
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	131
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	135
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	136
B11.2 - Liste des établissements publics créés	137
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	138
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	139
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	140
B13 - Opérations liées aux cessions	141
B14 - Etat des travaux en régie	142
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	144
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	145
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	146
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	148
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	149
C2.1 - Situation des AP	151
C2.2 - Situation des AE	152
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	153
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	157
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	161
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	162
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	163
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	164
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	165
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	166
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	168
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	169
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	170
D4 - Gestion des fonds européens	171
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	172
D6 - Actions de formation des élus	173
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	174
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	175
D9 - Identification des flux croisés	176
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	177
D11 - Décisions en matière de taux	179
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	180
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	181
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	183
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	REÇU EN PREFECTURE
5 Cam dos operations du tito du 14 1410 - Liai de synthese	le 25/04/2025 183

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

186

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	12345

Informations fiscales (N-2)		
	Collectivité	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	54321.00	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le budget :

 au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;

 au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;

 avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II -En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III - Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont (4).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

Page 6

_		
	I – INFORMATIONS GENERALES	Ī
Г	EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	134 490,97	71 206,22	-2 747,37	A1 -66 032,12	
Investissement	0,00	0,00	(2) 0,00	A2 0,00	
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	134 490,97	71 206,22	(3) -2 747,37	A3 -66 032,12	

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	0,00	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	-66 032,12
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	-66 032,12

⁽¹⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si deficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVI	ESTISSEMENT – TOTAL	(l) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVE	ESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	АРА	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	Α

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	а 134 490,97	g 71 206,22
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 0,00	н 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c 2 747,37 (si déficit)	ı 0,00 (si excédent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 137 238,34	=G+H+I+J 71 206,22
	-		
	Section de fonctionnement	Е 0,00	к 0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
(1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	= K + L 0,00
	Section de fonctionnement	= A + C + E 137 238,34	= G + I + K 71 206,22
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F 0,00	=H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 137 238,34	= G + H + I + J + K + L 71 206,22

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'un vestissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations d'équipement	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations financières	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Tota	al des réalisations réelles en investissement	0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Tota	al des réalisations d'ordre en investissement	<i>III</i> 0,00	/v 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

	TOTAL	I + III 0,00	II + IV 0,00
--	-------	---------------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	v 0,00	VI 0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 0,00	
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	0	,00

- (1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.
- (2) Sauf 165, 166 et 16449.
- (3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (4) En recettes, sauf 1068.
- (5) En recettes, détail du 138.
- (6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (8) DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE le 25/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS TITRES EMIS		EMIS	
	OPERATIONS REEL	LES ET MIXTES	
011 Charges à caractère général (1)	26 528,49	70 Prod. services, domaine, ventes	48 705,00
		diverses	
012 Charges de personnel et frais	107 961,99	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
assimilés (1)			
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	22 500,00
65 Autres charges de gestion	0,49	75 Autres produits de gestion	1,22
courante (sauf 6586) (1)		courante (1)	
6586 Frais fonctionnement des groupes	0,00		
d'élus			
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	134 490,97	Total recettes de gestion des services	71 206,22
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions,	0,00	78 Reprises amort., dépréciations,	0,00
dépréciations (semi-budgétaires) (1)		prov. (semi-budgétaires) (1)	
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	134 490,97	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	11 71 206,22
<u>, </u>	OPERATIONS D	O'ORDRE (2)	
042 Opérations ordre transf. entre	0,00	042 Opérations ordre transf. entre	0,00
sections (3)		sections (3)	
043 Opérations ordre intérieur de la	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la	0,00

OPERATIONS D'ORDRE (2)				
042 Opérations ordre transf. entre	0,00	042 Opérations ordre transf. entre	0,00	
sections (3)		sections (3)		
043 Opérations ordre intérieur de la	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la	0,00	
section		section		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	/// 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00	

TOTAL DES DEPENSES DE	+ 134 490,97	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	71 206,22
TEXERCICE		L EXERCICE		

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	2 747,37	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00
					-

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	137 238,34	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	71 206,22

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	-66 032,12

⁽¹⁾ Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽²⁾ $DF\ 042 = RI\ 040$; $RF\ 042 = DI\ 040$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

⁽³⁾ Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁴⁾ Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

i	WANDATS EWIS (y compris sur les restes à realiser N-1)				
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00	
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00	
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00	
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00	
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00	
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00	
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00	
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00	
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00	
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00	

1	0,00	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté
_	=	

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	26 528,49		26 528,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	107 961,99		107 961,99
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,49	0,00	0,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	134 490,97	0,00	134 490,97

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	2 747,37

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE 1e 25/04/2025

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Hors chapitres opérations.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

⁽⁸⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁹⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	48 705,00		48 705,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	22 500,00		22 500,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1,22	0,00	1,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	71 206,22	0,00	71 206,22

-		
	Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

le 25/04/2025

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et rende de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et rende de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et rende de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et rende de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et rende de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et rende de la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions legislatives et rende de la collectivité applique le régime des provisions de la collectivité applique le régime des provisions de la collectivité applique le régime des provisions de la collectivité applique le régime de la collectivité applique le régime de la collectivité applique le régime de la collectivité applique de l

⁽⁵⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE le 25/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	Α

	Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	l des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	l des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	l des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total	des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
	information : D001 Solde écution négatif reporté	0,00					
Total	des dépenses restissement cumulées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- Dépenses engagées non mandatées.
 Ci Crédits sans emploi = crédits ouverts réalisations RAR au 31/12.
 Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

	Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total d	es recettes d'ordre	0,00	0,00		0,00
Pour in	formation : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total d	es recettes d'investissement cumulées	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Recettes justifiées non titrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 040 = RF 042).
(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

	Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dép	penses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dép	penses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dép	penses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dép	penses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 Dépenses engagées non mandatées.
 Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (a) Voir eat in-Az. I pour le desin des operations d'equiperient.

 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

	Tae a chombie des onaphies des operations à squipement									
N° Opération	Libellé de l'opération N° AP (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées	Pour information, réalisations gérées	
			,			(-)		dans le cadre d'une AP	hors AP	
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.
 Dépenses engagées non mandatées.
 Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

	III – ADOPTION DU CA	III
Ī	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

- 4		
	III – ADOPTION DU CA	III
	SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

	Chap. / art. (1)	Crédits ouverts	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des re	ecettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des re	ecettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des re	ecettes d'ordre	0,00	0,00		0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Recettes justifiées non titrées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI* 040 = *DF* 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

DEPENSES

				DEI ENGE				
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	139 450,00	131 331,69	3 159,28	0,00	4 959,03	0,00	134 490,97
011	Charges à caractère général (3)	30 465,00	23 369,21	3 159,28	0,00	3 936,51	0,00	26 528,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	108 980,00	107 961,99	0,00	0,00	1 018,01		107 961,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,49	0,00	0,00	4,51	0,00	0,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total d	les dépenses de gestion des es	139 450,00	131 331,69	3 159,28	0,00	4 959,03	0,00	134 490,97
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total d	les dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total d	les dépenses réelles	139 450,00	131 331,69	3 159,28	0,00	4 959,03	0,00	134 490,97
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total d	les dépenses d'ordre	0,00	0,00			0,00		0,00
	nformation : 002 Déficit de nnement reporté de N-1	2 747,37						
Total	des dépenses de fonctionnement	142 107 27	124 070 06	2 150 29	0.00	4 959 03	0.00	124 400 07

fonctionnement reporté de N-1	,						
		_					
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	142 197,37	134 079,06	3 159,28	0,00	4 959,03	0,00	134 490,97

⁽¹⁾ Dépenses engagées non mandatées

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

			RECET	120		
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		142 197,37	71 206,22	0,00	0,00	70 991,15
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	75 697,37	48 705,00	0,00	0,00	26 992,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	66 500,00	22 500,00	0,00	0,00	44 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	1,22	0,00	0,00	-1,22
Total d	es recettes de gestion des	142 197,37	71 206,22	0,00	0,00	70 991,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-b udgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total d	es recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles	142 197,37	71 206,22	0,00	0,00	70 991,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent	0,00		
de fonctionnement reporté de N-1			

Total	des	recettes	de	142 197,37	71 206,22	0,00	0,00	70 991,15
I touction	fonctionnement cumulées							

Recettes justifiées non titrées.
 Cy Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
 Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	139 450,00	131 331,69	3 159,28	0,00	4 959,03	0,00	134 490,97
011	Charges à caractère général (4)	30 465,00	23 369,21	3 159,28	0,00	3 936,51	0,00	26 528,49
60632	Fournitures de petit équipement	1 400,00	1 183,82	0,00	0,00	216,18	0,00	1 183,82
6064	Fournitures administratives	200,00	150,05	0,00	0,00	49,95	0,00	150,05
6067	Fournitures scolaires	1 990,05	1 945,24	0,00	0,00	44,81	0,00	1 945,24
6068	Autres matières et fournitures	1 046,53	918,59	108,00	0,00	19,94	0,00	1 026,59
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	1 775,55	0,00	0,00	224,45	0,00	1 775,55
6132	Locations immobilières	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
61358	Autres	962,00	80,00	882,00	0,00	0,00	0,00	962,00
62268	Autres honoraires, conseils	4 223,91	2 285,31	1 426,00	0,00	512,60	0,00	3 711,31
6231	Annonces et insertions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	4 500,50	3 783,18	600,00	0,00	117,32	0,00	4 383,18
6236	Catalogues et imprimés	668,42	150,42	0,00	0,00	518,00	0,00	150,42
6251	Voyages, déplacements et missions	6 073,59	5 673,41	143,28	0,00	256,90	0,00	5 816,69
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	5 500,00	5 423,64	0,00	0,00	76,36	0,00	5 423,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	108 980,00	107 961,99	0,00	0,00	1 018,01		107 961,99
6331	Versement mobilité	1 309,38	1 557,00	0,00	0,00	-247,62		1 557,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	326,06	389,00	0,00	0,00	-62,94		389,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 472,45	1 751,30	0,00	0,00	-278,85		1 751,30
64111	Rémunération principale titulaires	12 804,40	2 248,21	0,00	0,00	10 556,19		2 248,21
64112	SFT, indemnité de résidence	488,78	101,42	0,00	0,00	387,36		101,42
64113	NBI	410,18	0,00	0,00	0,00	410,18		0,00
64118	Autres indemnités	1 945,68	19,08	0,00	0,00	1 926,60		19,08
64131	Rémunérations	33 767,08	39 255,82	0,00	0,00	-5 488,74		39 255,82
64132	SFT, indemnité de résidence	295,27	392,01	0,00	0,00	-96,74		392,01
64138	Primes et autres indemnités	5 942,11	7 819,37	0,00	0,00	-1 877,26		7 819,37
6414	Personnel rémunéré à la vacation	18 914,28	28 034,17	0,00	0,00	-9 119,89		28 034,17
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 394,75	22 301,00	0,00	0,00	-3 906,25		22 301,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 575,42	3 743,28	0,00	0,00	8 832,14		3 743,28
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	39,63	0,00	0,00	0,00	39,63		0,00

Page 32

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6475	Médecine du travail, pharmacie	294,53	350,33	0,00	0,00	-55,80		350,33
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5,00	0,49	0,00	0,00	4,51	0,00	0,49
65888	Autres	5,00	0,49	0,00	0,00	4,51	0,00	0,49
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des d	épenses de gestion des services	139 450,00	131 331,69	3 159,28	0,00	4 959,03	0,00	134 490,97
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des c	harges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des d	épenses réelles	139 450,00	131 331,69	3 159,28	0,00	4 959,03	0,00	134 490,97
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des d	épenses d'ordre	0,00	0,00			0,00		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)			
Montant des ICNE de l'exercice	00,00		
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00		
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00		

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

	III – ADOPTION DU CA	III
Ī	SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	142 197,37	71 206,22	0,00	0,00	70 991,15
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	75 697,37	48 705,00	0,00	0,00	26 992,37
7067	Redev. services périscolaires et enseign	66 497,37	48 705,00	0,00	0,00	17 792,37
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	9 200,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	66 500,00	22 500,00	0,00	0,00	44 000,00
74718	Autres participations Etat	56 500,00	0,00	0,00	0,00	56 500,00
7473	Participation départements	10 000,00	22 500,00	0,00	0,00	-12 500,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	1,22	0,00	0,00	-1,22
75888	Autres	0,00	1,22	0,00	0,00	-1,22
Total des recet	tes de gestion des services	142 197,37	71 206,22	0,00	0,00	70 991,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recet	tes réelles	142 197,37	71 206,22	0,00	0,00	70 991,15
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)		0,00			0,00
Total des recet	tes d'ordre	0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00	1
Compensation	0,00	I
Montant net	0,00	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Page 35



Strasbourg, le 12 mars 2025

Extrait du registre des délibérations du **Conseil d'administration**

n°672-2025 du 12 mars 2025

Séance du

: 12 mars 2025

Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Ont assisté à la séance

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants 20 membres titulaires

Absents excusés Absents non excusés : 9 absents dont 4 pouvoirs

: 4 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN est supplée par Thomas VOLTZENLOGEL, Florence FORIN et Bernard GOY sont suppléés par Jean VERNE, Philippe GEISS est suppléé par Daniel D'ADAMO, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY, Nasser KHELIFI, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Mathieu SCHNEIDER, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Nina CASATI donne pouvoir à Volana JOLY, Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Anne MISTLER, Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés:

Alain DIETERLEN, Salem DRICI, Dominique MASTELLI, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Bertrand PAUVERT

Objet: Affectation de la dotation de péréquation de la CVEC 2024-2025. Attribution de subventions et renouvellement du budget participatif

సాసాసా చచచచచ

Depuis 2018, les étudiant.es sont exonérés du paiement des cotisations de sécurité sociale mais doivent acquitter une contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) de 95€ lors de leur inscription.

Collectée par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), cette contribution fait ensuite l'objet d'un reversement partiel en direction des établissements d'enseignement supérieur.

Deux parts de cette contribution reviennent à la HEAR :

- Une première part de 20 € par étudiant·e, dite dotation de base, que le Conseil d'administration, en accord avec les commissions de vie étudiante (CVE) a décidé d'affecter à l'adhésion aux services proposés par l'Université en termes de santé, de sport et de culture.
- Une deuxième part de 21,70 € par étudiant·e, dite de péréquation, dont l'affectation reste à formaliser, pour un total de 13 800 €.

Il est proposé de reconduire le dispositif adopté l'an dernier à savoir :

- attribuer les subventions de 500 € à chacune des trois associations étudiantes de l'établissement (La Mine, La Muse, Lalala);
- attribuer une subvention de fonctionnement de 180 € à La Pioche ainsi qu'à l'association Saxifrage Les Jardins à Mulhouse;
- réserver 940 € pour l'amorce d'un fonds « aide aux mémoires » ;
- retenir un montant de 11 000 € pour des projets ou des actions d'initiative étudiante concourant au renforcement de la qualité de vie étudiante à l'échelle des trois sites ou de chacun des sites de l'établissement sous la forme d'un budget participatif.

Vote

Votants 20 Pour 20 Contre 00 Abstention 00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le et affichage à la Haute école des arts du Rhin le à 17 heures.

athalie Motte

Plésidente



Conseil d'Administration

Site d'arts visuels de Strasbourg 18 décembre 2024 – 14h00

Ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

- 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE Fonctionnement des instances.
 - Conseil d'administration Séance du 13 novembre 2024 Approbation du procès-verbal de séance.
 - 2. Commission d'Appel d'Offres (CAO) et Commission Consultative des Marchés (CCM) Élection des membres
 - 3. Conseil d'administration Adoption du Rapport d'activité 2023/2024 de l'établissement

ÉTUDES

2. ÉTUDES

- 1. **Projet d'établissement** Avancée de la procédure d'écriture
- 2. **Maquette pédagogique** 1^{ère} année Réorganisation de la 1^{ère} année
- 3. **Procédure d'accréditation HCERES** Adoption du Document stratégique pluriannuel pour la période 2024-2029 version consolidée

RESSOURCES

3. FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE

- 1. Cycle budgétaire 2024 Budget annexe Formation Continue Décision modificative n°1
- 2. **Cycle budgétaire 2025** Adoption des budgets primitifs 2025 « budget principal » et « budget annexe Formation Continue »

PARTENARIATS

4. Partenariats

- 1. **Mobilité internationale** Modification des montants des indemnités Erasmus + pour les mobilités étudiantes et les mobilités des personnels
- 2. **Convention « PAUSE »** Autorisation de signature de la prolongation de la résidence de Lili K.S.A. (Kam Seng Aung) pour 12 mois
- 3. **Convention « PAUSE »** Autorisation de signature avec le Collège de France pour la résidence d'artiste de Dalia Ali Mahmoud Abdalrahman pour 12 mois

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

0000000

	HE	AR - Conseil o	d'administration - :	Séance du 18/12/2	024		Présent.es	Pouvoirs	Total suffrages	origine pouvoir
Membres fondateurs	15						5	5	10	
		Florence	FORIN	Directrice régionale adjoir	ite		1	1	2	Salem DRICI
Etat	2	Bernard	GOY	Conseiller arts plastiques			1	1	2	Murielle FABRE
		Jean	VERNE	Conseiller musique			1 1	1	2	
		Nathalie	MOTTE	Adjointe au maire de Mul	house - Prés	idente HEAR	1	1	2	Emmanuelle SUAREZ
		Emmanuelle	SUAREZ	Adjointe au maire de Mul	house				0	
Ville de Mulhouse	5	Aya	HIMER	Conseillère municipale dé	léguée				0	
ville de Mulliouse	3	Peggy	MIQUEE	Conseillère municipale dé	léguée				0	
		Joseph	SIMEONI	Conseiller municipal			1	1	2	Aya HIMER
		Bertrand	PAUVERT	Conseiller municipal					0	
		Anne	MISTLER	Adjointe à la maire de Str	asbourg - Vi	ce-Présidente HEAR	1	1	2	Anne-Marie JEAN
		Salem	DRICI	Conseiller municipal délé	gué				0	
Ville de Strasbourg	5	Anne-Marie	JEAN	Conseillère municipale déléguée					0	
		Pierre	JAKUBOWICZ	Conseiller municipal					0	
		Dominique	MASTELLI	Conseiller municipal				0		
Eurométropole de		Béatrice	BULOU	Vice-présidente de l'Euro	nétropole d	e Strasbourg			0	
Strasbourg	3	Murielle	FABRE	Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg				0		
Strasbourg		Caroline	ZORN					0		
Autres membres	14						12	0	12	
Région Grand Est	1	Michel	ANDREU-SANCHEZ	Conseiller Régional					0	
		Mathieu	SCHNEIDER	Vice Président Université	de Strasbou	rg	1		1	
Personnalités	4	Pascal	ZIEGLER	Vice-Président de l'Unive	sité de Haut	e-Alsace	1		1	
qualifiées	4	Stéphane	ROTH	Directeur Festival MUSICA	١		1		1	
		vacant							0	
		Emmanuelle	CASTELLAN (présente)	Arts visuels Strasbourg	Thomas	VOLTZENLOGEL	1		1	
		Nasser	KHELIFI (présent)	Arts visuels Strasbourg	Olivier	DELOIGNON	1		1	
Personnel pédagogique	4	Nathalia	MOUTINHO	Arts visuels Mulhouse	Bertrand	LEMONNIER (présent)	1		1	
		Philippe	GEISS (présent)	Hear Musique	Daniel	D'ADAMO	1		1	
Personnel administratif et	2	Corinne	HAJOSI (présente)	Mulhouse	Alicia	BERNARDI	1		1	
technique		Julie	GIGOUT (présente)	Strasbourg	Cédric	FAIVRE	1		1	
		Nina	CASATI (présente)	Hear Musique	Thomas	QUARRE	1		1	
Etudiant.es	3	Volana	JOLY (présente)	Arts visuels Mulhouse	Thibaut	MAILLARD (présent)	1		1	
		Léo	ATMANE (présent)	Arts visuels Strasbourg Meftaha MEKOUAR (présent)		1		1		
Membres statutaires	29									
Membres en exercice	28					Présent.es	17	5		
Quorum	14	50 % des membr	es présents - Article 11 c	es statuts						
Total suffrages									22	

Sont également présent.es :

Nicolas BEAUCHEF, directeur adjoint de la culture à la Ville de Mulhouse- en visio,

David BOUCHARD, administrateur de la Hear Musique – en visio,

Eleonore BUFFLER, directrice des affaires culturelles à la Ville de Mulhouse,

Virginie DURAN, assistante de direction,

Camille GIERTLER, directrice de la culture à la Ville et Eurométropole de Strasbourg,

Alexandre JUNG, directeur adjoint et directeur de la Hear Musique,

Anne-Camille PAULI, responsable finances et marchés publics de la Haute école des arts du Rhin,

Eric RABOT, directeur adjoint des études d'arts visuels et de la recherche de la Haute école des arts du Rhin,

Marc RUHLMANN, administrateur général de la Haute école des arts du Rhin,

Stéphane SAUZEDDE, directeur général de la Haute école des arts du Rhin,

Éric VINCENT, chef du Service développement culturel, Ville de Mulhouse.

Après s'être assuré de l'effectivité du quorum, Mme Nathalie MOTTE, Présidente, invite l'assemblée à procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Etant en visioconférence et pour fluidifier les échanges ; elle propose que Stéphane SAUZEDDE puisse gérer le déroulé de la séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023

Le Conseil d'administration décide d'adopter à l'unanimité le projet de procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024 intégrant la proposition de modification formulée par Nasser KHELIFI concernant son propos repris dans le procès-verbal.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission Consultative des Marchés (CCM)

Marc RUHLMANN expose que les différentes modifications portées à la composition de l'assemblée délibérante rendent nécessaire de désigner une nouvelle Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont une partie des membres siège également au sein de la Commission Consultative des Marchés (CCM). Conformément aux dispositions des articles L1414-1 et L.1414-2 et L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la HEAR se compose comme suit :

- La personne habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, Président de la Commission ;
- 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La CAO pourra faire appel au concours d'agents de l'établissement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Cette commission est appelée à attribuer les marchés formalisés excédant les seuils réglementaires.

Pour les marchés inférieurs à ces seuils mais excédant 50.000€ HT, il est proposé de constituer une Commission Consultative des Marchés, composée du Président, des deux premiers membres titulaires pouvant être représentés en cas d'absence par les deux membres titulaires suivants issus de la composition de la CAO.

Cette commission consultative est appelée à donner un avis sur les marchés concernés.

1. Désignation des membres de la CAO/CCM :

Suite au modifications portées à la composition de l'assemblée, il convient de désigner les nouveaux membres de la CAO/CCM.

2. Déroulement de l'élection de la CAO/CCM :

- Forme
 - L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'absence, les deux premiers membres titulaires peuvent se faire représenter par les deux membres titulaires suivants issus de la composition de la CAO.
- Dépôt des listes
 Le dépôt des listes s'effectue à l'occasion de la séance d'élection de la CAO.
- Déroulement
 L'élection -à la représentation proportionnelle au plus fort reste-s'effectue à bulletin secret, sauf si le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient donc de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la CAO permanente de la Haute école des arts du Rhin.

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée. Sont élu.es, en qualité de titulaires et de suppléant.es de la CAO permanente de la Haute école des arts du Rhin, les membres ci-dessous mentionnés :

PRÉSIDENT : M. Stéphane SAUZEDDE, Directeur de la Haute école des arts du Rhin			
TITULAIRES	SUPPLÉANTS		
1. Nathalie MOTTE	1. Emmanuelle CASTELLAN		
2. Anne MISTLER	2. Nasser KHELIFI		
3. Cédric FAIVRE	3. Julie GIGOUT		
4. Corinne HAJOSI	4. Bertrand LEMONNIER		
5. Thomas VOLTZENLOGEL 5. Pascal ZIEGLER			

La Présidente ainsi que les deux premiers membres titulaires composent la Commission Consultative des Marchés. En cas d'absence, ce sont les deux membres titulaires suivants qui assurent la suppléance.

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES Adoption du Rapport d'activité 2023/2024

Stéphane SAUZEDDE rappelle qu'en complément des informations régulières communiquées au Conseil d'administration, la Haute école des arts du Rhin formalise chaque année un compte rendu synthétique et structuré de ses activités de l'année scolaire précédente. Le document est coordonné par le service Communication et développement avec la contribution des équipes pédagogiques et administratives.

Le document présenté couvre donc l'année scolaire 2023-2024 et met en lumière les principales réalisations et données clés de l'établissement :

- Diplômé·es de l'année,
- Changements dans les équipes,
- Chiffres essentiels (effectifs, budget),
- Axes stratégiques marquants : recherche, partenariats, actions de professionnalisation, éditions, etc.
- Activité événementielle : conférences, expositions, concerts, etc

Destiné aussi bien à l'archivage qu'à la communication externe, ce rapport souligne la richesse et la diversité des initiatives portées par la HEAR, renforçant ainsi sa visibilité et son engagement.

Le Conseil d'administration prend acte de la présentation de ce rapport et en approuve unanimement le contenu.

0000000

Afin de permettre à Anne MISTER, Vice-Présidente retenue à un conseil métropolitain convoqué au même moment, de participer en visioconférence aux échanges concernant les ponts relatifs au projet d'établissement, à la réorganisation de la première année et au budget primitif, il est convenu entre les membres présents d'aborder les points 4 à ce stade du déroulé de la séance.

0000000

Point 4.1

ÉTUDES et PARTENARIATS

Modification des montants des indemnités Erasmus + pour les mobilités étudiantes et les mobilités des personnels

Depuis 1987, le programme sectoriel ERASMUS+ du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie vise à créer un espace européen de l'enseignement supérieur en subventionnant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs. Chaque année l'agence Europe-Education-Formation France, qui met en œuvre le programme ERASMUS+ en France, attribue une allocation forfaitaire aux établissements d'enseignement supérieur pour soutenir ces différents types de mobilité. La signature des conventions de subvention annuelles dans le cadre du programme ERASMUS+, l'encaissement des recettes et les modalités de reversement des indemnités aux étudiants et personnels mobiles a été définie dans les délibérations n°134-2014 du 25 septembre 2014, n° 224-2016 du 25 mai 2016 et n° 2018-339 du 11 octobre 2018.

La délibération n°624-2024 du 19 mars 2024 est venue modifier les montants des indemnités Erasmus+ pour les mobilités étudiantes et les mobilités du personnel.

La mise à disposition de la convention de subvention Erasmus+ du projet KA131 2024 (Projet Action clé 131 du programme Erasmus+ pour les mobilités individuelles apprenantes soumis lors de l'appel à projets 2024) permet d'actualiser les montants des indemnités versées ainsi que les modalités d'attribution des contributions complémentaires sur critères.

- 1. Contribution aux frais de séjour pour la mobilité physique
- Les taux de financement appliqués pour la mobilité de longue durée des <u>étudiant.es</u> vers les pays participant au Programme et les pays tiers associés, ainsi que les pays tiers non associés des régions 13 et 14 sont les suivants :

Pays d'accueil	Montant mensuel
Groupe 1:	
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande,	
Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	292 €
Pays tiers non associés au programme de la région 13	
Pays tiers non associés au programme de la région 14	
Groupe 2:	
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie,	225 €
Slovénie, Tchéquie	
Groupe 3:	
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne,	225 €
Roumanie, Serbie, Turquie	
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	700 €

• Les taux de financement appliqués pour la mobilité du personnel sont les suivants :

	Montant journalier		
Pays d'accueil	≤ 14 jours	du 15 ^{ème} au 60 ^{ème} jour	
Groupe 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède Pays tiers non associés au programme de la région 13 Pays tiers non associés au programme de la région 14	150€	105 €	
Groupe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €	93 €	
Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116€	81 €	
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	190€	133 €	

2. Contribution aux frais de voyage

Les montants de financement appliqués pour la mobilité des <u>étudiants et des personnels</u> sont les suivants :

Tranche kilométrique	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 à 99 km	28€	56€
100 à 499 km	211 €	285 €
500 à 1999 km	309 €	417 €
2000 à 2999 km	395 €	535 €
3000 à 3999 km	580€	785 €
4000 à 7999 km	1 188 €	1 188 €
Au-delà de 8000 km	1 735 €	1 735 €
	+ jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet	+ jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité,

- d'approuver les précisions apportées aux montants des indemnités Erasmus + pour les mobilités étudiantes et les mobilités des personnels
- d'autoriser Monsieur le Directeur à signer la convention et tout document y affèrent.

Programme PAUSE

Stéphane SAUZEDDE rappelle qu'à l'initiative du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, a été créé le Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des artistes en Exil « PAUSE ». Doté d'un financement initial du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce programme est géré et piloté par le Collège de France.

Au terme d'un processus d'évaluation, le programme accorde une subvention de participation à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général ainsi qu'à des établissements sous tutelle ou labellisés du ministère de la culture s'engageant à accueillir en leur sein des chercheurs, enseignants-chercheurs, artistes et artistes-enseignants étrangers en situation d'exil.

4.2. Autorisation de signature de la convention « PAUSE » relative à la prolongation de la résidence de Lili K.S.A. (Kam Seng Aung) pour 12 mois

Vu la convention du 26 novembre 2021, relative au programme PAUSE, conclue entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Collège de France,

Vu le dossier de candidature déposé le 26/09/2024 par la Haute école des arts du Rhin en vue de la prolongation de l'accueil de l'artiste birman Lili Kam Seng Aung,

Vu la validation par le Comité de direction du programme PAUSE attribuant la Subvention allouée par PAUSE à l'Établissement d'accueil en date du 05/12/2024

Une convention portant versement d'une subvention a été adressée à la Haute école des arts du Rhin.

Dans la cadre de cette convention la HEAR s'engage à :

- Utiliser la subvention accordée, telle que définie aux articles 1 et 2 de la convention jointe en annexe exclusivement pour financer l'accueil du/de la Bénéficiaire.
- Respecter les modalités de versement de la subvention telles que précisées dans l'Annexe 2 à la convention comme suit :
- Le montant de l'aide financière forfaitaire d'une durée de 12 mois est fixée à 1 900 €/mois
- Le montant forfaitaire sera complété par une aide au logement de 700 €/mois
- Le bénéficiaire poursuivra les cours de FLE démarrés dès son arrivée à la HEAR
- Des déplacements sur Mulhouse ou Paris pourront être pris en charge ainsi que la location d'espaces ou de stand le cas échéant
- Le versement d'une subvention de 20 976 € à l'établissement correspondant à 60% du coût estimé de l'accueil sur 12 mois sera opéré dès signature de la nouvelle convention.
- La Haute école des arts du Rhin, conformément aux dispositions du programme PAUSE, cofinancera l'accueil de Lili Kam Seng Aung, à hauteur de 13 984 € correspondant à 40% du coût de l'accueil estimé sur 12 mois.

Après délibération, le Conseil d'administration décide à l'unanimité

- d'approuver les modalités de participation décrites ci-dessus
- d'autoriser le Directeur à signer la convention portant versement d'une subvention dans le cadre de la prolongation de la résidence d'artiste de M. Lili K.S.A. (Kam Seng Aung) pour une durée de 12 mois.

4.3 Autorisation de signature de la convention « PAUSE » avec le Collège de France pour la résidence d'artiste de Dalia Ali Mahmoud Abdalrahman pour 12 mois— Délibération

Stéphane SAUZEDDE présente le second dossier concerne Dalia Ali Mahmoud Abdalrahman, artiste palestinienne et ses 4 ayant droit (époux et 3 enfants) – Cofinancement à hauteur de 80 % par le Collège de France (au lieu de 60 % pour les autres artistes) – 7 640 € pour la HEAR

Vu le dossier de candidature déposé le 07/10/2024 par la Haute école des arts du Rhin en vue de la prolongation de l'accueil de Madame Dalya ABDALRAHMAN,

Vu la validation par le Comité de direction du programme PAUSE en date du 25/11/2024 attribuant un montant de 30 560 € à l'établissement d'accueil, dont le montant du co-financement s'élève à 7 640 € ;

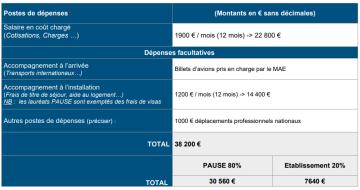
Une convention portant versement d'une subvention a été adressée à la Haute école des arts du Rhin.

Dans la cadre de cette convention la HEAR s'engage à :

- utiliser la subvention accordée, telle que définie aux articles 1 et 2 de la présente convention, exclusivement pour cofinancer l'accueil du/de la bénéficiaire, dans le cadre des postes de dépenses indiqués dans la fiche budgétaire présentée à l'annexe 2 de la présente convention.
- viser et à respecter les dispositions de la Charte des établissements d'accueil du programme PAUSE, en annexe de la présente convention, et notamment à fournir à la Direction exécutive du programme PAUSE, dans les conditions prévues par la Charte :
 - Une attestation de prise de fonctions mentionnant les dates de début et de fin de contrat cofinancé par le programme PAUSE du/de la bénéficiaire
 - La copie du contrat de travail du/de la bénéficiaire
 - Une fiche d'évaluation des besoins du/de la bénéficiaire dans les six semaines suivant sa prise de fonctions ;
 - Un bilan de l'accueil cofinancé par le programme au terme du contrat du/de la bénéficiaire ;
 - Un bilan financier, fourni à échéance du contrat du/de la bénéficiaire, mentionnant les dépenses engagées et comprenant un état financier précis ainsi que toutes les pièces comptables de valeur probante justifiant l'utilisation de la subvention.
- à conserver les originaux du dossier technique, financier et administratif, notamment les pièces justificatives des dépenses, pendant une période de cinq ans à compter du 31 décembre suivant la date de versement du solde de la subvention.
 - Pendant cette même période, l'établissement d'accueil s'engage, en cas de contrôle, à mettre les documents mentionnés à l'alinéa précédent, à disposition de la Direction exécutive du programme PAUSE.

Le manquement à ces obligations peut entraîner le reversement de tout ou partie de la subvention. Par ailleurs, si la subvention versée à l'établissement d'accueil n'est pas consommée dans son intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement au Collège de France.

Budget prévisionnel :



A noter qu'une convention de partenariat a été signée avec l'Association Culture de Palestine, référente pour tout ce qui aura à voir avec l'accueil de l'artiste et de sa famille (son mari et ses trois enfants) : logements, scolarité des enfants, accès aux services de soins et autres formalités administratives...

Pour sa part, la HEAR fournira à Dalia Abdel-Rahman un atelier dans ses locaux de l'Annexe, 2 rue de l'Académie, où elle voisinera d'autres artistes, des chercheurs, des associations proches de la HEAR ainsi que, évidemment, des étudiant·es et des enseignant·es de l'établissement.

Depuis cet atelier, et avec l'aide de Isabelle Deleda, membre de « Culture de Palestine », Dalia Abdel Rahman mettra en place un projet sur les villes rêvées et les cités millénaires (en particulier celles qui, de Palmyre à Mossoul, d'Alep à Gaza... mettent en tension l'histoire contemporaine et l'archéologie, la construction et la destruction...). Avec des personnes de diverses origines (sociales, géographiques, etc.), il s'agira d'élaborer une grande maquette urbaine tenant autant de l'installation que de l'exposition. Et cette exposition se voudra avant tout inclusive, aussi contributive que l'est un chantier participatif en architecture, laissant de l'espace à un large panel d'expressions plastiques pour soutenir des rencontres de tout type. Dans l'exposition, il est aussi question d'intégrer des maquettes représentants des constructions mésopotamiennes, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Strasbourg qui les possède. Le calendrier de ce projet et son intégration dans le planning des ateliers et des expositions de la HEAR sera élaboré de concert par la HEAR et Culture de Palestine.

Après délibération, le Conseil d'administration décide à l'unanimité

- d'approuver les modalités de participation décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le Directeur à signer la convention portant versement d'une subvention dans le cadre de la prolongation de l'accueil de Dalia Abdel Rahman pour une durée de 12 mois à compter de son arrivée en France.

Point 2.3

ÉTUDES et PARTENARIATS

Campagne d'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) - Évaluation et accréditation Document stratégique pluriannuel

Stéphane SAUZEDDE rappelle la démarche dans son ensemble et plus particulièrement cette dernière étape du processus d'accréditation en cours.

1. L'évaluation et l'accréditation

Les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques sont accrédités par arrêté du ministre chargé de la culture, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels, pour la durée du contrat pluriannuel signé avec l'Etat.

Cette phase d'accréditation -dite phase projet- de l'ensemble des formations (pour la période 2024-2029) intervient à la suite de la phase d'autoévaluation -dite phase bilan- de l'établissement et des formations menée par le HCERES (Campagne d'évaluation 2022-2023 Vague C, sur la période 2017-2021) et le ministère de la Culture.

Phase bilan:

- Préparation et rédaction des rapports écrits d'autoévaluation (novembre 2021-Juin 2022)
- Transmission des rapports écrits d'autoévaluation au HCERES et au ministère de la Culture (Juin 2022) (communication aux membres du CA lors de la séance du 2 juin 2022)
- Visite des comités d'experts (septembre et octobre 2022) (information aux membres du CA lors de la séance du 14 octobre 2022
- Réception des rapports d'évaluation (décembre 2022 et février 2023) (Présentation des rapports aux membres du CA lors de la séance du 14 mars 2023)

Phase projet:

- Préparation et rédaction des dossiers d'accréditation des formations (décembre 2022-Mars 2023) (Présentation aux membres du CA lors de la séance du 7 juin 2023)
- Transmission au HCERES et au ministère de la Culture (avril 2023)
- Préparation et rédaction d'une première version du document stratégique pluriannuel (avril-mai 2023)
- Présentation aux membres du CA de cette première version du document stratégique pluriannuel lors de la séance du 7 juin 2023
- Transmission au ministère de la Culture (juin 2023)
- Transmission de la version stabilisée du document stratégique pluriannuel avant le 31 décembre 2024 qui intégrera la notification du renouvellement d'accréditation par le ministère, comportant le cas échéant des recommandations complémentaires issue de la séance du CNESERAC et le cas échéant du CNESER.)

2. Le document stratégique pluriannuel

Dans le cadre de la procédure d'accréditation, le document stratégique pluriannuel fait partie intégrante de la procédure d'accréditation. Il identifiera, dans un dialogue stratégique, les objectifs que portera l'établissement et leurs modalités de mise en œuvre pendant la durée de la prochaine accréditation.

Ce document stratégique pluriannuel synthétique comporte également des indicateurs associés. Il ne comporte pas d'éléments relatifs aux engagements financiers et doit être envisagé comme un outil de pilotage souple et évolutif.

La rédaction de ce document est effectuée par l'établissement et donne lieu à des réunions d'étape en son sein, mais également avec les tutelles pour discussion.

Un bilan comprenant l'évaluation de l'atteinte des objectifs est présenté chaque année en conseil d'administration.

Les objectifs stratégiques doivent être élaborés en cohérence avec le diagnostic établi par l'établissement et avec les préconisations des rapports d'évaluation relatifs à la phase bilan produits par les experts relevant du HCERES (pour les diplômes conférant grade) ou par les experts relevant du ministère de la culture (pour les diplômes nationaux ne bénéficiant pas d'une attribution de grade).

Les indicateurs seront travaillés avec les tutelles (DRAC et DGCA) en cohérence avec le projet d'établissement de la période.

3. Les attendus des CNESERAC et CNESER

Les CNESERAC et CNESER (le cas échéant) sont susceptibles de vérifier que l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre de la procédure d'accréditation a été partagé avec les administrateurs membres du CA et a bien fait l'objet d'un vote de la part de l'organe délibérant avant son dépôt auprès du ministère de la culture.

Lors de la séance du 19 mars 2024, Christine RITZENTHALER et Stéphane SAUZEDDE ont rendu compte de l'issue du processus d'évaluation HCERES et d'accréditation des diplômes pour les cinq prochaines années (2024-2028). Deux étapes s'étaient enchainées : un premier rendez-vous avec le CNESERAC, suivi d'une audition par le CNESER.

Suite à un premier avis positif du CNESERAC début février 2024, Christine RITZENTHALER et Stéphane SAUZEDDE ont été auditionné·es le 14 février dernier par le CNESER - Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Un vote formel de l'ensemble des représentants de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a entériné l'accréditation des formations de l'école pour la prochaine période conférant ainsi à notre établissement la capacité à délivrer des diplômes valant Licence et Master pour les 5 prochaines années.

Cette accréditation vaut reconnaissance de la qualité du travail réalisé ces dernières années par l'ensemble de la communauté HEAR pour ses formations en Art, Musique, Communication et Design. Il reste toutefois une formation pour laquelle l'accréditation sollicitée n'a pas été donnée. Il s'agit du certificat d'aptitude du nouveau Master de musique, cette décision étant motivée par des considérations qui ne concernent pas la situation de la HEAR Musique en particulier.

Lors de la séance du 13 juin 2024, Christine RITZENTHALER a informé l'assemblée que le processus engagé en novembre 2021 arrivait bientôt à son terme. L'établissement s'est vu notifié son accréditation pour les cursus proposés. Elle précise que celle-ci s'accompagne d'un certain nombre de préconisations et de points d'attention pour les cinq années à venir :

- des partenariats avec les milieux professionnels à structurer de manière plus solide;
- une stratégie de la recherche en arts visuels à définir ;
- des équilibres budgétaires à sécuriser ;
- l'insertion professionnelle des diplômé.es qui devra être plus finement évaluée et suivie avec des enquêtes régulières.

La dernière étape de ce processus d'évaluation qui reste à formaliser est celle du document stratégique pluriannuel dans sa version stabilisée. Il doit faire l'objet d'une validation par le Conseil d'administration.

Ce document fixe 6 objectifs stratégiques pour la prochaine période d'accréditation assorti d'indicateurs d'ordre quantitatif.

- 1. Structurer la démarche qualité pédagogique (objectif obligatoire)
- 2. Renforcer l'insertion professionnelle (objectif obligatoire)
- 3. S'assurer la soutenabilité budgétaire et financière de l'établissement (objectif obligatoire)
- 4. Renforcer et mieux structurer la recherche en articulation avec la formation
- 5. Développement de la dynamique internationale
- 6. Inscrire l'établissement dans les transitions, notamment la transition écologique
- // ou participer à la priorité nationale d'éducation artistique et culturelle.

De façon générale, Bernard GOY indique que les chiffres proposés comme indicateurs paraissent réalistes. Il formule un certain nombre d'observations qui pourraient trouver leur place dans le document :

- la perspective de développement des arts numériques qui s'inscrit parfaitement dans le champ des arts visuels et celui de la musique et les partenariats envisageables avec des institutions et festivals de la région et avec une dimension transfrontalière ;
- la question de la professionnalisation avec le CFPI et les possibilités de partenariats dans le cadre de dispositifs associant la DRAC et le Rectorat ;
- les opportunités de développement du transfrontalier avec la Régionale qui peut offrir des opportunités intéressantes pour des jeunes artistes en termes de collaboration avec des institutions culturelles allemandes, françaises et suisses ;

- la précision à rajouter concernant la nature des charges financières ayant augmentées, essentiellement imputable aux mesures de revalorisation du point d'indice applicable aux agents publics et à l'envolée du prix de l'énergie et des matériaux ;
- la notion de stratégie partenariale s'agissant la recherche.

Une discussion s'engage sur ce sujet. Elle porte notamment, d'une part, sur les modalités de l'accompagnement financier de l'Etat et d'autre part, sur le décompte des enseignant·es et personnalités qualifiées associées à la définition des programmes de recherche. Stéphane SAUZEDDE considère que cet indicateur (45 personnes) concerne essentiellement les enseignants de la HEAR et associés.

Il est en outre précisé que seule une université peut délivrer un doctorat. La HEAR a mis en place un programme doctoral qui est une série de cours reconnus dans le cadre d'une convention par l'Université de Strasbourg pour la délivrance du doctorat.

Pour Stéphane SAUZEDDE, l'objectif est de stabiliser ce chiffre.

S'agissant de l'Objectif 6, Bernard GOY propose d'ajouter que la HEAR participera au cadre d'action contractuelle pour la transition écologique.

Après délibération, le Conseil d'administration décide à l'unanimité

- de dire que les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du document stratégique pluriannuel stabilisé;
- d'en approuver les termes ;
- de donner au directeur général les moyens d'atteindre les objectifs énoncés ;
- de s'engager à établir un bilan annuel de la réalisation de ces objectifs.

A l'issue de l'examen de ce point, Anne MISTLER rejoint l'assemblée en visioconférence.

Point 2.1

ÉTUDES

Projet d'établissement – Avancée de la procédure d'écriture

Éric RABOT rapporte que lors du dernier Conseil pédagogique réuni le 4 décembre dernier, la méthodologie et l'échéancier de la phase de co-construction du projet d'établissement (PE) a été actée. Elle se présente ainsi :

- Dresser un bilan du PE précédent et proposer les grands enjeux et objectifs du nouveaux PE.
- Le questionnaire sera adressé aux enseignant.es et au personnel administratif fin décembre 2024 pour un retour attendu début janvier 2025.
- Le questionnaire sera également adressé au cours de la même période aux représentant·es des étudiant·es.
- La synthèse des résultats permettra de faire le point sur le bilan des propositions du PE précédent et évaluer le niveau d'adhésion aux enjeux et objectifs présentés par la présente direction, tout en amorçant en parallèle le travail sur les actions plus opérationnelles et ce qui relève de l'organisation de l'école.
- Les résultats seront présentés et discutés en CPS Mulhouse le mardi 21 janvier, en CPS Strasbourg le jeudi 23 janvier, en Conseil Pédagogique le 6 février puis au séminaire inter-semestre.

En réponse à une intervention de Volana JOLY, il est précisé que pour des questions organisationnelles et de capacité de traitement, seuls les retours des délégué-es étudiant-es. seront pris en compte, libre à eux de s'organiser s'ils souhaitent pouvoir associer plus largement les étudiant-es sur ces questions.

Une attention sera portée aux situations des ateliers qui n'auraient plus de délégué·es.

Stéphane SAUZEDDE rappelle qu'il s'agit d'une procédure informelle. Les instances représentatives seront toutes saisies pour avis. Ensuite, il appartiendra au Conseil d'administration de statuer sur les propositions qui lui seront présentées.

Point 2.2

ÉTUDES

Maquette pédagogique – 1ère année – Réorganisation de la 1ère année

Lors du Conseil pédagogique du 4 décembre 2024, dans le cadre de la discussion sur les leviers actionnables pour faire évoluer le modèle économique de la HEAR, a été engagée une discussion sur l'évolution de l'organisation de l'Année 1 en arts visuels.

Stéphane SAUZEDDE rappelle que l'objectif est de pouvoir utiliser différemment le volume d'heures d'enseignement disponible dans l'école afin de pouvoir rendre possible le non-remplacement de départs à la retraite en 2024 et 2025, de manière à pouvoir réaliser des économies. Avant de rentrer dans le détail de ces maquettes pédagogiques, il invite la Présidente et la Vice-Présidente à s'exprimer.

Nathalie MOTTE rappelle que le sujet avait déjà été évoqué lors de la dernière séance à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Elle soutient qu'il faut réfléchir à une réorganisation permettant une baisse des dépenses de fonctionnement. Le gel de postes dans le cadre de départs à la retraite et une réorganisation de la première année constituent une piste de démarrage pour revenir à une situation financière et de gestion plus acceptable. La situation économique de la HEAR est compliquée et les risques seraient importants si ce virage ne devait pas être pris. Si l'on ne fait rien, l'école va droit dans le mur. Elle sait que toutes les équipes sont mobilisées et à pied d'œuvre pour trouver des solutions financières.

Elle précise que les deux Villes sont particulièrement attentives à ce que des décisions soient prises de façon collégiale. Il s'agit de permettre à l'école de fonctionner et aux étudiant es de poursuivre leur parcours dans de bonnes conditions.

Anne MISTLER confirme les propos de la Présidente. La problématique est au cœur d'échanges depuis un certain temps et, maintenant, de façon très régulière. Les deux Villes et la Direction de l'école sont très présentes pour faire sortir la HEAR de cette situation financière compliquée (augmentation d'1 million d'euros en deux ans des dépenses de fonctionnement avec un budget resté constant en termes de dotations). Elle réaffirme le fort attachement des collectivités à cette école. Pour autant, elles n'ont pas la capacité d'augmenter leurs financements. Elles peuvent assurer la reconduction de leurs dotations respectives, mais rien de plus. Anne MISTLER souligne l'effort important que cela représente dans un contexte budgétaire très contraint par ailleurs. En toute hypothèse, les contributeurs seuls ne pourront couvrir la totalité des besoins de financement. C'est tout un ensemble de leviers qu'il faudra actionner et il convient de les examiner ensemble.

Avec toutes les prudences liées au contexte rappelées par les deux élues, Stéphane SAUZEDDE considère que le déséquilibre pourrait être globalement résolu par :

- 1/3 d'économies à réaliser sur le fonctionnement de l'école ;
- 1/3 de recettes extérieures liées à des appels à projets et des financements européens en lien avec la pédagogie et l'activité de l'établissement;
- o 1/3 par un renforcement des contributions publiques, possiblement par un tour de table élargi.

On commence par le levier des baisses de dépenses car c'était l'une des demandes exprimées par les Villes lors des discussions de ces derniers mois.

Nathalie MOTTE précise qu'elle est bien consciente que tous les leviers d'action n'auront pas nécessairement une pleine efficacité de façon immédiate et qu'en conséquence, le déséquilibre ne pourra être résorbé en une année. Il s'agit d'un plan d'action à décliner sur plusieurs exercices.

Jean SIMEONI convient que la situation de l'école semble difficile. Le gel des postes lui parait contradictoire avec le maintien de l'offre de formation et de sa qualité. Néanmoins, elle ne lui parait pas désespérée. La censure gouvernementale récente offre de nouvelles perspectives. Un autre projet de loi des finances va être adopté et permet d'être optimiste car la situation ne pourra pas être pire. Dans l'immédiat, le scénario 3 transmis par les enseignants lui parait constitué un bon accord consensuel.

Stéphane SAUZEDDE rappelle l'économie générale de chacun des trois scénarios :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
A1 à Strasbourg	0	40	à préciser
A1 à Mulhouse	90	50	Entre 30 et 50
Mouvements RH à Strasbourg	PEA A1 rejoignent La Fabrique, Bois et Métal	PEA A1 rejoignent La Fabrique, Bois et Métal	PEA A1 rejoignent La Fabrique, Bois et Métal
Mouvements RH à Mulhouse	Réorganisation des équipes pédagogiques	Réorganisation partielle des équipes pédagogiques	Réorganisation partielle des équipes pédagogiques
Dynamique créée à Strasbourg	Heures en + pour ateliers et étudiant·es, démarches de projet	Accueil des étudiant-es, dans des 1ers cycles repensés	Mobilisation de tous les groupes pédagogiques en Année 1
Dynamique créée à Mulhouse	Mulhouse porte d'entrée pour les études arts visuels	Spécialisation du site en Art et Design Textile	RAS
Effets secondaires à maîtriser	Site de Mulhouse à repenser Suivi social étudiant Départ des A1 de Strasbourg	Nécessité d'un pré-choix des étudiant-es candidats en A1 Fragilisation de l'A1 de type propédeutique	Coordination d'une année mosaïque plus complexe Problème de salles Articulation Mulhouse-Strasbourg à revoir

Le scénario 1 est une évolution d'une proposition qui a été source de conflit au printemps dernier et mise de côté assez rapidement. Il consistait à faire que la première année, partagée sur deux sites, soit localisée sur Mulhouse avec une circulation entre les deux sites pour permettre aux étudiant-es de poursuivre comme aujourd'hui leur cursus dans l'une ou l'autre des deux villes. Ce scénario exige de repenser de manière très approfondie l'offre de formation sur le site de Mulhouse, dans un contexte pas forcément très serein. Il a été mis rapidement sur le côté.

Le scénario 2 propose à ce qu'il y ait toujours deux premières années, l'une à Mulhouse et l'autre à Strasbourg. Pour pouvoir libérer en quantité suffisante des heures d'enseignement en première année et permettre à ces enseignant-es de travailler dans des endroits de l'école où des collègues partent à la retraite, il est proposé que les étudiant-es rentrent en première année directement dans les ateliers et les groupes pédagogiques pour lesquels il y a une pertinence de le faire. Les heures libérées permettent de faire une sorte de tronc commun en plus de ces spécialités. Pour permettre aux étudiants de découvrir la diversité des formations de l'école, des circulations entre les différentes options leur seront proposées. Il s'agit d'une trajectoire déjà mise en œuvre dans deux écoles (Saint-Etienne et Nancy).

Le scénario 3 est en miroir du scénario 2. On garde le même principe. Simplement, au lieu que les étudiant-es rentrent dans les groupes pédagogiques ou ateliers, ils restent dans une promotion autonome nourrie par les groupes pédagogiques.

En termes d'organisation, les incidences des différents scénarios ne sont pas les mêmes mais les trois présentent la même efficacité budgétaire.

Stéphane SAUZEDDE conclut son propos en indiquant que la question n'est plus à présent de remettre sur le métier ces trois scénarios mais plutôt de partager ce que notre communauté dit de ces trois scénarios. Et sur la base de ces remontées, il appartiendra au Conseil d'administration de donner mandat pour que nous nous mettions en ordre de marche et en capacité de mettre en œuvre le scénario retenu. C'est ce cap qu'il convient d'affirmer collectivement.

Nasser KHELIFI souhaite apporter quelques précisions. Le scénario 1 a été rejeté avec une forte majorité en raison du manque de moyens de mise en œuvre. Si le scénario 2 a bien été travaillé avec la Direction, il soutient qu'il aurait fait l'objet d'évolution unilatérale de la part de la Direction. C'est pourquoi le scénario 3 a été proposé. Il regrette que tout cela se fasse dans l'urgence. Ce troisième scénario est encore en construction, les grandes lignes économiques ont été définies mais il n'est pas encore possible d'entrer dans les détails.

Éric RABOT indique que les membres du Conseil pédagogique ont été consultés. 25 retours ont été enregistrés. Deux personnes ne souhaitant pas prendre part au vote, ce sont 23 suffrages qui ont été exprimés :

- 15 votes pour le scénario 3 (60%);
- 6 votes pour le scénario 2 (24 %);
- 2 votes pour le scénario 1 (8 %).

En parallèle, un vote a été organisé par des étudiant·es. Thibaut MAILLARD présente les résultats suivants. Sur 112 réponses émanant à 70 % d'étudiant·es, à 20% d'enseignant·es et à 10 % de personnel administratif et technique, il ressort que

- 9,8 % sont favorables au scénario 1;
- 27,6 % sont pour le scénario 2;
- 60 % sont pour un scénario 3 alternatif à construire ensemble ;
- 2,6 % ne se prononcent pas.

Les élus membre du Conseil social territorial ne souhaitent pas s'exprimer es qualité considérant que le conseil pédagogique a été convoqué après la réunion du CST ne permettant pas à ces membres d'être représentatifs de leurs collègues.

Thomas VOLTZENLOGEL déplore que l'on se retrouve dans une situation problématique pour le personnel, pris dans l'urgence de prendre une décision entre des scénarios dont l'un avait été élaboré avec la CGT mais qui ne correspond plus à ce qui avait été envisagé. La CGT a bien pris conscience des difficultés et qu'il n'y aura pas forcément une augmentation telle que souhaitée du budget. Elle était prête à négocier.

Il relève que cinq postes d'enseignants disparaitraient à la prochaine rentrée soit 2 240 heures environ par an. La CGT veut bien travailler sur une réorganisation de l'école de manière à compenser le non-replacement de ces collègues. Thomas VOLTZENLOGEL précise que cela doit s'envisager dans la mesure du possible. Or il apparaît déjà que si tous les postes devaient être gelés, l'équipe pédagogique sera à flux tendu. Il considère que cette situation pourrait s'avérer horrible et ne pas être de nature à permettre une réorganisation efficace. On veut bien faire un effort mais il faut aussi que les collectivités fassent un pas. Il convient également de prendre en compte la réalité humaine : beaucoup de collègues sont en détresse.

La situation reste tendue et il convient d'envisager la discussion sur l'ensemble des postes, au-delà de la seule équipe pédagogique, en se concentrant sur les missions principales d'une école.

Bertrand LEMONIER considère que les conditions de consultation et de travail ne sont pas bonnes. En raison de l'organisation des temps de service, il est quasi impossible de dégager des temps de concertation en présentiel auxquels une majorité d'enseignant.es pourrait prendre part.

En l'état, il s'estime dans l'incapacité de dire à ses collègues les économies liées à un non-remplacement de départs à la retraite. Il indique avoir besoin de poursuivre la réflexion pour avoir une idée plus précise de ce qui fait le lien entre les différents éléments.

Anne MISTLER rappelle que la Ville de Strasbourg n'est pas favorable au scénario 1. Elle réaffirme le soutien de la Ville de Strasbourg avec le maintien des dotations. Le processus a bien commencé. Même s'il n'est pas totalement abouti, les deux Villes font confiance pour finaliser des maquettes pédagogiques satisfaisantes. Une implication plus importante des enseignants lui parait une très bonne chose.

En attendant, elle estime indispensable qu'un accord de principe puisse être acté maintenant afin de pouvoir avancer et répondre aux impératifs de Parcours Sup début janvier.

Stéphane SAUZEDDE admet que le calendrier est serré et que la situation n'est confortable pour personne. Toutes les discussions sont en cours. Ce qui est important aujourd'hui est de se mettre d'accord sur une orientation stratégique. Le scénario 3 semble consensuel et permettrait, grâce à une mobilisation collective, de contribuer de façon solidaire à l'effort budgétaire demandé tout en veillant à préserver la qualité pédagogique des ateliers impactés par les gels de postes.

Nasser KHELIFI appelle néanmoins de ses vœux un effort financier complémentaire de la part des contributeurs historique. Il précise que la situation ne résulte pas de choix de direction mais bien d'un ensemble de mesures subies sur lesquelles nous n'avons pas prise. Il considère que ce n'est pas sur la perte de 2 240 heures de formation que doit reposer la recherche d'économies. Un effort partagé, dans lequel les financeurs prennent également leur part, est indispensable. Il soutient que le gel des postes ne doit être envisagé qu'en dernier recours.

Faisant suite aux interventions de Nathalie MOTTE et d'Anne MISTLER, Florence FORIN relève que la nécessité d'une réorganisation, déjà évoquée lors de plusieurs CA, se confirme. Elle indique avoir fait remonter auprès des services centraux la situation budgétaire de l'établissement.

Nasser KHELIFI soutient que, sans moyens supplémentaires, l'école ne pourra pas continuer à fonctionner comme aujourd'hui. Florence FORIN en convient mais ne peut s'engager davantage.

Nathalie MOTTE perçoit l'agacement des enseignants vis-à-vis de certaines modalités du travail en cours. Ceci dit, tous les financeurs sont au pied d'une montagne, et il va falloir impérativement réussir à la gravir. C'est le moment d'être inventif. Les difficultés et les points sensibles doivent faire l'objet d'une réflexion collective et créative. Nous sommes contraints par le temps, mais il va falloir composer avec. Le projet doit être acté, pour permettre d'avancer.

Anne MISTLER tient à revenir sur la demande d'appui et de moyens pour accompagner l'école. Elle rappelle que la Ville de Strasbourg a investi des moyens importants dans le projet d'aménagement de la Manufacture. Au regard du besoin de financement, quand bien même des moyens supplémentaires pourraient être dégagés, ils ne seront pas suffisants. Il faut donc trouver un nouveau chemin pour réorganiser l'école.

Mathieu SCHNEIDER indique que l'Unistra a dû faire face à une crise similaire. Il faut faire preuve de souplesse et les réponses à trouver doivent être multifactorielles. Tout ne peut pas être porté par la pédagogie.

Camille GIERTLER tient à rappeler trois points :

- L'engagement budgétaire de la Ville de Strasbourg a été voté dès décembre (au lieu du mois de mars), ce qui représente un engagement fort vis-à-vis de la Hear lui permettant de maintenir sa trésorerie;
- Le concours de la Ville de Strasbourg va bien au-delà de la contribution de 5M. En intégrant et valorisant les différentes mises à disposition des équipements et du personnel elle est de l'ordre de 7M, ce qui représente -à l'échelle nationale- l'une des plus importantes participations de la part d'une ville à une école d'art ;
- En dépit des contraintes fortes auxquelles toutes les collectivités territoriales sont soumises, la solidarité et le soutien de Ville de Strasbourg à la Hear restent assurés.

Léo ATMANE revient sur la question de rééquilibrage budgétaire. Il s'interroge sur la capacité à maintenir la qualité des formations sans enseignants. Deux étudiantes de l'atelier métal interviennent pour exprimer leur effarement face aux propositions de suppressions de postes. Les étudiants sont livrés à eux-mêmes.

Nathalia MOUTINHO souligne qu'il y a des endroits problématiques et d'autres où cela fonctionne bien. Le SAVS et le SAVM ne partagent pas la même organisation. Nous pouvons repenser nos enseignements, comme cela était l'intention avant cette crise.

Elle soutient que le scénario 1 aurait pu être l'occasion de faire un et de partager. Les scénarios 2 et 3 ne concernent pour l'essentiel que le site art visuel de Strasbourg, alors qu'il y aurait peut-être l'opportunité de mettre davantage de choses en commun.

En réponse à une question de Volana JOLY portant sur les modalités de la poursuite de la réflexion engagée, Éric RABOT indique qu'elle s'appuiera sur des instances représentatives déjà existantes et les éléments qui pourront se dégager des retours du questionnaire diffusé. Volana JOLY précise que les étudiants du site de Mulhouse aimeraient participer aux réflexions sur le scénario 3.

Pascal ZIEGLER comprend les craintes des enseignant·es et des étudiant·es. Il relève qu'il reste encore du travail à poursuivre. Il indique que l'Université de Haute Alsace a également traversé des moments très compliqués il y a quelques années. 60 postes sur 600 ont été gelés. Une réorganisation avec des mutualisations ont été réalisées, avec une part de sacrifices également. Elle s'en porte bien aujourd'hui. Il exprime par ailleurs la difficulté qui est la sienne, vu de l'extérieur, pour se prononcer sur l'un ou l'autre des scénarios.

Stéphane SAUZEDDE indique que chaque administrateur·rice peut s'appuyer sur les avis rendus par les différentes instances représentatives consultées et les avis développés en séance. Il rappelle que cette économie a été demandée par les élus. Chacun doit porter sa part de responsabilité d'une mesure qui se solde par des gels de postes. Les administrateur·rices affirment qu'il n'y a pas d'argent et demandent fermement cette économie. Des solutions ont été recherchées en concertation avec les différentes composantes de l'école. Maintenant une décision doit être prise par le conseil d'administration, instance qui dispose de la légitimité nécessaire pour permettre de poursuivre, dans la sérénité, ces logiques de réorganisation.

Jean SIMEONI considère qu'il n'y a pas de fatalité à la crise budgétaire. C'est une question de choix politique. Son groupe avait proposé au Conseil Municipal de Mulhouse d'affecter une subvention de 300 000 €. Bien qu'elle ne mettait pas en déséquilibre le budget, cette proposition a été rejetée. Au niveau national, le débat budgétaire est loin d'être achevé. Il ne peut pas y avoir d'enseignement de qualité avec moins d'enseignants. Il faut admettre le déficit et se mobiliser toutes et tous pour donner à l'école les moyens de son excellence.

Nathalie MOTTE précise que le soutien évoqué par son collègue mulhousien s'inscrivait dans une liste à la Prévert de subventions, proposée sous forme de motion. Même si elle a été rejetée, cela ne veut pas dire que tout soutien à la HEAR serait complétement écarté. Elle propose de conclure sur ce point et invite le Conseil d'administration à acter une orientation.

Trois motions sont mises aux voix:

Motion 1 : confier à la Direction de l'école l'animation et la mise en œuvre du scénario 1 0 vote

Motion 2 : confier à la Direction de l'école l'animation et la mise en œuvre du scénario 2 0 vote

Motion 3 : confier à la Direction de l'école l'animation et la mise en œuvre du scénario 3 18 votes « pour » + 4 pouvoirs

Motion 4 : ne souhaite pas se prononcer

Nasser KHELIFI demande à ce que le gel des postes ne soit envisagé qu'en dernier recours.

La motion 3 portant le scénario 3 est adoptée à l'unanimité.

Point 3.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES CYCLE BUDGÉTAIRE 2024 – Budget annexe Formation continue. Décision modificative n°1

La décision modificative n°1 porte sur les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement. Les ajustements concernent :

- une inscription en recettes de fonctionnement au chapitre 74 d'un montant de 10 000 € correspondant à des cofinancements complémentaires aux prévisions initiales ;
- un abondement en dépenses à même hauteur du chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget annexe de la Haute école des arts du Rhin

Point 3.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES CYCLE BUDGÉTAIRE 2025 – Adoption du Budget primitif 2025

Les propositions de Budgets primitifs ont été élaborées en tenant compte des échanges intervenus lors du débat d'orientation budgétaire tenu le 13 novembre dernier. La problématique a été alors largement discutée et au cœur de l'examen du précédent point.

L'exposé technique de présentation n'a pas appelé d'observations particulières.

3.2.1. Budget Principal

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - BP - 2025

d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) + réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) le d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	DEPENSES 500 000,00 + 0,00 (si solde négatif)	RECETTES 500 000,00 + 0,00 (si solde positif)
+ réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	500 000,00 + 0,00 (si solde négatif)	500 000,00 + 0,00
+ réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	+ 0,00 (si solde négatif)	+ 0,00
réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00 (si solde négatif)	0,00
. , ,,,	(si solde négatif)	
le d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	I ' ' I	(si solde positif)
	0,00	0,00
=	- -	=
la section d'investissement (2)	500 000,00	500 000,00
	DEPENSES	RECETTES
de fonctionnement votés au titre du présent budget	10 082 976,50	10 082 976,50
+	+	+
réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		0.00
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	=	=
=		10 082 976,50
	10 082 976,50	
	=	

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 10 082 976 ,50 €.

Recettes

III – VOTE DU BUDGET											
	SECTION DE FONCT	TIONNEMENT – VUE D'E	ENSEMBLE			В					
	RECETTES										
Chap.	ap. Libellé Pour mémoire, RAR N-1 Propositions nouvelles précédent (1)										
	TOTAL	10 074 814,00	0,00	10 082 976,50	10 082 976,50	III = I + II 10 082 976,50					
013 016 017 70 73 731 74 75 Total de: 76 77	Atténuations de charges (2) APA RSA / Régularisations de RMI Prod. services, domaine, ventes diverses Impôts et taxes (sauf 731) Fiscalité locale Dotations et participations (2) Autres produits de qestion courante (2) Frecettes de aestion des services Produits financiers Produits spécifiques (2) Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	15 000,00 0,00 782 650,00 0,00 8 942 474,00 14 690,00 9 754 814,00 0,00 0,00 70 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	15 000,00 0,00 786 500,00 0,00 0,00 8 942 361,50 19 115,00 9 762 976,50 0,00 0,00 70 0,00	15 000,00 0,00 786 500,00 0,00 0,00 8 942 361,50 19 115,00 9 762 976,50 0,00 70 000,00	15 000,00 0,00 786 500,00 0,00 0,00 8 942 361,50 19 115,00 9 762 976,50 0,00 0,00 70 000,00					
Total des	s recettes financières	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00					
7otal de: 042 043	orecettes réelles Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5) Opérations ordre intérieur de la section (6)	9 824 814,00 250 000,00 0,00	0,00	9 832 976,50 250 000,00 0,00	9 832 976.50 250 000,00 0,00	9 832 976,50 250 000,00 0,00					
Total des	s recettes d'ordre	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00					
				Book Béaultat		0,00					
		-		RUUZ Resultat	reporté ou anticipé (7)	0,00					
Total des recettes de fonctionnement cumulées											

Au total, en cumul et hors reports, le montant total des recettes attendues de l'établissement s'élève à 10 082976,50 €, dont 9 832 976,50 € de recettes réelles :

Total Recettes réelles	9 832 976,50 €
Autres	117 035 €
Fondation Université	20 000 €
Pause	70 560 €
Fonds européens	126 738 €
Région	50 000 €
Etat - DRAC	1 362 448 €
Ville de Mulhouse	1 830 196 €
Ville de Strasbourg	5 460 000 €
Participation BM	50 000 €
Droits d'inscriptions Ateliers publics	82 000 €
Droits d'inscriptions Etudiant.es	649 000 €
Atténuations de charges	15 000 €

Contenues dans cette enveloppe, les dépenses se répartissent pour l'essentiel sur les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnels et frais assimilés) respectivement à hauteur de 1 2 95 460,47 € et de 8 222 406,53 €.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

				DEPENSE	s				
Chap.	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
		budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +
		précédent (1)		les AE lors de la			dépenses	dépenses	Vote)
				séance			gérées dans le	gérées hors AE	
			I	budgétaire (2)		II	cadre d'une AE		III = I + II
	TOTAL	10 074 814,00	0,00	0,00	10 082 976,50	10 082 976,50	0,00	10 082 976,50	10 082 976,50
011	Charges à caractère général (3)	1 429 751,62	0,00	0,00	1 295 460,47	1 295 460,47	0,00	1 295 460,47	1 295 460,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 051 754,38	0,00		8 222 406,53	8 222 406,53		8 222 406,53	8 222 406,53
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	342 308,00	0,00	0,00	244 109,50	244 109,50	0,00	244 109,50	244 109,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses de gestion des services	9 823 814,00	0,00	0,00	9 761 976,50	9 761 976,50	0,00	9 761 976,50	9 761 976,50
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00		71 000,00	71 000,00
Total des	dépenses réelles	9 824 814,00	0,00	0,00	9 832 976,50	9 832 976,50	0,00	9 832 976,50	9 832 976,50
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	dépenses d'ordre	250 000.00			250 000,00	250 000,00		250 000.00	250 000,00

L	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
I	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	10 082 976,50

Section d'investissement

A ce stade, la section d'investissement est équilibrée à hauteur de 500 000 €, correspondant pour moitié aux contributions d'investissement des deux villes et aux dotations aux amortissements.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

	RECETTES									
	Chapitre Pour mémoire, budget RAR N-1 Pro précédent (1)			Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)				
			1		=	III = I + II				
	TOTAL	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00				
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
13	Subventions d'investissement (hors 138)	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	166 et 1688 non budgétaire)									
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
22 23	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00 0.00	0,00	0,00				
_	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	250 000.00	0,00	0,00				
	s recettes d'équipement	250 000,00	-7		250 000,00	250 000,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	166)									
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Total de	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Total de	s recettes réelles	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00				
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00				
Total de	s recettes d'ordre	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00				

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
Affectation au compte 1068 (8)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	500 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	Α

		DEPENSES								
	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	des dépenses d'équipement	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
Total	des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	des dépenses réelles	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
Total	des dépenses d'ordre	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00	

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,í	
Total des dépenses d'investissement cumulées 500 000,	

3.2.2. Budget annexe Formation continue

Ce budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 125 950 €. Il ne comporte pas de section d'investissement.

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - HEAR FORMATION CONTINUE - BP - 2025

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REP		A		
		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	125 950,00	125 950,00		
	+	+	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)		
	-	=	=		
	Total de la section de fonctionnement (3)	125 950,00	125 950,00		
	TOTAL DU BUDGET (4)	125 950,00	125 950,00		

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - HEAR FORMATION CONTINUE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	19 515,00	19 515,00	19 515,00
012	Charges de personnel et frais	0,00	0,00	106 435,00	106 435,00	106 435,00
	assimilés (3)					
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	courante (sauf 6586) (3)					
6586	Frais fonctionnement des groupes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'élus					
Total d	les dépenses de gestion courante	0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions,	0,00		0,00	0,00	0,00
	dépréciations (semi-budgétaires) (3)					
Total d	les dépenses réelles de	0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
fonctionnement						
023	Virement à la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	d'investissement (4)					
042	Opérations ordre transf. entre	0,00		0,00	0,00	0,00
	sections (4) (5)					
043	Opérations ordre intérieur de la	0,00		0,00	0,00	0,00
	section (4)					
Total d	les dépenses d'ordre de	0,00		0,00	0,00	0,00
fonctio	onnement					
	TOTAL	0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
						+
			D	002 RESULTAT REPO	ORTE OU ANTICIPE	0,00
			D	002 RESULTAT REPO	ORTE OU ANTICIPE	= 0,00

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT C2						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	88 200,00	88 200,00	88 200,00	
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	37 750,00	37 750,00	37 750,00	
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations,	0,00		0,00	0,00	0,00	

042	Opérations ordre transf. entre	0,00	0,00	0,00	0,00
	sections (4) (5)				
043	Opérations ordre intérieur de la	0,00	0,00	0,00	0,00
	section (4)				
Total des recettes d'ordre de		0,00	0,00	0,00	0,00
fonctionnement					
	·				

125 950,00

125 950,00

	TOTAL	0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
_						+
- 17						

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 125 950,00

Après délibération, le Conseil d'administration décide d'adopter le projet de

- Budget primitif 2025 Budget principal
- Budget primitif 2025 Budget annexe Formation continue.

1 abstention: J. SIMEONI

Point 5

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

Volana JOLY rappelle que les étudiant es de Mulhouse aimeraient que la question de la mobilité entre les deux sites soient examinées afin de faciliter les déplacements notamment en leur permettant de bénéficier de conditions tarifaires adaptées.

Aucune autre demande d'intervention n'étant sollicitée, la séance est levée à 16h50.



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du **Conseil d'administration** n°678-2025 du 18 juin 2025

Séance du

18 juin 2025

Sous la présidence de

* Nathalie MOTTE, présidente

Ont assisté à la séance

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants 19 membres titulaires

Absents excusés Absents non excusés

7 absents dont 4 pouvoirs 6 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

,Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés:

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet: Droits d'inscription - Modification et ajout de dispositions relatives à des situations spécifiques - Exonération des droits pour les étudiant es bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur

Pour l'année 2024-2025, l'établissement compte 228 boursiers se répartissant sur 8 échelons et s'acquittant de frais d'inscription allant de 350 à 500 €, étant précisé que les droits pour les non-boursiers sont de 850 €.

Depuis une dizaine d'années, l'ANdEA demande la prise en charge par l'Etat des frais d'inscription des étudiant·es boursiers des écoles supérieures d'art et design territoriales, à hauteur du montant de ceux appliqués dans les écoles d'art nationales.

Après plusieurs votes « pour » à l'Assemblée Nationale mais non aboutis, nous y sommes enfin. La ministre vient d'annoncer (le 6 juin dernier) cette mesure, à hauteur du montant de ceux appliqués dans les écoles d'art nationales soit, 458 euros pour l'année universitaire 2025/2026.

https://www.culture.gouv.fr/fr/presse/communiques-de-presse/ecoles-superieures-d-art-et-designterritoriales-rachida-dati-ministre-de-la-culture-annonce-l-exoneration-des-frais-d-inscription-desetudiant

En contrepartie, la Ministre demande aux écoles de pratiquer la gratuité des frais d'inscription aux étudiant·es boursiers. La prise en charge de l'Etat ne sera accordée qu'aux écoles supérieures d'art et design territoriales qui s'engageront donc à prendre en charge le restant à charge, soit, 458 euros pour l'année universitaire 2025/2026.

Sous réserve de la confirmation par voie réglementaire de cette mesure, le Conseil d'administration adopte à l'unanimité une position de principe consistant à

- décider le principe de la gratuité des frais d'inscription pour les étudiant-es boursiers à compter de l'année universitaire 2025/2026;
- à charger le Directeur de la mise en œuvre effective de cette mesure sur la base des dispositions qui seront arrêtées par le ministère de la culture.

Dans l'attente, les droits d'inscription qui auront été acquittés par les étudiant·es boursiers feront l'objet d'un remboursement dès lors que le dispositif complet sera connu et publié.

Sur la base des éléments en notre possession, il apparaît que cette mesure ne devrait pas avoir d'incidences financières défavorables pour notre établissement.

Vote

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le à 17 heures.

Nathalie Motte Présidente

> REÇU EN PREFECTURE 1e 02/07/2025

Application agréée E-legalite.com

Les 7 établissements associés

de l'Université de Strasbourg

70 000 étudiants, 2 500 doctorants, 7 000 collaborateurs, 7 campus

Accord de coopération 2024-2028 entre les établissements associés dans le cadre du site alsacien

- ⇒ Université de Strasbourg
- ⇒ Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg | BNU
- ⇒ École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg | Engees
- ⇒ École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg | Ensas
- ⇒ Haute école des arts du Rhin | Hear
- ⇒ Institut national des sciences appliquées de Strasbourg | Insa
- ⇒ Université de Haute-Alsace | UHA

REÇU EN PREFECTURE le 02/07/2025 Application agréée E-legalite.com

Dates de validation par le	s Conseils des Etablisseme	nts du site :
BNU:		
ENGEES:		
ENSAS:		
HEAR:		
INSA:		
UHA:		
Unistra :		
Strasbourg, décembre 202	24	
Le Directeur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	Le Directeur de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg	Le directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
Alain Colas	Jean-Marc Willer	Philippe Cieren
Le Directeur de la Haute École des Arts du Rhin	Le directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	Le président de l'Université de Haute-Alsace
Stéphane Sauzedde	Romuald Bone	Pierre-Alain Muller
	Le président de l'Université de Strasbourg	

Michel Deneken

I- Introduction

Une dynamique de site affirmée sur la période 2017-2023

L'Université de Strasbourg, établissement chef de file du site alsacien, est associée depuis 2009 à 6 établissements partenaires, à savoir l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg), la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (Bnu), l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (Ensas), l'Ecole Nationale du génie de l'eau et de l'environnement (Engees) et la Haute école des arts du Rhin (Hear). Ensemble, les 7 établissements partenaires, en collaboration étroite avec les organismes nationaux de recherche, portent une politique commune. L'ancrage territorial est marqué par les relations avec les différentes collectivités mais également par les liens transfrontaliers nombreux.

Au cours de la période écoulée 2018-2023, trois grands enjeux ont été partagés, à savoir (i) l'inscription dans un avenir européen, (ii) des ambitions d'excellence partagée selon quatre objectifs : grande ambition scientifique, transformations pédagogiques et numériques, politique documentaire de site, amélioration de la vie étudiante, et (iii) l'ancrage dans de nouveaux espaces territoriaux et la prise en compte de nouvelles dimensions telles le développement durable et la responsabilité sociétale.

Ces enjeux ont été considérés à travers huit axes de développement¹, qui pour deux d'entre eux ont pris la forme de schémas directeurs :

- Schéma directeur de la vie étudiante
- Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale

ainsi qu'à travers des structures, des programmes majeurs et, progressivement, à travers des projets pluriannuels lauréats d'appels nationaux, dont nous citons quelques exemples :

- Le Collège doctoral Université de Strasbourg (créé en 2013), structure fédérative des dix écoles doctorales du site alsacien partageant les définitions, règles et valeurs relatives au doctorat ainsi qu'une offre de formation transversale commune.
- La programmation 2021-2028 de quinze Instituts thématiques interdisciplinaires (ITI) et deux fédérations de recherche qui associent des formations innovantes à des recherches de pointe permettant de mieux répondre à des défis scientifiques et sociétaux, en sciences de la vie et de la santé, en sciences et technologies tout comme en sciences humaines et sociales. Cette programmation, co-portée par l'Unistra, le CNRS et l'Inserm dans le cadre de l'Initiative d'excellence Unistra, implique tous les établissements du site ainsi que les universités transfrontalières du réseau Eucor.

¹ Les axes 2018-2023 : Europe, Recherche et Valorisation, Formation, Numérique, Politique documentaire, Vie étudiante, Développement durable et responsabilité sociétale et Gouvernance.



Des projets contractuels structurants pour divers cercles de partenaires, qu'il s'agisse de membres associés à l'Université de Strasbourg (selon le contrat de site) ou au-delà de ce périmètre, tels que par exemple NORIA (découverte de l'Université, soutien à l'orientation), PUI-A — Pôle universitaire d'innovation Alsace (visibilité et lisibilité de l'offre de valorisation et des transferts de connaissances et de technologies, fluidification des relations et des partenariats entre le public et le privé), Sens§us (France 2030, mobilisation des nouvelles générations pour faire face à l'urgence des transitions environnementales et industrielles du territoire) (Tableau complet en ANNEXE 2). Bien que pilotés en propre et ne relevant pas directement du contrat de site, ces projets enrichissent l'ancrage de l'activité ESR dans le territoire.

Les 7 établissements partenaires ont mené un bilan et une auto-évaluation des actions partagées au niveau du site alsacien durant la période 2017-2021 (vague C Hcéres) conduisant à un document de synthèse validé en comité de pilotage le 6 janvier 2022. Ce rapport a montré le grand nombre et la grande diversité des actions réalisées, soit en partenariat complet impliquant l'ensemble des 7 établissements, soit par sous-groupes, en mode projet très prisé pour son efficience. Les bilans par axe font l'inventaire de l'ensemble des actions menées et apportent une meilleure connaissance et visibilité des actions partagées. Il s'agit principalement du partage de bonnes pratiques, d'exercices de cartographies (pour les unités de recherche, la formations, les innovations pédagogiques, les applications numériques communes), ainsi que de projets structurants (archive ouverte UnivOAK, bibliothèque numérique de site Numistral, datacenter...).

C'est sur la base de ces éléments et analyses subséquentes que les 7 établissements s'accordent pour la poursuite d'actions partagées sur la période contractuelle 2024-2028.

Les activités du site n'ont pas été évaluées par le Hcéres (vague C) contrairement à celles des établissements qui disposent chacun d'un rapport d'évaluation par des comités d'experts spécifiques mandatés par le Hcéres. Ces rapports font état de la plus-value du site pour chaque établissement et encouragent l'Université de Strasbourg, chef de file, ainsi que les établissements partenaires à poursuivre leur engagement dans la politique de site tout en relevant la difficulté liée à l'absence de financement.

Les volets structurants pour la période 2024-2028

Dans la construction du présent contrat, les établissements partenaires se proposent de poursuivre de nombreuses actions engagées tout en prenant en compte les enjeux et défis nouveaux en vue du développement de chaque établissement, mais aussi ceux extérieurs et qui sont de quatre types principaux :

- Les événements géopolitiques internationaux et leurs conséquences sur les ressources énergétiques, les enjeux de transitions qui se sont accélérés, la politique internationale fragilisée, ...
- l'évolution des politiques publiques nationales, leur mise en œuvre au sein de l'ESR (e.g. Plan Climat, Métiers en tension, Professionnalisation) et de la Loi de programmation de la recherche

- la désignation de l'Université de Strasbourg par le MESR comme site pilote national de Pôle Universitaire de l'Innovation (PUI-A)
- les grands programmes PIA et France 2030 dont des acteurs du site ont été lauréats tant dans leurs différents secteurs d'activité qu'en vue de transformations institutionnelles

Afin de poursuivre la dynamique collaborative entre partenaires du site alsacien pour la contractualisation 2024-2028, tout en respectant le principe de subsidiarité qui a toujours prévalu, les établissements et organismes signataires du contrat de site 2024-2028 choisissent de renforcer les axes de développement stratégique du site selon **quatre volets structurants**:

- la vie étudiante [chap. II], au cœur de leur préoccupation, avec le lancement en 2024 du 3^e Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Alsace (SDVE-A) [AXE 1]
- la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) [chap. III], en insistant sur leur diffusion auprès de tous les publics étudiants et personnels des établissements et leur rôle moteur dans la transformation des établissements d'enseignement supérieur [AXE 2 et 3]
- l'excellence partagée en recherche et en formation [chap. IV] en les inscrivant dans une perspective européenne et internationale s'appuyant sur les apports des axes de la politique documentaire et du numérique [AXE 4 à 8] ; (rajouter un axe collège doctoral ?)
- l'ancrage dans le territoire [chap. V], s'appuyant sur un nouvel axe « Science en société » [AXE 9] ainsi que sur des éléments de gouvernance repensés, visant un meilleur partage des grands enjeux communs aux établissements ESR du site et aux collectivités territoriales [AXE 10].

II- Un engagement toujours plus fort au service de la vie étudiante

AXE 1 : Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Alsace (SDVE-A)

Forts de leurs 70 000 étudiants qui représentent plus de 80% des étudiants en Alsace, les établissements et le Crous ont signé en 2015 leur premier schéma directeur, renouvelé pour la période 2018-2022. Ce dernier affiche un bilan très honorable en termes de réalisations et a su s'adapter et renforcer certaines de ses actions au vu du contexte sanitaire et de la précarité croissante des étudiants.

Le nouveau SDVE-A formalisera un programme large et global pour l'amélioration de la vie étudiante, défini par l'ensemble des partenaires avec le CROUS dans un esprit de coopération, de mutualisation et de synergie en lien et en partenariat avec les collectivités territoriales. Il a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants à l'échelle du site, en considérant leur diversité de profil, de statut et de parcours dans le but de favoriser leur réussite.

Les actions principales du nouveau SDVE-A contribueront à améliorer l'accueil, l'inclusion, le bien-être et la réussite des étudiants. Tout en contribuant à développer la qualité de vie sur

les campus, le nouveau SDVE-A favorisera l'engagement, la participation et la créativité des étudiants en leur offrant un cadre structuré avec une charte des associations, en proposant un annuaire de formations pour les associations, en sensibilisant aux responsabilités et aux risques, et en organisant des assises de la vie étudiante.

Le Crous, les élus étudiants et étudiantes chargés de la vie étudiante, ainsi que les services en charge de la vie étudiante, participeront étroitement à la définition et à la réalisation de ces objectifs.

III- Un engagement renouvelé en faveur des objectifs de transition écologique et de développement soutenable (TEDS)

AXE 2 : Schéma directeur Développement Durable & Responsabilité Sociétale (SD DDRS)

Forts des actions coordonnées par l'ENGEES qui a porté la politique de développement durable du site lors du contrat 2018-2023, les établissements passent à l'étape supérieure en s'inscrivant dans la stratégie nationale bas carbone, le Plan climat biodiversité et transition écologique du MESR, et les 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Le Schéma directeur DDRS accompagnera les établissements dans le développement des TEDS à travers le partage d'expériences, d'actions mutualisées, tout en favorisant l'engagement des personnels. Il encouragera les synergies avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les organismes de recherche. Pour développer sa visibilité et son efficience, il sera structuré en domaines d'action². Le SD DDRS du site permettra aussi de garantir une certaine cohérence avec les actions existantes dans les établissements partenaires, éventuellement dans le cadre de leurs propres schémas directeurs DDRS.

Les établissements s'appuieront sur le plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR pour mettre en œuvre leurs actions en lien avec les acteurs socio-économiques du territoire :

- En intégrant <u>la formation pour tous</u> (étudiants, enseignants et personnels) aux enjeux de transition écologique et de développement soutenable (TEDS)
- En déployant <u>dans leurs laboratoires</u>, avec les organismes nationaux de recherche (ONR) le cas échéant, à la fois des questions organisationnelles (gestion des déchets toxiques, mobilités...) et des projets de recherche visant les grandes transitions en cours.

Plus largement, les actions DDRS s'intéresseront aux bonnes pratiques des établissements du site.

^{2.} Les actions retenues englobent les thématiques suivantes : Energie/ Eau / Déchets / Economie circulaire, Mobilités, Alimentation, Biodiversité et Espaces verts, Responsabilité sociétale, Responsabilité sociale et environnementale.

AXE 3 : Un nouvel axe Egalité, Parité, Diversité (EPD)

Les questions de l'égalité, de la parité et de la diversité ont été formalisées en octobre 2022 en comité de pilotage de site comme un nouvel axe à part entière, permettant ainsi aux établissements de s'adresser de manière partagée et affirmée à tous leurs étudiants et personnels, tout en gardant la possibilité de prioriser des actions propres à leurs publics respectifs. Dans ce cadre, l'axe EPD poursuivra les actions sur la sécurité des étudiants et étudiantes lors de leurs déplacements sur les campus, sur la sensibilisation, la prévention et le traitement des violences sexistes, sexuelles et homophobes (VSSH) ainsi que l'accès au Droit. Il participera activement à la conception des nouveaux Plans d'Action Egalité des établissements (PAE) ainsi qu'à la promotion des carrières des femmes.

L'axe EPD sera aussi un levier pour le développement des actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que sur les biais inconscients, notamment de genre, lors des jurys de recrutements ou de sélection (personnels/étudiants) étudiants). Il se mobilisera aussi pour améliorer l'articulation vie professionnelle, vie étudiante en situation de parentalité.

IV- Des ambitions d'excellence partagée en formation, en recherche et innovation

La mise en place par l'Université de Strasbourg en partenariat avec le CNRS et l'Inserm de la programmation « Instituts Thématiques Interdisciplinaires (ITI) »³ début 2021 repose sur un concept unique d'intensification du lien Recherche-Formation en interconnectant un programme basé sur le principe d'un continuum master-doctorat (graduate program), à un cluster de recherche largement interdisciplinaire, abordant les défis scientifiques majeurs. Les ITI ont vocation développer l'attractivité du site tant au niveau national qu'international et ont également comme ambition le renforcement du lien avec le monde socio-économique, socio-culturel et/ou avec les institutions administratives. Ils impliquent 80 % des unités de recherche, 70 % des facultés et écoles, toutes les écoles doctorales et 70 % de la communauté de recherche locale (dont les ONR), ce qui impacte tous les établissements du site.

Axe 4 : Une politique d'excellence de la recherche

Les actions de recherche et valorisation de la période quinquennale 2024-2028 consisteront à renforcer et pérenniser les services rendus aux unités de recherche. La collaboration avec les organismes de recherche (ONR) représente une composante majeure qui doit viser la complémentarité des stratégies formalisées à travers les conventions liant les différents partenaires.

³ https://iti.unistra.fr/

Parmi les actions phares « recherche » qui seront poursuivies citons :

- La science ouverte qui repose sur les huit piliers de la feuille de route de la Ligue européenne des universités de recherche (LERU)⁴. Ces actions se font avec le soutien au niveau national du service recherche.data.gouv.fr et il s'agit avant tout pour le site de poursuivre le développement de la plateforme univOAK pour l'accès et l'archivage des publications des chercheurs.
- **CORTECS**, qui par une interface web de cartographie et de labellisation des plateformes scientifiques et techniques de recherche et de service développée depuis 2019 par l'Université de Strasbourg avec le CNRS, l'Inserm et la SATT-Conectus met en lumière les plateformes du site. Le processus de sélection se déroule en 3 étapes validées sur critères par un comité : une déclaration d'intérêt, une cartographie et une labellisation qui permet d'accéder à des soutiens financiers. L'objectif est la montée en qualité des plateformes du site et des compétences permettant d'ouvrir plus largement l'accès à des équipements d'excellence, des ressources mutualisées de haute qualité scientifique et des formations scientifiques et techniques de pointe.
- Le Collège doctoral Université de Strasbourg, regroupant les 10 écoles doctorales du site, va poursuivre les actions et valeurs partagées en faveur des doctorants.

En termes d'innovation,

- La SATT-Conectus, première SATT créée en France en 2012, reste un acteur majeur et historique du territoire. Elle assure la valorisation de l'innovation issue des laboratoires à travers la maturation et le transfert de technologie ainsi que de la gestion des contrats de recherche entre les laboratoires académiques et les entreprises pour ses actionnaires (hors CNRS). Elle interagit avec tous les laboratoires et enseignantschercheurs du site. L'Unistra, l'UHA, l'ENGEES et INSA de Strasbourg, ainsi que le CNRS et l'Inserm en sont les actionnaires.
- Le « Pôle universitaire d'innovation Alsace » (PUI-A) pour lequel l'Université de Strasbourg a été désigné site pilote par le MESR, devient un nouvel outil important pour les établissements du site visant à augmenter le flux de projets d'innovation issus des laboratoires de recherche publique et à démultiplier les collaborations entre le monde académique et les entreprises. Le PUI-A est également lauréat de l'AAP 2023 et bénéficie d'une dotation sur la période 2022-2026.

Axe 5 : Formation et Innovation pédagogique

Le domaine de la formation, coordonné par l'UHA pour le site, s'appuie sur un bilan centré sur le partage des innovations pédagogiques, des bonnes pratiques et les collaborations autour du projet NORIA (Nouvelle approche pour l'orientation post-bac en Alsace). Chacune des universités porte par ailleurs un programme Nouveau cursus universitaire (NCU) financé par le PIA: ELAN pour l'UHA et INCLUDE pour l'Unistra.

⁴ https://www.leru.org/publications/open-science-and-its-role-in-universities-a-roadmap-for-cultural-change

Les partenaires conviennent de mettre en œuvre les actions suivantes en 2024-2028 :

- Mettre en cohérence l'offre de formation du site et définir un cadre commun de co accréditation
- Coordonner l'offre de formation sur les petites disciplines / disciplines rares ;
- Avoir une stratégie commune sur l'approche par compétences ;
- Développer le partage d'expériences sur la réussite étudiante, l'innovation pédagogique, la qualité des formations, la professionnalisation, l'intégration des enjeux sociétaux dans les formations...
- Augmenter notre niveau de coopération sur les réponses aux AAP Formation ;
- Développer des axes de collaborations entre grands projets au bénéfice de tous les étudiants du site.

Les partenaires travailleront sur des synergies et proposeront un forum d'échanges dans le domaine de l'innovation pédagogique.

Autre élément phare de collaboration, **le Forum stage & emploi** organisé sous l'impulsion du réseau Alsace Tech, par l'Université de Strasbourg et les quatorze grandes écoles d'ingénieurs, architecture, art, design et de management d'Alsace. C'est la plus grande manifestation du genre mobilisant les acteurs publics et privés du Grand Est. Au-delà de la recherche d'emploi et de stages, le forum permet d'accompagner les jeunes dans la réflexion sur leur parcours professionnel en France ou à l'étranger.

AXE 6: Un Schéma directeur de la documentation

La coopération documentaire a permis, ces dernières années, la réalisation de projets structurants pour les bibliothèques du site et la mise en service d'outils utiles à l'ensemble de la communauté universitaire. On peut citer notamment la mise en place d'un catalogue mutualisé et d'une carte commune pour l'ensemble des usagers, le déploiement d'un service de retours indifférenciés, l'ouverture de la bibliothèque patrimoniale Numistral et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Ces actions, mises en œuvre par les bibliothèques des établissements partenaires, sont placées sous le pilotage de la Bnu. Pour la période 2024-2028, les partenaires souhaitent consolider et développer la coopération documentaire à travers un nouveau schéma directeur de la documentation en Alsace (SDDA).

Les partenaires conviennent d'inscrire leurs actions communes dans les objectifs suivants en 2024-2028 :

- " Valoriser la richesse des collections du site
- " Développer et unifier les services aux usagers
- " Poursuivre et consolider le réseau de coopération documentaire
- Inscrire les bibliothèques dans le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE)
- " Coopérer en matière de science ouverte

Certaines des actions envisagées s'inscrivent dans la continuité et ont déjà fait l'objet de réflexions et de développements au cours de la période précédente. Il s'agit notamment de la mise en place du plan de développement des collections partagé et de la charte documentaire de site, qui déclinera la politique commune en matière d'acquisitions, de numérisation, de conservation et de signalement. Il s'agit également de déployer un service de prêt

indifférencié, en complément du service de retours indifférenciés, déjà opérationnel, d'enrichir et de développer la bibliothèque numérique Numistral, de relancer des échanges avec les partenaires européens et de poursuivre un programme ambitieux et innovant pour la formation des usagers.

D'autres projets sont inscrits pour la première fois au chapitre de la coopération documentaire ; il s'agit du volet consacré à la formation continue des collègues des bibliothèques, destiné à accompagner l'évolution des métiers des bibliothèques, du programme d'actions en faveur du DDRSE adapté aux bibliothèques, et enfin de la création d'un collectif d'échange de pratiques autour de la science ouverte.

Depuis début 2023, deux nouvelles instances de gouvernance sont venues renforcer le pilotage de l'axe politique documentaire : un comité de pilotage de la documentation, dédié à la conception et au déploiement du SDDA, d'une part, et un comité de pilotage Numistral, qui intègre désormais la bibliothèque municipale de Mulhouse en tant que membre à part entière.

AXE 7: Le numérique

Les importantes réalisations de l'axe numérique du contrat de site alsacien 2018-2023 témoignent à la fois de la dynamique de mutualisation par les partenaires et de leur liberté de choix à contribuer ou non à certaines actions.

Le renforcement des collaborations entre les établissements a particulièrement été relevé pour le système d'information et les services numériques s'appuyant sur le réseau RAREST 4 et la dorsale Haguenau-Mulhouse aujourd'hui opérationnelle. Un point fort de collaboration est le datacenter de l'Université de Strasbourg labellisé en 2021 par le MESR⁵ avec le Datacenter de l'Université de Lorraine et le méso centre Roméo de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne. Cet ensemble compose un Datacenter commun disséminé sur plusieurs sites, interconnectés, permettant de prétendre de manière coordonnée à des fonds publics (CPER).

Dans le cadre de la contractualisation 2024-2028 les efforts se concentreront pour dynamiser les collaborations existantes. L'objectif global sera d'optimiser et de sécuriser les services numériques existants, d'exploiter au mieux les ressources nécessaires à la mutualisation des services numériques, pour favoriser la réussite étudiante et « l'expérience de vie étudiante » sur le territoire. Les partenaires proposent également d'engager collectivement des réflexions sur des architectures partagées ou mutualisées pour des usages harmonisés.

Les quatre grandes actions liées à ces objectifs consistent à :

- Dynamiser la gouvernance sur le numérique en organisant annuellement des réunions d'informations et d'échanges avec les porteurs politiques et opérationnels
- Poursuivre le développement des services à destination de la formation et des étudiants (projet de dématérialisation du Pass Campus, projet NORIA...)
- Promouvoir l'intégration des sites alsaciens dans les réflexions associées aux projets régionaux Grand-Est (réseau régional NEIGE-S avec l'Université de Lorraine, le data centre

Site NASAU-EN PREFECTURE
FINAL 7/10/00/2021/197/2025
Application agréée E-legalite.com
73_00-067-200028124-20250618-684_2025_9-

⁵ Labellisé dès 2019 par la commission européenne en référence au Code de conduite des datacenters (efficacité énergétique).

Grand Est ADAGE coordonné par l'Unistra, le calcul intensif GENI coordonné par l'Université de Reims-Champagne Ardenne).

AXE 8 : Europe et International

Qu'il s'agisse de formation, de recherche, ou de services administratifs, les relations de coopération internationales seront renforcées. La mise en place d'un groupe de représentants des relations internationales des établissements du site alsacien a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions qui seront poursuivies afin de renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire avec la mise en œuvre d'actions communes aux niveaux transfrontalier, européen notamment dans le cadre des réseaux de collaboration d'Eucor – le Campus européen et de l'Alliance EPICUR, et mondial. Ces actions permettront :

- de renforcer les mobilités de nos étudiants, chercheurs, enseignants chercheurs et des personnels BIATSS
- d'assurer en synergie l'accueil et l'accompagnement des publics internationaux sur le site
- de favoriser la promotion à l'international des établissements partenaires du site
- de valoriser les spécificités et les complémentarités du site en formation, recherche et documentation
- de développer des coopérations et des projets communs dans le cadre de réseaux internationaux
- de travailler ensemble, et en cohérence avec les autres groupes de travail du contrat de site alsacien, à un accompagnement de publics internationaux spécifiques (exilés, refugiés...).

V- Un ancrage plus fort sur le territoire

AXE 9 : Science en société

Les actions de diffusion et de partage de la science avec la société se sont beaucoup développées de manière centrifuge à partir des deux grandes villes universitaires, Strasbourg et Mulhouse. Elles sont aujourd'hui principalement portées par le Jardin des sciences et la Nef des sciences, en articulation avec le Vaisseau à Strasbourg. Face à des attentes toujours plus grandes des pouvoirs publics dans ce champ, il est nécessaire de structurer nos actions à l'échelle alsacienne, en ayant une approche globale du territoire alsacien dans notre offre en direction des citoyens. Cela concerne tant les actions de diffusion (conférences, événements scientifiques) que la médiation (actions scolaires) et la participation (sciences et recherches participatives). L'axe du contrat de site aura pour objectif d'identifier un réseau d'acteurs dans la société et dans l'ESR et d'effectuer un maillage cohérent et efficient.

AXE 10 : La gouvernance

Interactions fonctionnelles entre partenaires

Chaque partenaire du site est individuellement associé par décret au chef de file Université de Strasbourg avec qui il contractualise par **convention d'association cadre**. Afin de rendre ces conventions plus opérationnelles et de faciliter leurs mises à jour, un modèle simplifié sera proposé aux partenaires, complétées si nécessaire par des conventions d'application pour des actions plus ciblées.

Les interactions entre partenaires se poursuivront sous la forme du **comité de pilotage de site** se réunissant régulièrement (trois à quatre réunions par an). La mise en œuvre de chacun des 9 axes se poursuivra par les comités « miroirs » sous la responsabilité de l'établissement partenaire désigné. Les collaborations entre les établissements ont montré au cours des précédents contrats la valeur ajoutée des schémas directeurs qui permettent de travailler en mode projet autour d'un pilote et de porteurs d'actions identifiés dans les établissements, en s'accordant sur les objectifs, les calendriers, les modalités financières et de ressources humaines. Ce modèle sera renouvelé et pourra être démultiplié.

Cette animation transversale sera renforcée au niveau des directions générales des services et réseaux métiers à partir des collaborations déjà existantes (formation des personnels et publication des postes administratifs). La politique commune de gestion de crise mise en œuvre pour la crise sanitaire pourra être élargie à d'autres sujets tels la sécurité, au vu de la proximité des établissements sur le Campus.

La stratégie commune de communication mise en place au début du contrat 2018-2023 (bannière commune en 2018, boîte à outils et plan de communication des schémas directeurs DDRS et SDVE-A en 2019) sera poursuivie. Les services communication des établissements renforceront un suivi des actions. Des bilans annuels synthétiques seront diffusés en interne aux personnels et étudiants, ainsi qu'en externe aux partenaires afin de mieux valoriser les actions du site et de renforcer le sentiment d'appartenance au site.

Nouveaux formats de rencontres avec les acteurs du territoire

Afin de renforcer les interactions avec les acteurs du territoire (les Collectivités, le CROUS, Eucor-Le Campus européen, les HUS, le Rectorat, les ONR) des nouveaux formats de rencontres sont explorées, visant à aborder conjointement les grands enjeux auxquels aussi bien les établissements que les acteurs du territoire font face, qu'il s'agisse de défis sociétaux, économiques ou de transition. Ainsi, un premier colloque est programmé en 2024 sur la thématique « La mobilité étudiante au cœur du territoire ». En cas de succès, ce format pourra être reconduit périodiquement sur des thématiques et sujets définis conjointement. En parallèle, le modèle mis en place par l'Université de Lorraine (CCOSL) sera exploré.

Cette gouvernance renouvelée permettra :

- d'assurer la cohérence politique de l'ensemble des axes et le maintien des dynamiques en cours ;
- de formaliser plus concrètement des liens avec les collectivités territoriales et les ONR pour aborder conjointement les grands enjeux et défis partagés.

ANNEXE 1 : Sigles et descriptifs (à mettre à jour par les établissements)

Les établissements partenaires du site

Bnu	Bibliothèque Nationale et universitaire de Strasbourg
Engees	Ecole Nationale du génie de l'eau et de l'environnement
	https://engees.unistra.fr/
Ensas	Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
	https://www.strasbourg.archi.fr/
INSA Strasbourg	Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
	https://www.insa-strasbourg.fr
Hear	Haute école des arts du Rhin
	https://www.hear.fr
UHA	Université de Haute-Alsace
	https://www.uha.fr
Unistra	Université de Strasbourg
	https://www.unistra.fr

Autres organismes et organisations

Alsace Tech	Association fédérant depuis 2007 les 14 grandes écoles d'ingénieurs, architecture, art, design et management d'Alsace https://www.alsacetech.org/
EUCOR	Groupement du Rhin supérieur composé des Université de Bâle (CH), de l'Université de Fribourg (DE), de l'Université de Haute-Alsace (FR), du KIT (DE), et de l'Université de Strasbourg (FR) https://www.eucor-uni.org/
FERED	La Fédération de Recherche en Environnement et Durabilité constitue un collectif scientifique interdisciplinaire dans le domaine des sciences de l'environnement et de la durabilité https://fered.unistra.fr Sont impliqués: Unistra, Engees, CNRS, Inserm
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
PIA3-France	Programme Investissement d'Avenir 3
2030	https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir
Neige-s	Le réseau régional Neige-s (Numérique Et Internet en région Grand Est pour le Supérieur) interconnecte en très haut débit les trois réseaux académiques (Rarest en Alsace, Lothaire en Lorraine, Carres en Champagne-Ardenne) Pilotes: UNISTRA, UL, URCA, UTT et UHA sur financements CPER Tous les établissement du site sont utilisateurs
RAREST 4	Réseau Alsacien pour la Recherche de l'Enseignement Supérieur. Dorsale Hagueneau-Mulhouse Sont impliqués : Unistra, UHA, CROUS, INRA, Rectorat. Tous les établissement du site sont utilisateurs
SIGB Sébina	Service intégré de gestion des bibliothèques donnant accès à un catalogue est unique et commun au réseau bibliothécaire. Chaque bibliothèque assure le catalogage de ses documents. Tous les établissement du site sont utilisateurs

ANNEXE 2 : Projets impliquant des établissements du site Alsace

Projets relevant de la politique de site

CORTECS	Plateforme d'accès aux équipements d'excellence, aux ressources mutualisées de haute qualité scientifique et des formations scientifiques et techniques de pointe. https://cortecs.unistra.fr/
	Sont impliqués : tous les partenaires du site (unités de recherche), les ONR, SATT-
	Conectus
Numistral	Bibliothèque numérique patrimoniale
	https://www.numistral.fr
	Sont impliqués : Bnu, Unistra, UHA, BM de Mulhouse
UnivOAK	Plateforme d'archives institutionnelles des établissements alsaciens d'enseignement supérieur et de recherche de dépôt et d'accès libre (Open Access) aux publications scientifiques des chercheurs du site alsacien, quelle que soit leur discipline https://univoak.eu/ Sont impliqués: Unistra, UHA, ENGEES, INSA, ENSAS, HEAR

Alliances

ECIU University	Alliance européenne
	https://www.groupe-insa.fr/partager/eciu-university
	Est impliqué : INSA Strasbourg via le Groupe INSA
EPICUR	Alliance européenne EPICUR
2022-2026 (48	https://epicur.edu.eu
mois)	Sont impliqués : Unistra, UHA
Eucor – Le	Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Eucor – Le Campus
Campus	européen », créé en 2015, regroupe cinq universités allemandes, françaises et
européen	suisse de la région du Rhin supérieur
	https://campuseuropeen.unistra.fr/
	Sont impliqués : Unistra, UHA

Grands projets lauréats PIA-France 2030

Disrupt 4.0	Cursus de formation visant à transmettre les compétences techniques et managériales indispensables pour accompagner la transformation numérique des entreprise
	https://www.alsacetech.org/formation40/
	Sont impliqués : Unistra, UHA, écoles Alsace Tech, Hear
ELAN	Éveil à la Liberté et à l'Autonomie dans un monde Numérique
2018- xxx	https://www.elan.uha.fr/ncu-elan/
	Sont impliqués : UHA
Fri-2A	Projet ASDESR (Accélération des stratégies de développement des
2023-2029	établissements ESR) visant à mieux se coordonner sur le territoire alsacien pour
	optimiser les candidatures aux appels à projets européens et créer une nouvelle
	dynamique commune pour renforcer la formation tout au long de la vie (FTLV)
	Sont impliqués : Unistra, UHA, Inserm, ENGEES
INCLUDE	INventer les Cursus de Licence de l'Université de Demain (PIA NCU)
2019-2028	https://include.unistra.fr/
ITI	Instituts Thématiques Interdisciplinaires incluant 4 EUR et 12 programmes
2021-2028	gradués (IdEx, EUR, SFRI-STAT'US)
	https://iti.unistra.fr/

	Sont impliqués : Unistra, Inserm, CNRS, tous les établissements du site et de Eucor
Noria	Nouvelle approche pour l'orientation post-bac en Alsace (2024-2034)
2019-2029	https://www.projet-noria.fr
	à compléter
Mat-Light 4.0	Projet piloté par le laboratoire IS2M de l'UHA dans domaine de la photopolymérisation. Il englobe l'innovation pédagogique (formation par projets) et le développement du continuum formation-recherche-innovation, en renforçant les réseaux académiques et les partenariats industriels de l'établissement. Sont impliqués: UHA, Unistra, CNRS
OPUS	Open University Strasbourg
2021-2028	Intégration et développement des IdEx et I-Sites (IDéES)
	https://www.unistra.fr/universite/organisation/services-centraux-1/domaine-
	dappui-aux-missions/projet-opus
	Sont impliqués : Unistra, CNRS, Inserm, les acteurs du territoire
PUI-A	Pôle universitaire d'innovation – Alsace
2022-2026	https://www.unistra.fr/communiques-presse/detail-des-communiques-et-
	dossiers/21724-pole-universitaire-dinnovation-pui-le-projet-pilote-par-
	<u>luniversite-de-strasbourg-obtient-85-m-deur</u>
	Sont impliqués : 20 partenaires dont Unistra, UHA, INSA, ENGEES, CNRS, Inserm,
	HUS, SATT – Conectus
Sens§us	Engagement stratégique de l'Université de Strasbourg pour les étudiants, la
2024-2034	durabilité et la société (AAP ExcellencES)
	https://savoirs.unistra.fr/eclairage/projet-sensus-une-bonne-dose-de-
	vitamines-pour-renforcer-notre-signature-et-aller-plus-loin
	Sont impliqués : Unistra, Inserm, CNRS, Ensas, Engees, INSA Strasbourg, les
	Hôpitaux universitaire de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la région
	Grand Est



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°684-2025 du 18 juin 2025

Séance du

: 18 juin 2025

Sous la présidence de

: Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice

29 titulaires et 9 suppléants

Ont assisté à la séance Absents excusés

19 membres titulaires 7 absents dont 4 pouvoirs

Absents non excusés 6 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés:

,Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet: Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) - Convention de coopération avec l'Université de Strasbourg (Unistra) - Années universitaires 2024/2025 à 2029/2030

එළුළු නන්නේ

REÇU EN PREFECTURE le 02/07/2025

Depuis 2018, les étudiant es sont exonéré es du paiement des cotisations de sécurité sociale mais doivent acquitter une contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) de 103 € lors de leur inscription.

Collectée par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), cette contribution fait ensuite l'objet d'un reversement partiel (de l'ordre de 45 % en 2025) en direction des établissements d'enseignement supérieur.

Une partie de cette contribution est fléchée pour des activités et services proposées par l'Université de Strasbourg. Les modalités de ce reversement sont régies par une convention de coopération cosignée avec l'Université de Strasbourg et proposée en des termes identiques aux quatre établissements du site.

La précédente convention couvrait la période jusqu'à la fin de l'année universitaire 2023/2024. Une nouvelle doit prendre le relai pour la période courant jusqu'à la fin de l'année 2029/2030.

Par courriel du 19 mars dernier, la Direction générale des services de l'Université a transmis une proposition de convention applicable aux quatre établissements concernés.

Il en ressort une évolution des règles de participation qui se traduit pour les établissements à une réduction de leur part résiduelle permettant le financement d'actions propres. L'université justifie cette position par une augmentation des services aussi bien en santé, qu'en culture et en sport, tout en relevant l'ouverture d'un nouveau centre sportif, financé par le plan campus et par de la CVEC pour les équipements.

La convention propose le principe suivant :

- la HEAR perçoit un montant de 46 € et reverse à l'Université 72 % de ce montant au titre de l'adhésion aux services proposés par l'Université en termes de santé, de sport et de culture soit 33 € par étudiant-e.
- Il lui reste un delta de 13 € pour financer ces propres actions d'amélioration de la vie étudiante. Ce montant est bien inférieur à ceux jusque-là disponibles à ce titre (21,70 € en 2024).

Compte tenu de l'importance de cette minoration et du fait que cette convention est proposée postérieurement à la rentrée universitaire, il est prévu que le reversement à l'Université soit limité à 26 € pour l'année 2024/2025 ce qui porte la part disponible pour les actions HEAR à 23 €/ étudiant·es.

Sur la base de 575 étudiant∙es, le montant pour la présente année universitaire est de 13 225 €.

Après délibération, le Conseil d'administration décide unanimement d'autoriser le Directeur à signer la convention relative à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) proposée par l'Unistra à la HEAR ainsi qu'aux trois autres établissements concernés.

Vote

Votants	40	19
Pour		19
Contre	:	00
Abstention	10	00

Adopté

> athalie Motte résidente

> > REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20250618-684_2025_9

Projet d'établissement de la Haute École des Arts du Rhin

2025 - 2028

--

Introduction: Raisons et méthode d'un projet d'établissement

Tous les quatre ans la HEAR redit quel est son projet d'établissement et reformule les grandes lignes d'un engagement pour les années à venir. Ce texte de portée générale vient compléter l'ensemble des documents qui structurent la vie de l'établissement : textes réglementaires concernant l'enseignement supérieur culture (code de l'éducation, arrêtés des études), documents pour l'accréditation 2024-2028 de l'établissement (HCERES, CNESER et CNESERAC), règlements intérieurs et règlements des études, ainsi que "Lignes de gestion" et "Statuts de l'EPCC HEAR".

Prendre le temps de l'exercice du projet d'établissement est à chaque fois l'occasion de discussions nourries, de réaffirmation de fondamentaux, de prises de positions nouvelles, et plus largement de mises à jour de ce qui est considéré comme nécessaire pour faire et refaire le grand établissement d'enseignement supérieur artistique qu'est la HEAR.

En janvier 2024, un an avant la fin du « Projet d'établissement 2021-2024 », la communauté de la HEAR a donc réouvert le sujet, mais cela dans un contexte particulièrement défavorable aux projections qui vont avec l'idée de « projet » : en effet, en cet hiver 2023-2024 apparaissait le fait que le modèle économique de la HEAR avait été percuté par la crise financière et que l'ensemble des hausses de charges produites par le contexte de guerre en Ukraine exigeait une réorganisation partielle rapide de l'établissement – cela alors que son assise financière était stable depuis 2011 et la création de l'EPCC.

Dans ces conditions, il a donc fallu plusieurs mois d'échanges avec les membres fondateurs et financeurs de l'établissement pour parvenir à dessiner une stratégie budgétaire permettant à la HEAR, à terme, de stabiliser et équilibrer à nouveau son budget. Et c'est donc après ces mois d'incertitude que la communauté de la HEAR a pu à nouveau se mettre au travail sur le « Projet d'établissement 2025-2028 », à l'automne et hiver 2024.

Ainsi, le présent document présente cinq axes qui délimitent cinq grandes orientations.

RP-067-200028124-20250618-DELIB_674_

Chacun de ces « axes » est d'abord décrit en des termes relevant de la politique générale de l'établissement, puis approfondis par des items plus concrets représentants autant de chantiers ouverts pour les années à venir. Ces deux étapes du texte (politique générale / actions concrètes) furent formalisées et rédigées à six mois d'intervalle :

- La première partie "générique" décrivant les cinq axes qui soutiennent la politique de l'établissement HEAR fut rédigée pour une présentation formelle au Conseil d'Administration du 12 mars 2025. Cette partie est issue, chronologiquement, de discussions dans les organes de gouvernance de la HEAR, d'une proposition de formulation par la direction, puis d'une large consultation en ligne (enseignant·es, représentant·es des étudiant·es, personnels administratifs et techniques), aboutissant à une nouvelle version présentée et discutée collectivement, avant d'aboutir au texte « consolidé » présenté en Conseil d'Administration.
- Chacun des énoncés des « axes » de politique générale est complété, dans une seconde partie, par une liste d'actions que la communauté de la HEAR souhaite mener pour incarner et formaliser ces grandes orientations stratégiques.

Cette liste a été réalisée à partir d'un questionnaire en ligne adressé à l'ensemble de la communauté de la HEAR, puis présentée et discutée en Commission Pédagogique, partagée en ligne, reprise et amendée, pour aboutir à l'ensemble des propositions hétérogènes ci-dessous. On comprend en lisant la liste des actions à réaliser, axe après axe, qu'une école supérieure de la création comme la HEAR existe avant tout comme la somme de ses pratiques : ce qui a été formulé par les étudiant-es comme chantiers à mener n'est pas tout à fait la même chose que ce que souhaitent travailler les enseignant-es, et les membres de l'administration ont proposé également d'autres points... C'est donc l'ensemble de ces propositions concrètes, pratiques, mises en débat et/ou mises en œuvre dans la future vie de l'école, qui donnera corps à ce projet d'établissement 2025-2028.

Enfin, notons que certaines actions ont déjà commencé, d'autres viennent du précédent projet d'établissement et doivent être reconduites et approfondies (il a été fait le bilan du projet 2021-2024, là aussi via une large consultation en ligne); d'autres actions répondent à des préoccupations nouvelles et viennent juste d'être formulées - elles devront encore donner lieu à des travaux de réflexion et d'élaboration dans les instances de l'école, dans les mois et années à venir.

RP-067-200028124-20250618-DELIB_674_

Axe 1 - Une école héritière d'un engagement

La HEAR est avant toute chose un établissement d'enseignement supérieur artistique qui accueille des centaines d'étudiant-es pour qu'ils et elles se forment à être les créateur·rices du monde qui vient, depuis 2011 sous sa forme actuelle, mais depuis 1829 aux Beaux-Arts de Mulhouse, 1855 au Conservatoire de Musique de Strasbourg, et, toujours à Strasbourg, 1892 avec l'École des arts décoratifs.

De cette histoire, la HEAR choisit aujourd'hui d'hériter avant tout d'un engagement sans faille auprès d'une jeunesse qui veut devenir professionnelle de la création. Et pour cela, le premier pilier de son projet d'établissement est et reste : s'assurer de donner à ses étudiant-es la meilleure formation artistique, technique, méthodologique et théorique pour qu'ils et elles trouvent leur place dans la société qui les attend.

Ainsi, dans les quatre années à venir il s'agira pour la HEAR de soutenir la qualité actuelle des formations, d'en prolonger une histoire riche et d'en renouveler l'ambition.

Seront réaffirmées en particulier la singularité et la multiplicité des dispositifs pédagogiques qui permettent aux étudiant·es d'avoir accès à une diversité exceptionnelle d'enseignements, tous de haut niveau, et cela dans une école qui favorise les transdisciplinarités.

Cette diversité existe grâce aux règles qui soutiennent l'enseignement supérieur (comme la liberté académique qui garantit à tout-e enseignant-e sa liberté en matière d'enseignement, de recherche et d'expression dans le cadre de ses fonctions), et qui singularisent l'enseignement "culture" (comme la pédagogie de projet, l'apprentissage par le faire, la proximité avec les mondes professionnels...).

Cette diversité est également le résultat de l'histoire composite de la HEAR, qui fait d'elle, en France, l'établissement d'enseignement supérieur culture à l'offre pédagogique la plus variée et étendue.

L'engagement de l'établissement pour ses étudiant·es, dans toutes ses disciplines et dans ses approches interdisciplinaires, prendra la forme d'un enseignement ouvert aux approches critiques, conscient des enjeux contemporains, et dépassant les simples techniques artistiques traditionnelles. La dimension exigeante des études saura s'articuler avec leur accessibilité; la complexité des sujets et des projets n'empêchera pas leur lisibilité, et les formations veilleront à ce que, en plus d'être de qualité, elles nourrissent chez les étudiant·es l'enthousiasme pour la création et le plaisir d'apprendre.

3

L'engagement de l'établissement pour ses étudiant·es, dans toutes ses disciplines et dans ses approches interdisciplinaires, prendra la forme d'un enseignement ouvert aux approches critiques, conscient des enjeux contemporains, et dépassant le cadre des techniques conventionnelles. L'exigence intellectuelle et artistique des études ira de pair avec une réelle accessibilité. L'exigence ne se fera pas au détriment de l'accessibilité, et les formations auront pour ambition de transmettre, au-delà des savoirs, le goût de la création et le désir d'apprendre.

Pour cela, à l'échelle de la HEAR et sur tous ses sites, pour adapter d'année en année les formations aux nouveaux enjeux (en particulier en matière de professionnalisation), les étudiant·es seront systématiquement associé·es aux chantiers collectifs ouverts dans l'institution : puisqu'ils et elles seront des forces de transformation dans le monde qui vient, alors ils et elles doivent d'ores et déjà être considéré·es comme tel·les, dès leurs études, au sein de l'établissement.

=> Ci-dessous, **les chantiers à ouvrir ou poursuivre,** synthèse des propositions formulées par les étudiant·es, les enseignant·es et autres personnels de l'établissement, après lecture de **l'Axe 1 "Une école héritière d'un engagement":**

Ce premier axe, qui reconduit l'engagement de la HEAR à former ses étudiant es dans une grande école de la création, se décline en quatre pistes de travail :

1. Assurer la qualité pédagogique des formations dispensées à la HEAR

- 1. Favoriser une pédagogie critique, émancipatrice et ancrée dans les enjeux contemporains.
- 2. Encourager l'interdisciplinarité et la transversalité entre les disciplines.
- Travailler l'architecture des mentions et des diplômes proposés par l'école afin de s'adapter aux nécessités pédagogiques et aux attentes des étudiant es (exemple de la création en 2024 de la mention Enquêter Raconter, en Arts Visuels à Strasbourg).
- 4. Préserver la singularité des cursus en Musique, en Art, Design, et Communication, indépendamment de la logique des standards universitaires uniformisés.
- 5. Repenser l'Année 1 de la partie Arts Visuels de la HEAR pour favoriser des parcours d'étudiant·es cohérents au sein de l'école.
- 6. Promouvoir la réflexion sur les méthodes pédagogiques à travers des temps dédiés (ex. Conseils Pédagogiques et séminaires), favoriser leur mutualisation et veiller à leur harmonisation possible.
- 7. Soutenir les formats pédagogiques inventifs (projets à l'échelle 1, pédagogie inversée, etc.)
- 8. Renforcer les bilans croisés et les pratiques d'évaluation participative.

REÇU EN PREFECTURE

4

- 9. Garantir la liberté d'expression des étudiant es dans le cadre pédagogique, entre autres en assurant leur participation aux instances de l'établissement.
- 10. Développer des méthodes et outils d'évaluation, par exemple les Conseils d'Ateliers et/ou de Perfectionnement au sein des groupes pédagogiques afin d'assurer un fonctionnement et une évolution des formations de manière concertée.

2. Déployer une politique d'ouverture, d'inclusivité et d'égalité des chances

- 1. Améliorer les examens d'entrée et poursuivre la mise en place des jurys inclusifs capables de limiter les biais sociaux.
- 2. Se préoccuper davantage de la dimension sociale dans les critères d'admission pour les examens d'entrée et lors des commissions d'équivalence.
- 3. Renforcer les aides structurelles améliorant la vie étudiante.
- 4. Créer des dispositifs d'accompagnement social pour faciliter davantage l'accès aux fournitures, à l'information et autres ressources pédagogiques.
- 5. Assurer aux personnes en situation de handicap l'accessibilité de l'établissement dans toutes ses dimensions : aux bâtiments, à l'information, au savoir, à la vie étudiante, etc.
- 6. Veiller à ce que les étudiant es en situation de handicap soient suivi es et accompagné es par un e professionnel le spécialisé e.
- 7. Faire connaître les procédures d'accompagnement à l'ensemble de la communauté et particulièrement aux étudiant.es en situation de handicap.
- 8. Former les enseignant·es à la diversité des publics, notamment allophones.
- 9. Mettre en place des audits de diversité et de pratiques discriminantes.
- 10. Structurer des partenariats avec des associations œuvrant dans le champ social
- 11. Renforcer les dispositifs d'écoute et de soutien psychologique (santé mentale, éco-anxiété).
- 12. Renforcer la politique de lutte contre les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) et poursuivre la formation des équipes enseignantes, étudiantes et administratives pour mieux prévenir et combattre ces violences.
- 13. Développer une communication institutionnelle accessible et aidante (site VHSS, trombinoscopes, plurilinguisime, etc.).

3. Renforcer la professionnalisation et l'insertion des diplômé∙es

La HEAR développe des dispositifs d'orientation, de formation et de mise en réseau pour favoriser l'insertion professionnelle de ses étudiant·es.

Loin d'un modèle utilitariste, l'école conçoit l'accompagnement à l'insertion professionnelle comme une composante de la formation, intégrée dans les pratiques pédagogiques et adaptée à la pluralité des trajectoires artistiques possibles.

- 1. Valoriser le rôle de l'École des Interventions (ex-CFPI) et développer celui du service vie professionnelle dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiant·es, tout au long de la scolarité.
- 2. Intégrer des modules d'enseignement sur la gestion professionnelle : budget, droits, statut d'artiste.
- 3. Mettre en place des formations certifiantes complémentaires (ex. design textile, musique, danse).
- 4. Développer des formations sur les réalités du secteur culturel (fonctionnement des marchés, économie de projet).
- 5. Faciliter l'accès aux dispositifs de financement de projets étudiant-es.
- 6. Multiplier les temps de rencontre avec les réseaux professionnels et artistiques.
- 7. Encourager les pratiques collaboratives : création d'associations étudiantes, projets collectifs.
- 8. Favoriser l'apprentissage autonome par la création d'un centre de ressources.

4. Soutenir les équipes enseignantes et améliorer les conditions de travail

L'excellence de la formation dispensée à la HEAR repose sur la compétence, l'engagement et la diversité des équipes pédagogiques. Il est donc essentiel d'accompagner les enseignant·es dans leurs pratiques, de valoriser leurs parcours professionnels et de leur offrir des conditions de travail à la hauteur des ambitions de l'établissement.

- 1. Développer la formation continue des enseignant · es.
- 2. Veiller à faire connaître les procédures de mobilité internationale ; encourager et faciliter la saisie par les enseignant-es.
- 3. Créer des temps de réflexion pédagogique collective, en s'appuyant prioritairement sur les commissions pédagogiques de site, les Conseils Pédagogiques et les séminaires.
- 4. Partager les parcours professionnels des enseignant es avec les étudiant es.
- 5. Encourager la participation aux réseaux académiques (ANdEA, ELIA, Cumulus, Anescas, AEC, AlsaceTech...).
- 6. Faciliter la collaboration entre enseignant es et intervenant es extérieur es.
- 7. Mettre en place des outils de pilotage partagés pour les projets pédagogiques.
- 8. Mobiliser la parole institutionnelle de la HEAR aux côtés de celles des organisations syndicales et des autres collectifs professionnels qui agissent pour faire évoluer les statuts des enseignant-es PEA et AEA des écoles supérieures d'art relevant de la fonction publique territoriale. Cela afin d'être, d'une part, conforme avec la réforme LMD, et d'autre part, homogène au niveau national.



Axe 2 – Une école contemporaine de son époque

La HEAR est un établissement inscrit dans une histoire et héritière d'un engagement à former la jeunesse de son époque, mais parce que l'époque actuelle est celle d'un monde en surchauffe, la HEAR est aussi **une école qui se réinvente**. En effet, qu'est-ce qu'une école supérieure de la création à l'âge des mégafeux et des inondations ? Quel art et quelle culture produire alors qu'on assiste à la sixième extinction et que la biodiversité décroit d'année en année ? Quels types de professionnel·les doivent être formé·es sachant qu'ils et elles seront dans un futur proche, vraisemblablement, les artistes d'un monde à + 3 degrés ? Enfin, pour une institution comme la HEAR, quoi faire de l'ensemble des transformations politiques qu'occasionne le contexte actuel de fin de la modernité ?...

Pour son projet d'établissement, la HEAR, commence donc par affirmer son ancrage dans un territoire, un lieu d'où opérer, et elle assume d'être l'école du fleuve qui lui donne son nom. Fondamentalement, elle choisit de mettre les questions sociétales, écologiques et politiques au cœur de sa trajectoire, pour que les étudiant·es qui se forment dans l'établissement, quelle que soit leur spécialité artistique, puissent apprendre à opérer dans le monde marqué par de nombreuses tensions qu'ils et elles rejoindront en tant que professionnel·les.

L'institution HEAR élaborera donc ses actions et ses stratégies avec l'objectif de contribuer à limiter les crises en cours, s'y adapter lorsque nécessaire, et accélérer les transitions vers d'autres modèles.

Pour cela, elle se mobilisera avec des partenariats spécifiques (structures dédiées aux vulnérabilités, associations et entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire...), elle mettra en place des dispositifs concrets d'accompagnement de la transformation écologique (Commission Transition, plan d'actions et référentiels CACTé, récupérathèque, etc.), elle travaillera sur les questions posées par l'usage des matériaux, de l'énergie et des ressources biotiques... et valorisera les actions du quotidien qui soutiennent les mobilisations plus ambitieuses.

Pour tous ces sujets transversaux et multifactoriels, tous bien plus larges que le périmètre d'une école de la création, elle saura animer les discussions et les controverses que ces sujets feront apparaître. Et elle agira avec pragmatisme, se focalisant sur ses pratiques en donnant à voir le programme passé, présent et futur des réalisations tangibles.

Ainsi, elle accompagnera l'appropriation des différents enjeux par les étudiant·es et le personnel, tout en veillant, par le dialogue et par l'action, à contrecarrer l'anxiété liée aux crises écologiques et politiques.



En définitive, la HEAR souhaite donner l'exemple par sa mobilisation institutionnelle, par ses enseignements, par son activité de recherche, par l'organisation de projets et d'événements ambitieux (expositions, journées d'études, spectacles et concerts, etc.). Autant d'actions qui permettront d'intégrer, depuis l'art et dans l'art, des perspectives critiques diverses sur la contemporanéité.

=> Ci-dessous, les chantiers à ouvrir ou poursuivre, synthèse des propositions formulées par les étudiant·es, les enseignant·es et autres personnels de l'établissement, après lecture de l'Axe 2 et en se focalisant sur les enjeux de transition écologique :

1. Implémenter des actions de transition

Loin de se réduire à des injonctions, la transformation écologique de la HEAR s'incarne dans la vie quotidienne, les pratiques artistiques et la structuration même de l'établissement. Il s'agit de former une génération de créateur·rices conscient·es des limites planétaires, capables d'imaginer des mondes vivables, tout en inscrivant les actions dans une logique de coopération, de proximité et de résilience.

- 1. Pérenniser l'action de la Commission Transition, groupe de travail transversal sur la transition écologique, incluant toutes les parties prenantes, en lui assurant des moyens dédiés.
- 2. Poursuivre des actions concrètes et visibles sur chaque site (tri, énergie, expositions et événements écoresponsables).
- 3. Asseoir la stratégie de la HEAR en faveur des transitions à travers des événements lisibles et signifiants, tels que « Grandeur Nature » ou le « Festival du Rhin, des fleuves et des rivières » initié au printemps 2025.
- 4. Réduire l'impact de l'usage des matériaux et de l'énergie dans les ateliers et autres espaces communs.
- 5. Renforcer la pratique du tri et du compostage sur l'ensemble des sites.
- 6. Développer le réemploi et le recyclage créatifs comme leviers pédagogiques.
- 7. Promouvoir une culture de l'économie des ressources : chauffage, éclairage, eau, etc.
- 8. Créer des espaces partagés conviviaux, éthiques et fonctionnels (cafétérias autogérées).
- 9. Encourager les mobilités peu carbonées pour les voyages pédagogiques et les trajets nécessaires aux projets situés.

- 10. Mettre à disposition des données sur la consommation énergétique de l'école. Intégrer des pratiques de sobriété numérique : sensibilisation à l'impact des outils technologiques (Adobe, IA, etc.)
- 11. Améliorer la communication interne autour des enjeux et actions écologiques réalisés et en cours.
- 12. Accompagner l'appropriation des démarches écologiques par les étudiant·es via affiches, signalétique, workshops, et associer les étudiant·es aux projets de signalétique écoresponsable (tri, lumière, alimentation locale).
- 13. Adopter progressivement la méthodologie CACTé Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique proposé par le ministère de la Culture, via des bilans carbone et plans d'actions certifiables.
- 14. Cultiver une écologie de la relation : respect, soin mutuel, attention aux vulnérabilités dans la pédagogie.
- 15. Renforcer et pérenniser les partenariats et réseaux actifs sur les enjeux de transition, tels que le partenariat en cours avec l'Office français de la biodiversité (OFB).

2. Questionner les pratiques pédagogiques face aux défis écologiques

L'adaptation des pratiques aux mutations environnementales ne peut être un simple verdissement des discours. Il s'agit de repenser les matériaux, les outils, les gestes et les finalités de la création, en articulant conscience écologique, responsabilité sociale et inventivité.

- 1. Maintenir la gratuité des matériaux essentiels à l'apprentissage tout en sensibilisant à leur valeur et à leur impact écologique.
- 2. En concertation avec les équipes pédagogiques, travailler à mettre en place des alternatives concrètes dans les ateliers aux procédés énergivores ou impliquant des produits polluants.
- 3. Proposer des enseignements sur l'écologie, la biodiversité, les transitions et la place de l'artiste dans les économies et écologies contemporaines (par des pédagogues formé·es à ces enjeux spécifiques) ... avec pour horizon la formation d'artistes capables d'articuler création, responsabilité et transition.
- 4. Proposer des enseignements sous différentes formes qui permettent d'aborder la question de l'alimentation et des pratiques culinaires.
- 5. Étendre et renforcer les dispositifs de réemploi (comme "La Pioche") en lien avec les initiatives pédagogiques.
- 6. Travailler à préciser les équipements numériques dans une optique de durabilité et de compatibilité avec les enjeux écologiques.
- 7. Comparer les pratiques pédagogiques internationales pour inspirer l'évolution des cursus de la HEAR.

- 8. Favoriser l'apprentissage de logiciels open source et limiter l'empreinte écologique numérique.
- 9. Soutenir des projets pédagogiques collaboratifs et joyeux, favorisant l'expérimentation collective.
- 10. Inscrire la gestion des espaces, des déchets et du rangement dans le contrat pédagogique de l'étudiant·e.
- 11. Prendre en compte l'impact psychologique des crises actuelles dans les contenus et les formats des enseignements (et proposer des formations *ad hoc* aux enseignant·es pour leur permettre de pouvoir s'emparer de ces sujets).
- 12. Affirmer la place de la transition écologique et de l'engagement sociétal de la HEAR, dans la communication sur les choix stratégiques de l'école.
- 13. Créer une présentation claire et publique du plan d'action écologique de l'école (rubrique web, infographies, événements).
- 14. Élaborer des indicateurs de suivi concrets en matière de transition (impact carbone, matériaux réemployés, nombre d'actions, etc.).

Axe 3 - Une école expérimentale et de recherche

La HEAR assume plus que jamais d'être une école prospective, et souhaite, à ce titre être résolument expérimentale et de recherche.

Le projet d'établissement liste donc les conditions et les pratiques lui permettant dès aujourd'hui et mieux encore demain d'agir de la sorte : dans la pédagogie (avec des pratiques toujours plus inventives et ambitieuses), dans la conduite de projets (avec des partenariats multiples, déplaçant les curseurs et inventant des agencements inédits), dans la structuration des groupes de recherche (Unité de recherche, collectifs divers, troisièmes cycles), et dans sa contribution aux communautés de chercheur-ses dont elle est partie-prenante (dans l'art, la musique, le design et la communication, mais aussi dans les différentes disciplines et champs académiques qu'elle investit, ou en direction de la société civile.)

Concrètement, en matière d'expérimentation, la HEAR soutiendra les prototypes et autres aventures pédagogiques menées par les équipes – décloisonnement, projets collectifs et transversaux, renouvellement des cadres structurels pour permettre des pratiques inédites, etc.

Et en matière de recherche, la HEAR déploiera une recherche en art, en musique et en design, par la création et la pratique – telle que cette activité spécifique s'est stabilisée dans les écoles supérieures de la création depuis une dizaine d'année.

Il s'agira donc d'inscrire l'activité de recherche dans la lignée et en articulation avec les enseignements que porte la HEAR sur ces différents sites : ces enseignements engagent évidemment des enjeux théoriques nombreux, mais ils visent d'abord à former des praticien·nes (artistes, designers, musicien·nes...) et se déploient de projet en projet, ... et il en ira de même avec la recherche qu'il s'agit de déployer.

L'activité de recherche trouvera ainsi sa place à la suite et en complément de l'expérimentation pédagogique qui caractérise l'enseignement dès la première année, et elle sera surtout développée à partir du 2° cycle (années de « l'initiation à la recherche ») pour s'affirmer en 3° cycle (années de « formation à la recherche »). Elle se nourrira de partenariats avec d'autres institutions, mais aussi avec d'autres professionnel·les et/ou avec d'autres espaces géographiques et sociaux ... Cela pour favoriser l'ouverture aux possibles et donc enrichir les dimensions de la recherche.

Les enseignant·es se mobilisant pour cette activité seront soutenu·es par l'établissement et accompagné·es en regard des spécificités qui apparaitront dans ce cadre (spécificités disciplinaires, réglementaires, technologiques, géographiques,

etc.), entre autres grâce au Conseil Artistique et Scientifique qui se réunira une à deux fois par an à leurs côtés.

L'établissement s'engage également à mettre tout en œuvre pour clarifier et installer dans la durée les moyens qu'il se donne pour soutenir cette activité. Cela en termes d'accompagnement de ses enseignant es souhaitant développer depuis l'école une pratique de chercheur es – avec, entre autres, une mobilisation pour faire évoluer le statut des enseignant es PEA, statut qui n'inclut pas, à l'heure de la rédaction de ce Projet d'établissement, la mission de recherche. Mais cela aussi en termes d'organisation administrative et technique permettant le soutien aux collectifs qui existent déjà ou se constituent (Unités de recherche, laboratoires, école doctorale), en termes de ressources et de budgets dédiés, mais aussi de valorisation et de médiation des travaux réalisés, puisqu'il s'agit bien pour la HEAR, *in fine*, d'être également reconnue comme une grande école expérimentale et de recherche.

=> Ci-dessous, les chantiers à ouvrir ou poursuivre, synthèse des propositions formulées par les étudiant·es, les enseignant·es et autres personnels de l'établissement, après lecture de l'Axe 3 et visant à structurer la recherche et l'expérimentation artistique, pour une politique d'établissement lisible et ambitieuse sur le sujet.

La HEAR se donne pour ambition de repenser et de renforcer sa politique de recherche, en reconnaissant la spécificité des démarches artistiques expérimentales et en affirmant leur rôle structurant au sein de l'enseignement supérieur en art. Pour cela, il est nécessaire de clarifier et de faire évoluer les statuts des enseignant es, de mieux définir l'activité de recherche ainsi que les moyens alloués à cette recherche et à l'expérimentation, cela tout en soutenant la création d'un écosystème cohérent et transdisciplinaire.

Cette stratégie implique une meilleure reconnaissance institutionnelle de l'activité de recherche, un décloisonnement des pratiques et un engagement collectif vers des modalités souples, ouvertes et ancrées dans les pratiques contemporaines en la matière.

- 1. Clarifier la structuration de l'activité de recherche au sein de la HEAR en Unités de recherche et Laboratoires clairement identifiables.
- Installer des temps de réflexion sur la nature des activités de recherche en art, musique, design et communication et distinguer clairement les notions de recherche et d'expérimentation pour structurer des pratiques pédagogiques différenciées.

- 3. Faire fonctionner de manière efficace le nouveau Conseil Artistique et Scientifique, afin d'épauler l'établissement et ses équipes dans l'orientation de sa politique de recherche.
- 4. Offrir des statuts et des conditions adaptés aux enseignant·es et chercheur·ses investi·es dans la recherche sans réduire l'offre pédagogique de l'établissement : pour cela, en accord avec les intéressé·es et dans le cadre du dialogue social, travailler sur des expérimentations locales et se mobiliser pour des modifications statutaires nationales.
- 5. Développer des partenariats extérieurs avec des institutions culturelles, universitaires et industrielles.
- 6. Encourager des projets transdisciplinaires entre les arts visuels, la musique, les sciences et les humanités.
- 7. Mettre en place des projets de recherche collectifs à l'échelle inter-options, inter-sites, inter-départements ou inter-mentions. Élargir l'offre pédagogique à des formats certifiants ou professionnalisants, en lien avec la recherche par la pratique.
- 8. Élaborer une stratégie de valorisation et de médiation des travaux de recherche.

Axe 4 - Une école internationale et hospitalière

Adossée aux frontières de la Suisse et de l'Allemagne, portant dans son nom le Rhin, fleuve européen par excellence, la HEAR s'affirme aussi fondamentalement européenne et internationale, accueillante et hospitalière.

Parce que tous les sujets sur lesquels elle travaille dépassent l'échelle nationale. Parce que sa position géographique l'installe d'emblée dans un devenir international. Parce qu'elle est l'école du fleuve qui a structuré l'Europe humaniste, puis économique et politique.

Parce que le monde contemporain est saturé de tensions géopolitiques, et qu'être de ce monde, c'est donc avoir des partenaires percutés par ces crises internationales.

... Dans les quatre années qui viennent, la HEAR renforcera sa capacité d'hospitalité : pour les personnes (étudiantes ou professionnelles) soumises à l'exil, mais aussi pour tous · tes les acteurs et actrices souhaitant rompre avec les paradigmes extractivistes et coloniaux qui ont organisés jusqu'alors les rapports internationaux.

D'ici à 2028, elle précisera ses ambitions en la matière, et elle dira quels sont les moyens et les dispositifs concrets dont elle se dote pour incarner cette dimension internationale.

Elle tâchera, en particulier, d'implémenter cette dimension internationale dans toutes les formes qui lui donnent son identité et fondent sa pratique : invitations, partenariats, jurys, programmation culturelle, communication publique, etc.

Pour financer cette activité, elle utilisera tous les dispositifs existants : inscription dans les réseaux internationaux (Elia, Cumulus, AEC ...), fonds transfrontaliers et européens (Erasmus, Interreg, FEDER, ...), diplômes internationaux (UFA, Horizon Europe, ...), partenariats structurels divers... Ces dispositifs et les fonds associés participeront non seulement à nourrir son ambition internationale, mais ils l'aideront aussi à établir un nouveau modèle économique, plus diversifié, plus international et plus européen.

=> Ci-dessous, les chantiers à ouvrir ou poursuivre, synthèse des propositions formulées par les étudiant·es, les enseignant·es et autres personnels de l'établissement, après lecture de l'Axe 4, et visant à affirmer son identité européenne et internationale, accueillante et hospitalière.

1. Du proche au lointain : l'école dans un monde interconnecté

L'établissement se fixe pour objectif d'accompagner ses membres dans les dynamiques artistiques qu'ils et elles porteraient, dès lors qu'elles valoriseraient connexions, solidarité, hospitalité et articulation du proche et du lointain. Il s'agit d'affirmer un positionnement éthique dans les relations internationales, de valoriser les écosystèmes régionaux, et de faire de l'hospitalité, de l'équité et de la diversité les fondements d'une stratégie ambitieuse, réaliste et durable.

- 1. Clarifier les objectifs de l'internationalisation à la HEAR en termes de valeurs, moyens et dispositifs.
- 2. Adopter un positionnement public sur des enjeux internationaux sensibles (ex. violences coloniales), dans une logique de cohérence et de solidarité.
- 3. Assurer un environnement interne stable pour offrir une hospitalité réelle, non précarisée, aux étudiant es et enseignant es accueilli es.
- 4. Mettre en place des jurys favorisant la pluralité des perspectives culturelles et soutenant les échanges internationaux.
- Valoriser les écosystèmes locaux (quartiers, partenaires tels que les Villes de Strasbourg et Mulhouse, lieux culturels) comme des points d'ancrage pour les projets internationaux.
- 6. Relier l'activité des relations internationales de l'école à celle de la transition écologique et de la responsabilité sociale.
- 7. Articuler les actions entre les trois sites de la HEAR dans une logique de rayonnement commun et d'identité institutionnelle spécifique.

2. Cultiver les mobilités, structurer les coopérations internationales

La mobilité étudiante et enseignante constitue un vecteur majeur d'enrichissement culturel, de circulation des savoirs et de développement personnel. Afin de structurer durablement son action à l'international, la HEAR souhaite évaluer ses projets passés, renforcer ses partenariats et clarifier ses ambitions. Il s'agit également de mieux accompagner les publics concernés, d'élargir les horizons géographiques et de garantir une politique d'accueil équitable, notamment pour les étudiant es issu es du Sud Global et des zones géographiques peu représentées.

- 1. Développer des outils pour évaluer les projets de mobilité mis en œuvre ces dix dernières années.
- 2. Renforcer les partenariats internationaux existants, en élaborant une charte éthique de collaboration.
- 3. Mettre en œuvre une politique d'accueil inclusive, avec un focus sur les étudiant·es issu·es du Sud Global.
- 4. Multiplier les opportunités d'échange entre enseignant · es et étudiant · es (workshops croisés, résidences...).



- 5. Diversifier les aires géographiques ciblées (Afrique, Asie, Amérique latine, Océanie) pour ouvrir de nouveaux imaginaires, de nouvelles pratiques et représentations.
- 6. Clarifier les finalités des mobilités pour chaque acteur : établissement, enseignant·es, étudiant·es.
- 7. Exploiter de manière stratégique les financements internationaux (Erasmus + entre autres) et améliorer leur déploiement.
- 8. Associer les mobilités à des objectifs pédagogiques explicites, liés à la recherche et à la création.
- 9. Mieux intégrer le site de Mulhouse dans la dynamique internationale, en corrigeant les déséquilibres perçus.
- 10. Documenter et valoriser les expériences de mobilité (retours d'expérience, bilans, productions associées).
- 11. Développer une vision critique de la mobilité : empreinte carbone, inégalités d'accès, formats alternatifs.
- 12. Assurer une meilleure reconnaissance des mobilités dans les cursus (crédits, évaluations, valorisation dans les diplômes).

Axe 5 - Une école des collectifs, de la gouvernance partagée et des solidarités

Pour être à la hauteur de son ambition d'école héritière d'un engagement fort pour ses étudiant·es, d'école d'un monde plein de tensions, d'école expérimentale et de recherche, d'école internationale, la HEAR devra également être une école des collectifs et de la solidarité entre toutes ses parties.

En effet, la HEAR est un établissement archipélique dont les multiples ateliers et départements sont autant d'îlots séparés et peuplés de collectifs—qu'elle se doit de soutenir en tant que tels, mais également d'accompagner dans leurs interconnexions. La HEAR assume qu'il y a en son sein **des fonctionnements différenciés**, elle fait **confiance aux initiatives** des un·es et des autres et promeut la diversité des pratiques, tout en proposant des cadres communs, des objectifs partagés et des solidarités.

Ainsi, pour « faire école », pour affirmer être un seul établissement d'échelle européenne installé à Mulhouse et Strasbourg, la HEAR **travaille les connexions et les transversalités**, elle promeut les agencements inédits (en particulier en ce qui concerne le rapport de la musique aux arts visuels et sonores). Elle sait que des mondes différents peuvent être combinés et nourrir d'incessants échanges et elle propose donc de soutenir en son sein une gouvernance partagée et contributive, capable de faire coexister les différences et d'embrasser la complexité des situations, avec efficacité et ambition commune.

D'ici à 2028, il s'agira par conséquent de suivre le cap structuré par le présent projet d'établissement, d'accompagner la mise en place dans l'école d'une culture du collectif, des échanges, de la confiance et de la solidarité entre les personnes, entre les disciplines et entre les sites.

Pour cela, il s'agira de valoriser la participation des membres de la HEAR à sa gouvernance – cela via ses instances relevant de la démocratie représentative (avec ses multiples conseils : CVE, CST, CPS, CP, CAS, CA), mais relevant aussi de la démocratie contributive ou participative (commissions, séminaires, groupes de travail dédiés, consultations diverses, etc.)

Dans tous les cas, le fonctionnement de la HEAR devra être lisible, ses choix compréhensibles et argumentés. De ce fait, en plus de l'inclusion systématique de représentants des étudiant·es et du personnel dans les espaces et les temps délibératifs, l'établissement devra être particulièrement attentif à sa communication interne, veiller à détailler ses feuilles de route de manière suffisamment claire et réaliste, précisant chaque fois que possible les moyens alloués et les objectifs visés, cela afin que toutes et tous puissent avancer et travailler sereinement.

RP-067-200028124-20250618-DELIB_674_

Collectivement, il s'agira donc de prendre soin de ce qui fonctionne déjà bien et, en quelque sorte, d'affiner en permanence la maintenance de l'école.

Il s'agira aussi de travailler à améliorer ce qui doit l'être, ainsi que développer ce qui apparaitra nécessaire, mais n'existe pas encore : la transformation rapide du contexte dans lequel la HEAR évolue appelle son adaptation permanente, d'où la nécessité d'une gouvernance partagée et capable de se réinterroger.

Dans tous ces moments, la HEAR devra avancer en gardant à l'esprit l'objectif de qualité du service public qu'elle rend : elle est engagée envers les jeunes gens qui viennent se former dans ses murs, mais aussi, plus largement, elle est engagée à produire avec détermination, pour la société, une culture rayonnante, bénéfique, toujours en train de se réinventer.

=> Ci-dessous, les chantiers à ouvrir ou poursuivre, synthèse des propositions formulées par les étudiant∙es, les enseignant∙es et autres personnels de l'établissement, après lecture de l'Axe 5, et visant à affirmer une école des collectifs.

1. Clarifier la gouvernance et structurer les priorités collectives

La HEAR souhaite renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de sa gouvernance.

- 1. Clarifier les orientations stratégiques de l'établissement autour de feuilles de route concrètes et réalistes.
- 2. Renforcer la représentation étudiante dans les instances décisionnelles et favoriser la participation étudiante à la planification et à la mise en œuvre des projets collectifs.
- 3. Mieux reconnaître le rôle des coordinateur-ices avec un accompagnement formalisé et assurer leur renouvellement régulier.
- 4. Organiser des réunions budgétaires publiques et compréhensibles pour expliciter les choix économiques.
- 5. Améliorer l'efficacité des réunions : ordres du jour anticipés, comptes rendus clairs, réduction des réunions inutiles.
- 6. Diffuser les décisions et les débats du CA et des CPS avec des supports accessibles à toutes et tous.
- 7. Mettre en place un règlement intérieur des CPS et clarifier leurs modalités de fonctionnement.
- 8. Intégrer les principes du Manifeste pour l'équité dans les processus de gouvernance.

18

- 9. Assurer l'alternance et la parité dans les mandats de représentation dans les différentes instances.
- 10. Créer des formats pédagogiques pour expliquer le fonctionnement institutionnel (schémas, vidéos, projets étudiant·es).
- 11. Alléger la charge de travail des représentant·es des personnels et valoriser leur engagement.
- 12. Développer des Conseils de Perfectionnement au sein des groupes pédagogiques afin d'assurer un fonctionnement et une évolution des formations de manière concertée.

2. Renforcer les coopérations internes

La HEAR vise à décloisonner son organisation en favorisant des logiques de transversalité entre options, sites, équipes pédagogiques, administratives et techniques.

- 1. Mettre en place des projets pédagogiques inter-options et inter-sites avec des moyens humains et logistiques adaptés.
- 2. Organiser des workshops transversaux, comme « Hors Limites ».
- 3. Valoriser les initiatives collectives déjà existantes : bilans croisés, expositions, sessions d'orchestre, événements et formations partagées.
- 4. Mettre en place des espaces communs (cafétérias, foyers étudiant · es, salle des enseignant.es) favorisant les échanges informels.
- 5. Partager les pratiques pédagogiques et administratives entre Strasbourg, Mulhouse et la HEAR Musique.
- 6. Développer des plateformes numériques partagées pour centraliser les ressources pédagogiques.
- 7. Garantir un accès équitable aux outils numériques et techniques pour tous·tes.
- 8. Favoriser les mobilités inter-écoles et inter-sites (ex. partenariats régionaux, dispositifs TER, partenariat avec la SNCF).
- 9. Prendre en compte le calendrier pédagogique propre à chaque site pour organiser les événements de manière cohérente.
- 10. Proposer des workshops pour les personnels administratifs afin de mieux faire connaître l'activité de l'école.

3. Améliorer la communication interne et renforcer la transparence

Pour faciliter l'engagement et la cohésion de la communauté HEAR, il est impératif de fluidifier la circulation de l'information, d'améliorer la lisibilité des décisions et de rendre la communication plus accessible, inclusive et collaborative. Cela passe par des outils adaptés, une meilleure organisation et des canaux clairs.

1. Développer des newsletters ou plateformes partagées pour centraliser les informations institutionnelles.

- 2. Garantir une diffusion équitable de l'information aux enseignant·es (au-delà des coordinateur·ices) et aux étudiant·es (au-delà de leurs représentant·es.)
- 3. Mettre en place des canaux de communication participatifs (plateformes collaboratives).
- 4. Simplifier la communication interne en réduisant le nombre de courriels et de supports dispersés.
- 5. Améliorer la communication étudiante (affichages, info sur élections, projets, événements).
- 6. Mettre en place un dispositif de parrainage ou de tutorat pour les nouveaux elles enseignant·es.
- 7. Employer une écriture inclusive dans toute la communication institutionnelle et former les personnels à son utilisation.

4. Développer la transparence sur la trajectoire financière et la gestion des ressources

Dans un contexte budgétaire contraint, la HEAR doit renforcer la transparence de sa trajectoire financière, rendre visibles les arbitrages et impliquer la communauté dans les décisions économiques touchant la vie pédagogique, associative et partenariale de l'école.

- 1. Impliquer les étudiant es dans les décisions concernant l'usage des ressources.
- 2. Clarifier les arbitrages économiques et motiver les refus de projets.
- 3. Mieux exploiter les budgets Erasmus+, projets de recherche et appels à projets.
- 4. Instaurer une gouvernance partagée pour les projets cofinancés avec des partenaires.
- 5. Élaborer des supports d'information financière clairs et accessibles (infographies, rapports synthétiques).
- 6. Veiller à l'équité de répartition des ressources entre les sites et les options.

5. Repenser les espaces, les usages et les conditions d'accueil

L'école, et notamment son site strasbourgeois des arts visuels, souffre d'un manque d'espace, que ce soit pour les réunions ou pour le travail avec les étudiant.es. Une réflexion doit être menée pour répondre à ces enjeux.

- 1. Créer des espaces de travail adaptés, accessibles en dehors des heures de
- 2. Rénover les bâtiments anciens et améliorer l'isolation thermique et acoustique.
- 3. Concevoir des espaces modulables pouvant accueillir différents usages (expositions, festivals...).
- 4. Réaménager les jardins en lieux pédagogiques et inspirants (permaculture, usages partagés).



20

- 5. Créer des coins repas collectifs, cuisines, fontaines à eau pour renforcer la convivialité.
- 6. Pour les arts visuels, réintroduire l'idée de caisse de matériel en prêt, gérée collectivement.
- 7. Associer les étudiant·es à des projets d'aménagement à l'échelle 1, avec un encadrement adapté.
- 8. Aménager des espaces de rencontre pour les personnels enseignant·es et administratifs.
- 9. Intégrer des équipements écoresponsables dans les nouveaux aménagements.
- 10. Assurer un usage respectueux et partagé des espaces : sensibilisation, affichage, co-responsabilité.
- 11. Faciliter la gestion continue des espaces pendant les périodes creuses (vacances, post-diplômes).

Conclusion

Le projet d'établissement 2025-2028 de la HEAR réaffirme son engagement pour une formation artistique exigeante, ouverte et critique, en phase avec les enjeux contemporains. En s'appuyant sur ses trois sites et leur histoire spécifique, l'école fait le choix de placer les transitions, l'attention aux vulnérabilités et aux questions sociétales au cœur de ses priorités afin de former au mieux les artistes et designers de demain. Elle affirme sa place singulière parmi les écoles d'arts en France et en Europe, en assumant son ancrage territorial au cœur du continent.

Afin de rendre possible les actions envisagées dans le cadre de ce projet, la HEAR se propose de mettre en place un suivi continu du projet d'établissement, en s'appuyant sur un comité de suivi transversal intégré au Conseil Pédagogique, réunissant un groupe resserré de personnels enseignant·es, administratifs et étudiant·es. Ainsi, chaque année, les collectifs formant la communauté de la HEAR pourront apprécier l'avancée des chantiers évoqués comme autant de vecteurs d'amélioration d'une école en perpétuelle réinvention.

Avec son projet d'établissement 2025-2028, la HEAR se dote d'une boussole afin de poursuivre sa vocation : s'engager à former pleinement celles et ceux qui veulent construire leur avenir dans la création artistique.



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du **Conseil d'administration** n°675-2025 du 18 juin 2025

Séance du : 18 juin 2025

Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice Ont assisté à la séance Absents excusés

29 titulaires et 9 suppléants 19 membres titulaires 7 absents dont 4 pouvoirs Absents non excusés 6 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

, Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés:

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Prise en charge des vacations des membres de jurys de diplômes

එළුවල් නිනිනිනි

REÇU EN PREFECTURE le 03/07/2025

Jusqu'à présent, l'Etat a pris en charge la rétribution des membres des jurys de diplômes. Récemment, les services du Ministère ont informé les établissements de la décision prise de transférer aux établissements la gestion des paiements des jurys DNA/DNSEP. En contrepartie, une dotation leur serait versée calculée sur une moyenne des sommes versées à ce titre sur les trois dernières années.

Malgré l'incertitude liés aux modalités pratiques d'application de cette mesure, il convient de prévoir un dispositif permettant à l'établissement de procéder à la liquidation de ces vacations.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Les agents de l'école titulaires ou contractuels qui ne peuvent statutairement percevoir de vacation. Ils pourront prétendre à une rémunération complémentaire sur la base d'heures supplémentaires ;
- Les membres de jury extérieurs qui continueront à bénéficier de vacations calculées sur la base des règles appliquées jusqu'alors par les services du ministère :

2. Eléments financiers (en T2)

Ce taux est en brut.

Taux de vacations appliqués dans les écoles d'art :

1 vacation correspond à l'examen de 4 candidats.

- = 132€ bruts pour un Cycle 2 supérieur (4 candidats de DNSEP)
- 115€ bruts pour un Cycle 1 supérieur (4 candidats de DNA)

Cela correspond donc à :

- 33€/heure bruts pour 1 DNSEP
- 28€/ heure bruts pour 1 DNA

1 vacation correspond à l'examen de 4 candidats.

La rémunération des jurys du DNSEP doit tenir compte de la mise en place et de l'évaluation du mémoire, sauf lorsque le diplôme est acquis par la VAE.

Dans ce cadre, les membres des jurys de DNSEP faisant partie du jury de soutenance du mémoire seront rémunérés de la manière sulvante :

- un 1/4 de vacation par candidat pour la soutenance du mémoire (non applicable pour la VAE), soit 33€/heure bruts pour 1 mémoire ;
- et un 1/4 de vacation par candidat pour la soutenance du travail plastique , soit 33€/heure bruts pour 1 mémoire ;

Soit 66€ bruts représentant une 1/2 vacation par candidat.

La rémunération des jurys de VAE s'effectue toujours pour 1/2 vacation par candidat, soit 66€ bruts par candidat.

Après délibération, le Conseil d'administration décide d'adopter les taux et modalités de calcul des montants versés au titre de participations aux jurys comme ci-dessus rappelés.

Vote

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté

> Nathalie Motte Présidente

> > REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2025

Application agréée E-légalite.com

99_DE-067-200028124-20250618-DELIB_674_3



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du **Conseil d'administration** n°675-2025 du 18 juin 2025

Séance du

18 juin 2025

Sous la présidence de

: Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants

Ont assisté à la séance Absents excusés

19 membres titulaires 7 absents dont 4 pouvoirs

Absents non excusés

6 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

, Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés:

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Prise en charge des vacations des membres de jurys de diplômes

ఉండాడా చచచచచ్చు.

REÇU EN PREFECTURE le 03/07/2025

Jusqu'à présent, l'Etat a pris en charge la rétribution des membres des jurys de diplômes. Récemment, les services du Ministère ont informé les établissements de la décision prise de transférer aux établissements la gestion des paiements des jurys DNA/DNSEP. En contrepartie, une dotation leur serait versée calculée sur une moyenne des sommes versées à ce titre sur les trois dernières années.

Malgré l'incertitude liés aux modalités pratiques d'application de cette mesure, il convient de prévoir un dispositif permettant à l'établissement de procéder à la liquidation de ces vacations.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Les agents de l'école titulaires ou contractuels qui ne peuvent statutairement percevoir de vacation. Ils pourront prétendre à une rémunération complémentaire sur la base d'heures supplémentaires;
- Les membres de jury extérieurs qui continueront à bénéficier de vacations calculées sur la base des règles appliquées jusqu'alors par les services du ministère :

2. Eléments financiers (en T2)

Ce taux est en brut.

Taux de vacations appliqués dans les écoles d'art :

1 vacation correspond à l'examen de 4 candidats.

- 132€ bruts pour un Cycle 2 supérieur (4 candidats de DNSEP)
- 115€ bruts pour un Cycle 1 supérieur (4 candidats de DNA)

Cela correspond donc à :

- 33€/heure bruts pour 1 DNSEP
- 28€/ heure bruts pour 1 DNA

1 vacation correspond à l'examen de 4 candidats.

La rémunération des jurys du DNSEP doit tenir compte de la mise en place et de l'évaluation du mémoire, sauf lorsque le diplôme est acquis par la VAE.

Dans ce cadre, les membres des jurys de DNSEP faisant partie du jury de soutenance du mémoire seront rémunérés de la manière suivante :

- un 1/4 de vacation par candidat pour la soutenance du mémoire (non applicable pour la VAE), soit 33€/heure bruts pour 1 mémoire ;
- et un 1/4 de vacation par candidat pour la soutenance du travail plastique , soit 33€/heure bruts pour 1 mémoire ;

Soit 66€ bruts représentant une 1/2 vacation par candidat.

La rémunération des jurys de VAE s'effectue toujours pour 1/2 vacation par candidat, soit 66€ bruts par candidat.

Après délibération, le Conseil d'administration décide d'adopter les taux et modalités de calcul des montants versés au titre de participations aux jurys comme ci-dessus rappelés.

Vote

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 00
Abstention : 00

Adopté

> Nathalie Motte Présidente

> > REÇU EN PREFECTURE 1e 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200028124-20250618-DELIB_675_2



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°679-2025 du 18 juin 2025

Séance du : 18 juin 2025

Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance 19 membres titulaires
Absents excusés : 7 absents dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 6 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

,Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés:

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Ajout d'un montant forfaitaire au tarif d'inscription en DNSPM seul pour les étudiant·es qui seront concernés dès la rentrée 2025 par la nouvelle disposition prévue avec l'Université (article 21 du projet de convention en cours de validation)

Les tarifs d'inscription des étudiant·es HEAR-musique sont établis depuis plusieurs années en tenant compte de la double inscription obligatoire auprès de la HEAR et de l'Université.

La HEAR est actuellement en procédure d'accréditation au nouveau DNSPM valant grade de Licence, cette accréditation devrait trouver son aboutissement dans les semaines à venir.

Dans le cadre de cette procédure d'accréditation, la convention qui lie les étudiant.es en cursus d'interprétation de la HEAR et le parcours CIM (Licence et Master) de la Faculté des Arts a été retravaillée. Elle introduit la possibilité d'accueillir une proportion d'étudiant.es en DNSPM seul sans inscription en Licence CIM (donc sans inscription à l'Université), tout en maintenant pour ces étudiant.es l'accès aux cours d'histoire de la musique et de langues, ainsi que l'évaluation par l'Université dans le cadre de la maquette du DNSPM. C'est l'objet de l'article 21 du projet de convention, il prévoit la facturation par l'Université d'un montant annuel de 284 €/ étudiant·e concerné·e, dû par la HEAR.

Le projet de convention a été voté début mai en CFVU du côté de l'Université, il est en attente de signature par la nouvelle Présidente de l'Université. Il sera présenté lors d'un prochain CA, après validation définitive par l'Université.

Afin de neutraliser le coût budgétaire pour la HEAR, il est proposé, sans modifier la structuration actuelle des tarifs d'inscription applicables aux étudiant·es en DNSPM, que chaque étudiant·e concerné·e, par l'article 21 de la convention s'acquitte d'un montant forfaitaire annuel de 284 € en sus du tarif d'inscription, sans modulation sociale, sachant que les étudiant·es concerné·es n'ont pas d'inscription due à l'Université par conséquent. Il est aussi proposé que ce supplément forfaitaire soit inclus dans l'assiette des éventuelles demandes d'exonération de frais d'inscription, par équité avec les autres étudiant·es de la HEAR.

Après délibération, le Conseil d'administration décide d'adopter cette proposition applicable aux étudiant·es non boursiers (concerné par l'article 21 de la convention organisant le cursus d'interprétation de la HEAR et le parcours CIM (Licence et Master) de la Faculté des Arts fixant un montant forfaitaire annuel de 284 € en sus du tarif d'inscription.

Pour info, les tarifs d'inscriptions actuels en DNSPM sont : 424 € tarif plein 280 € boursiers 0bis à 4 160 € boursiers 5 à 7

Les "droits seconds" dus à l'Université en Licence CIM sont de 118 € à ce jour (+ CVEC), sauf pour les boursier·es exonéré·es. Ce montant évolue légèrement chaque année. Une dizaine d'étudiant·es devraient être concerné·es à la prochaine rentrée.

<u>Vote</u>

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le è affichage à la Haute école des arts du Rhin le à 17 heures.

Nathalie Motte Présidente

REÇU EN PREFECTURE 1e 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du **Conseil d'administration** n°680-2025 du 18 juin 2025

Séance du

18 juin 2025

Sous la présidence de A Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice 29 titulaires et 9 suppléants

Ont assisté à la séance Absents excusés

19 membres titulaires 7 absents dont 4 pouvoirs

Absents non excusés

6 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

,Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés:

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Affectation de la dotation de péréquation de la CVEC 2024-2025. Attribution de subventions au titre du budget participatif

డాడాడా చివారిన్

REÇU EN PREFECTURE le 03/07/2025

Collectée par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) acquittée par l'ensemble des étudiant-es fait ensuite l'objet d'un reversement partiel (de l'ordre de 45 % en 2025) en direction des établissements d'enseignement supérieur qui peuvent ainsi financer des actions qu'ils souhaitent engager au titre de l'amélioration de la vie étudiante.

Sur la base de 575 étudiant·es, et d'une convention que le Conseil d'administration sera appelé à approuver (point 6), le montant pour la présente année universitaire est de 13 225 €.

En prenant en compte ces éléments, précisés postérieurement à la délibération du 12 mars dernier, le Conseil d'administration décide unanimement :

de confirmer

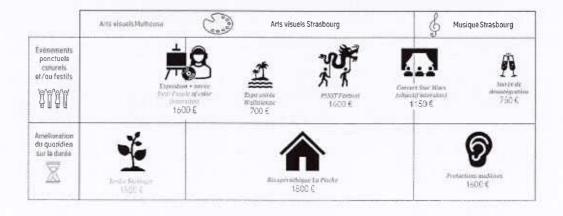
- l'attribution d'une subvention de 500 € à chacune des trois associations étudiantes de l'établissement (La Mine, La Muse, Lalala);
- l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 180 € à La Pioche, pour permettre le règlement de la cotisation annuelle à la Fédération des récupérathèques ainsi qu'une subvention du même montant à l'association Saxifrage Les Jardins à Mulhouse;

d'ajuster

ò à 11 000 € le montant affecté au soutien à des projets ou des actions d'initiative étudiante concourant au renforcement de la qualité de vie étudiante à l'échelle des trois sites ou de chacun des sites de l'établissement sous la forme d'un budget participatif selon la répartition suivante proposée par le Comité de suivi Budget participatif à l'issue de sa réunion du 20 mai dernier :

	Budget participatif 2025 Titre projets	Budget demandé	Association	Représentant.e	Répartition proposée
1	Aménagement et dynamisation des espaces de la HEAR	2 600,00 €	La Ploche	Jonnaert Kyliann (SAVS)	1 800,00 €
2	PSSST Festival - 6e édition " t u m u l t e "	5 100,00 €	23bis		1 600,00€
3	Odeur de gazon!	2 500,00 €	Saxifrage		1 800,00 €
4	Concert Star Wars	1 150,00 €	La Muse		1 150.00 €
5	Protections auditives	2 500,00 €	La Muse		1 600,00 €
6	Soirée de désintégration	1 600,00 €	La Muse		750.00 €
7	Exposition / Manifestation culturelle	1 600,00 €		Collect of Dear People of Color	1 600,00 €
8	Exposition / Soirée wallisienne	3 360,00 €		Juliette Kullmoetake (SAVS)	700,00 €
9	Time flies, mémoires too	2 000,00 €		Telma (Yann) Laseur & Jhonny (Heloise) Cattan (SAVS)	. 6
10	Création d'un label / Production CD	700,00 €		R.A. Corniglion Faccioli (ASM)	- €
11	Tête la première, parquet flottant	3 400,00 €		Eryne Bustarret (SAVM)	- €
		26 510,00 €			11 000,00 €

Les trois derniers projets n'ont pas été retenus pour les raisons suivantes : projet visant des alumni, projet personnel de diplôme, départ de la HEAR de la porteuse de projet.



à 365 € l'amorce d'un fonds « aide aux mémoires ».

Vote

Votants : 19 Pour : 19 : 00 Contre Abstention : 00

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le et affichage à la Haute école des arts du Rhin le à 17 heures.

> Nathalie Motte Presidente



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du **Conseil d'administration** n°681-2025 du 18 juin 2025

Séance du

18 juin 2025

Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice 29 titulaires et 9 suppléants

Ont assisté à la séance Absents excusés

19 membres titulaires † 7 absents dont 4 pouvoirs

Absents non excusés

6 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

, Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Vente du catalogue et de l'affiche du festival des diplômes - Fixation du prix unitaire

సాసాసాసా చచచచచ

REÇU EN PREFECTURE le 03/07/2025

Application agréée E-legalite.co

Tarif catalogue de l'exposition 2025

Du 27 au 29 juin 2025, le site d'arts visuels de Strasbourg accueillera l'exposition des 5e années de DNSEP des sites de Mulhouse et Strasbourg. À cette occasion, et comme les années précédentes, un catalogue présente chacun·e des exposant·es ainsi que les étudiant·es de dernière année de licence/DNSPM, master et doctorat de la HEAR - Musique.

À cet effet, une commande graphique a été portée auprès des graphistes Jules Labatut et Léa Panijel, diplômées en 2023 de l'atelier de Communication graphique.

Un exemplaire du catalogue, imprimé à 400 exemplaires, est remis gracieusement à chacun·e des étudiant·es, aux enseignant·es qui en font la demande ainsi qu'aux invité·es au vernissage des mécènes et partenaires. L'ouvrage est en outre proposé à la vente au public durant les 3 jours de l'événement.

Il est à noter que cette année, le coût d'impression du catalogue est à nouveau intégralement pris en charge grâce au soutien des mécènes de l'école.

Tarif affiche de l'exposition 2025

L'affiche de l'événement bénéficie en outre d'une impression en sérigraphie, dans les ateliers de l'imprimerie alsacienne Lézard graphique, limitée à 60 exemplaires au format 40 x 60 cm et proposée à la vente.

Après délibération, le Conseil d'administration décide unanimement d'autoriser la vente :

- du catalogue de l'exposition 2025 au prix unitaire de 20 €.
- de l'affiche de l'exposition 2025 au prix unitaire de 30 €.

Vote

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté

> Nathalie Motte Présidente



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du **Conseil d'administration** n°682-2025 du 18 juin 2025

Séance du

18 juin2025

Sous la présidence de

Nathalie MOTTE, présidente

Ont assisté à la séance

Membres en exercice 29 titulaires et 9 suppléants 19 membres titulaires Absents excusés 7 absents dont 4 pouvoirs

Absents non excusés

6 absents titulaires non excusés

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

, Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés:

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet: Vente de la revue Eclats - Fixation du prix unitaire

ආශ්ර කුරුවන්

Tarifs de la revue *Eclat* n°4 et n°5 éditées dans le cadre du programme de recherche « De Traits et d'esprit » (Unité de recherche Communication visuelle) et rappel des tarifs réduits

Dans le cadre du programme de recherche « de Traits et d'esprit », la HEAR et les Editions 2024 ont entrepris l'édition d'une publication ayant pour titre *Eclat*. La HEAR s'engage à assurer la conception éditoriale et graphique ainsi que la production de l'ouvrage et les Editions 2024 à en prendre en charge la diffusion et la promotion selon le cahier des charges défini conjointement avec la HEAR. 700 exemplaires ont été imprimés. 500 ouvrages appartiennent aux Editions 2024 et 200 ouvrages appartiennent à la HEAR.

Les ouvrages appartenant à la HEAR ne pourront être vendus uniquement et exclusivement qu'aux particuliers, sur ses comptoirs de vente, son site internet et lors de manifestations exceptionnelles (salons, foires) en accord préalable avec l'éditeur.

La HEAR se chargera de remettre au moins un exemplaire aux contributeurs et aux auteurs.

Après délibération, le Conseil d'administration décide unanimement d'autoriser la vente des ouvrages :

- Revues « Eclat n°4 » et « Eclat n°5 » au tarif de 16 euros en tarif plein ;
- Conformément aux préconisations du consultant « Axiales conseil », il est possible d'envisager un tarif réduit des ouvrages sur ces bases :
 - 50% de remises pour les librairies
 - 5% de remises sur le prix de vente pour les diffuseurs, les galeries, les écoles d'arts, les enseignants, le personnel administratif, les auteurs et les étudiants

Vote

Votants		19
Pour		19
Contre	:	00
Abstention	1	00

Adopté

> Nathalie Motte Présidente

Les 7 établissements associés

de l'Université de Strasbourg

70 000 étudiants, 2 500 doctorants, 7 000 collaborateurs, 7 campus

Accord de coopération 2024-2028 entre les établissements associés dans le cadre du site alsacien

- ⇒ Université de Strasbourg
- ⇒ Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg | BNU
- ⇒ École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg | Engees
- ⇒ École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg | Ensas
- ⇒ Haute école des arts du Rhin | Hear
- ⇒ Institut national des sciences appliquées de Strasbourg | Insa
- ⇒ Université de Haute-Alsace | UHA

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com

•	Conseils des Établisseme	nts du site :
BNU:		
ENGEES:		
ENSAS:		
HEAR:		
NSA:		
JHA:		
Unistra:		
		
Strasbourg, décembre 202	4	
O,		
Le Directeur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg	Le Directeur de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg	Le directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
Alain Colas	Jean-Marc Willer	Philippe Cieren
Le Directeur de la Haute École des Arts du Rhin	Le directeur de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg	Le président de l'Université de Haute-Alsace
Stéphane Sauzedde	Romuald Bone	Pierre-Alain Muller
	Le président de l'Université de Strasbourg	
	Michel Deneken	

I- Introduction

Une dynamique de site affirmée sur la période 2017-2023

L'Université de Strasbourg, établissement chef de file du site alsacien, est associée depuis 2009 à 6 établissements partenaires, à savoir l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg), la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (Bnu), l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (Ensas), l'Ecole Nationale du génie de l'eau et de l'environnement (Engees) et la Haute école des arts du Rhin (Hear). Ensemble, les 7 établissements partenaires, en collaboration étroite avec les organismes nationaux de recherche, portent une politique commune. L'ancrage territorial est marqué par les relations avec les différentes collectivités mais également par les liens transfrontaliers nombreux.

Au cours de la période écoulée 2018-2023, trois grands enjeux ont été partagés, à savoir (i) l'inscription dans un avenir européen, (ii) des ambitions d'excellence partagée selon quatre objectifs : grande ambition scientifique, transformations pédagogiques et numériques, politique documentaire de site, amélioration de la vie étudiante, et (iii) l'ancrage dans de nouveaux espaces territoriaux et la prise en compte de nouvelles dimensions telles le développement durable et la responsabilité sociétale.

Ces enjeux ont été considérés à travers huit axes de développement¹, qui pour deux d'entre eux ont pris la forme de schémas directeurs :

- Schéma directeur de la vie étudiante
- Schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale

ainsi qu'à travers des structures, des programmes majeurs et, progressivement, à travers des projets pluriannuels lauréats d'appels nationaux, dont nous citons quelques exemples :

- Le Collège doctoral Université de Strasbourg (créé en 2013), structure fédérative des dix écoles doctorales du site alsacien partageant les définitions, règles et valeurs relatives au doctorat ainsi qu'une offre de formation transversale commune.
- La programmation 2021-2028 de quinze Instituts thématiques interdisciplinaires (ITI) et deux fédérations de recherche qui associent des formations innovantes à des recherches de pointe permettant de mieux répondre à des défis scientifiques et sociétaux, en sciences de la vie et de la santé, en sciences et technologies tout comme en sciences humaines et sociales. Cette programmation, co-portée par l'Unistra, le CNRS et l'Inserm dans le cadre de l'Initiative d'excellence Unistra, implique tous les établissements du site ainsi que les universités transfrontalières du réseau Eucor.

¹ Les axes 2018-2023 : Europe, Recherche et Valorisation, Formation, Numérique, Politique documentaire, Vie étudiante, Développement durable et responsabilité sociétale et Gouvernance.



Des projets contractuels structurants pour divers cercles de partenaires, qu'il s'agisse de membres associés à l'Université de Strasbourg (selon le contrat de site) ou au-delà de ce périmètre, tels que par exemple NORIA (découverte de l'Université, soutien à l'orientation), PUI-A — Pôle universitaire d'innovation Alsace (visibilité et lisibilité de l'offre de valorisation et des transferts de connaissances et de technologies, fluidification des relations et des partenariats entre le public et le privé), Sens§us (France 2030, mobilisation des nouvelles générations pour faire face à l'urgence des transitions environnementales et industrielles du territoire) (Tableau complet en ANNEXE 2). Bien que pilotés en propre et ne relevant pas directement du contrat de site, ces projets enrichissent l'ancrage de l'activité ESR dans le territoire.

Les 7 établissements partenaires ont mené un bilan et une auto-évaluation des actions partagées au niveau du site alsacien durant la période 2017-2021 (vague C Hcéres) conduisant à un document de synthèse validé en comité de pilotage le 6 janvier 2022. Ce rapport a montré le grand nombre et la grande diversité des actions réalisées, soit en partenariat complet impliquant l'ensemble des 7 établissements, soit par sous-groupes, en mode projet très prisé pour son efficience. Les bilans par axe font l'inventaire de l'ensemble des actions menées et apportent une meilleure connaissance et visibilité des actions partagées. Il s'agit principalement du partage de bonnes pratiques, d'exercices de cartographies (pour les unités de recherche, la formations, les innovations pédagogiques, les applications numériques communes), ainsi que de projets structurants (archive ouverte UnivOAK, bibliothèque numérique de site Numistral, datacenter...).

C'est sur la base de ces éléments et analyses subséquentes que les 7 établissements s'accordent pour la poursuite d'actions partagées sur la période contractuelle 2024-2028.

Les activités du site n'ont pas été évaluées par le Hcéres (vague C) contrairement à celles des établissements qui disposent chacun d'un rapport d'évaluation par des comités d'experts spécifiques mandatés par le Hcéres. Ces rapports font état de la plus-value du site pour chaque établissement et encouragent l'Université de Strasbourg, chef de file, ainsi que les établissements partenaires à poursuivre leur engagement dans la politique de site tout en relevant la difficulté liée à l'absence de financement.

Les volets structurants pour la période 2024-2028

Dans la construction du présent contrat, les établissements partenaires se proposent de poursuivre de nombreuses actions engagées tout en prenant en compte les enjeux et défis nouveaux en vue du développement de chaque établissement, mais aussi ceux extérieurs et qui sont de quatre types principaux :

- Les événements géopolitiques internationaux et leurs conséquences sur les ressources énergétiques, les enjeux de transitions qui se sont accélérés, la politique internationale fragilisée, ...
- l'évolution des politiques publiques nationales, leur mise en œuvre au sein de l'ESR (e.g. Plan Climat, Métiers en tension, Professionnalisation) et de la Loi de programmation de la recherche

- la désignation de l'Université de Strasbourg par le MESR comme site pilote national de Pôle Universitaire de l'Innovation (PUI-A)
- les grands programmes PIA et France 2030 dont des acteurs du site ont été lauréats tant dans leurs différents secteurs d'activité qu'en vue de transformations institutionnelles

Afin de poursuivre la dynamique collaborative entre partenaires du site alsacien pour la contractualisation 2024-2028, tout en respectant le principe de subsidiarité qui a toujours prévalu, les établissements et organismes signataires du contrat de site 2024-2028 choisissent de renforcer les axes de développement stratégique du site selon **quatre volets structurants** :

- la vie étudiante [chap. II], au cœur de leur préoccupation, avec le lancement en 2024 du 3^e Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Alsace (SDVE-A) [AXE 1]
- la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) [chap. III], en insistant sur leur diffusion auprès de tous les publics étudiants et personnels des établissements et leur rôle moteur dans la transformation des établissements d'enseignement supérieur [AXE 2 et 3]
- l'excellence partagée en recherche et en formation [chap. IV] en les inscrivant dans une perspective européenne et internationale s'appuyant sur les apports des axes de la politique documentaire et du numérique [AXE 4 à 8] ; (rajouter un axe collège doctoral ?)
- l'ancrage dans le territoire [chap. V], s'appuyant sur un nouvel axe « Science en société » [AXE 9] ainsi que sur des éléments de gouvernance repensés, visant un meilleur partage des grands enjeux communs aux établissements ESR du site et aux collectivités territoriales [AXE 10].

II- Un engagement toujours plus fort au service de la vie étudiante

AXE 1 : Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Alsace (SDVE-A)

Forts de leurs 70 000 étudiants qui représentent plus de 80% des étudiants en Alsace, les établissements et le Crous ont signé en 2015 leur premier schéma directeur, renouvelé pour la période 2018-2022. Ce dernier affiche un bilan très honorable en termes de réalisations et a su s'adapter et renforcer certaines de ses actions au vu du contexte sanitaire et de la précarité croissante des étudiants.

Le nouveau SDVE-A formalisera un programme large et global pour l'amélioration de la vie étudiante, défini par l'ensemble des partenaires avec le CROUS dans un esprit de coopération, de mutualisation et de synergie en lien et en partenariat avec les collectivités territoriales. Il a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants à l'échelle du site, en considérant leur diversité de profil, de statut et de parcours dans le but de favoriser leur réussite.

Les actions principales du nouveau SDVE-A contribueront à améliorer l'accueil, l'inclusion, le bien-être et la réussite des étudiants. Tout en contribuant à développer la qualité de vie sur

les campus, le nouveau SDVE-A favorisera l'engagement, la participation et la créativité des étudiants en leur offrant un cadre structuré avec une charte des associations, en proposant un annuaire de formations pour les associations, en sensibilisant aux responsabilités et aux risques, et en organisant des assises de la vie étudiante.

Le Crous, les élus étudiants et étudiantes chargés de la vie étudiante, ainsi que les services en charge de la vie étudiante, participeront étroitement à la définition et à la réalisation de ces objectifs.

III- Un engagement renouvelé en faveur des objectifs de transition écologique et de développement soutenable (TEDS)

AXE 2 : Schéma directeur Développement Durable & Responsabilité Sociétale (SD DDRS)

Forts des actions coordonnées par l'ENGEES qui a porté la politique de développement durable du site lors du contrat 2018-2023, les établissements passent à l'étape supérieure en s'inscrivant dans la stratégie nationale bas carbone, le Plan climat biodiversité et transition écologique du MESR, et les 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Le Schéma directeur DDRS accompagnera les établissements dans le développement des TEDS à travers le partage d'expériences, d'actions mutualisées, tout en favorisant l'engagement des personnels. Il encouragera les synergies avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les organismes de recherche. Pour développer sa visibilité et son efficience, il sera structuré en domaines d'action². Le SD DDRS du site permettra aussi de garantir une certaine cohérence avec les actions existantes dans les établissements partenaires, éventuellement dans le cadre de leurs propres schémas directeurs DDRS.

Les établissements s'appuieront sur le plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR pour mettre en œuvre leurs actions en lien avec les acteurs socio-économiques du territoire :

- En intégrant <u>la formation pour tous</u> (étudiants, enseignants et personnels) aux enjeux de transition écologique et de développement soutenable (TEDS)
- En déployant <u>dans leurs laboratoires</u>, avec les organismes nationaux de recherche (ONR) le cas échéant, à la fois des questions organisationnelles (gestion des déchets toxiques, mobilités...) et des projets de recherche visant les grandes transitions en cours.

Plus largement, les actions DDRS s'intéresseront aux bonnes pratiques des établissements du site.

^{2.} Les actions retenues englobent les thématiques suivantes : Energie/ Eau / Déchets / Economie circulaire, Mobilités, Alimentation, Biodiversité et Espaces verts, Responsabilité sociétale, Responsabilité sociale et environnementale.

AXE 3 : Un nouvel axe Egalité, Parité, Diversité (EPD)

Les questions de l'égalité, de la parité et de la diversité ont été formalisées en octobre 2022 en comité de pilotage de site comme un nouvel axe à part entière, permettant ainsi aux établissements de s'adresser de manière partagée et affirmée à tous leurs étudiants et personnels, tout en gardant la possibilité de prioriser des actions propres à leurs publics respectifs. Dans ce cadre, l'axe EPD poursuivra les actions sur la sécurité des étudiants et étudiantes lors de leurs déplacements sur les campus, sur la sensibilisation, la prévention et le traitement des violences sexistes, sexuelles et homophobes (VSSH) ainsi que l'accès au Droit. Il participera activement à la conception des nouveaux Plans d'Action Egalité des établissements (PAE) ainsi qu'à la promotion des carrières des femmes.

L'axe EPD sera aussi un levier pour le développement des actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ainsi que sur les biais inconscients, notamment de genre, lors des jurys de recrutements ou de sélection (personnels/étudiants) étudiants). Il se mobilisera aussi pour améliorer l'articulation vie professionnelle, vie étudiante en situation de parentalité.

IV- Des ambitions d'excellence partagée en formation, en recherche et innovation

La mise en place par l'Université de Strasbourg en partenariat avec le CNRS et l'Inserm de la programmation « Instituts Thématiques Interdisciplinaires (ITI) »³ début 2021 repose sur un concept unique d'intensification du lien Recherche-Formation en interconnectant un programme basé sur le principe d'un continuum master-doctorat (graduate program), à un cluster de recherche largement interdisciplinaire, abordant les défis scientifiques majeurs. Les ITI ont vocation développer l'attractivité du site tant au niveau national qu'international et ont également comme ambition le renforcement du lien avec le monde socio-économique, socio-culturel et/ou avec les institutions administratives. Ils impliquent 80 % des unités de recherche, 70 % des facultés et écoles, toutes les écoles doctorales et 70 % de la communauté de recherche locale (dont les ONR), ce qui impacte tous les établissements du site.

Axe 4 : Une politique d'excellence de la recherche

Les actions de recherche et valorisation de la période quinquennale 2024-2028 consisteront à renforcer et pérenniser les services rendus aux unités de recherche. La collaboration avec les organismes de recherche (ONR) représente une composante majeure qui doit viser la complémentarité des stratégies formalisées à travers les conventions liant les différents partenaires.

³ https://iti.unistra.fr/

Parmi les actions phares « recherche » qui seront poursuivies citons :

- La science ouverte qui repose sur les huit piliers de la feuille de route de la Ligue européenne des universités de recherche (LERU)⁴. Ces actions se font avec le soutien au niveau national du service recherche.data.gouv.fr et il s'agit avant tout pour le site de poursuivre le développement de la plateforme univOAK pour l'accès et l'archivage des publications des chercheurs.
- CORTECS, qui par une interface web de cartographie et de labellisation des plateformes scientifiques et techniques de recherche et de service développée depuis 2019 par l'Université de Strasbourg avec le CNRS, l'Inserm et la SATT-Conectus met en lumière les plateformes du site. Le processus de sélection se déroule en 3 étapes validées sur critères par un comité : une déclaration d'intérêt, une cartographie et une labellisation qui permet d'accéder à des soutiens financiers. L'objectif est la montée en qualité des plateformes du site et des compétences permettant d'ouvrir plus largement l'accès à des équipements d'excellence, des ressources mutualisées de haute qualité scientifique et des formations scientifiques et techniques de pointe.
- Le Collège doctoral Université de Strasbourg, regroupant les 10 écoles doctorales du site, va poursuivre les actions et valeurs partagées en faveur des doctorants.

En termes d'innovation,

- La SATT-Conectus, première SATT créée en France en 2012, reste un acteur majeur et historique du territoire. Elle assure la valorisation de l'innovation issue des laboratoires à travers la maturation et le transfert de technologie ainsi que de la gestion des contrats de recherche entre les laboratoires académiques et les entreprises pour ses actionnaires (hors CNRS). Elle interagit avec tous les laboratoires et enseignantschercheurs du site. L'Unistra, l'UHA, l'ENGEES et INSA de Strasbourg, ainsi que le CNRS et l'Inserm en sont les actionnaires.
- Le « Pôle universitaire d'innovation Alsace » (PUI-A) pour lequel l'Université de Strasbourg a été désigné site pilote par le MESR, devient un nouvel outil important pour les établissements du site visant à augmenter le flux de projets d'innovation issus des laboratoires de recherche publique et à démultiplier les collaborations entre le monde académique et les entreprises. Le PUI-A est également lauréat de l'AAP 2023 et bénéficie d'une dotation sur la période 2022-2026.

Axe 5 : Formation et Innovation pédagogique

Le domaine de la formation, coordonné par l'UHA pour le site, s'appuie sur un bilan centré sur le partage des innovations pédagogiques, des bonnes pratiques et les collaborations autour du projet NORIA (Nouvelle approche pour l'orientation post-bac en Alsace). Chacune des universités porte par ailleurs un programme Nouveau cursus universitaire (NCU) financé par le PIA: ELAN pour l'UHA et INCLUDE pour l'Unistra.

⁴ https://www.leru.org/publications/open-science-and-its-role-in-universities-a-roadmap-for-cultural-change

Les partenaires conviennent de mettre en œuvre les actions suivantes en 2024-2028 :

- Mettre en cohérence l'offre de formation du site et définir un cadre commun de co accréditation
- Coordonner l'offre de formation sur les petites disciplines / disciplines rares ;
- Avoir une stratégie commune sur l'approche par compétences ;
- Développer le partage d'expériences sur la réussite étudiante, l'innovation pédagogique, la qualité des formations, la professionnalisation, l'intégration des enjeux sociétaux dans les formations...
- Augmenter notre niveau de coopération sur les réponses aux AAP Formation ;
- Développer des axes de collaborations entre grands projets au bénéfice de tous les étudiants du site.

Les partenaires travailleront sur des synergies et proposeront un forum d'échanges dans le domaine de l'innovation pédagogique.

Autre élément phare de collaboration, **le Forum stage & emploi** organisé sous l'impulsion du réseau Alsace Tech, par l'Université de Strasbourg et les quatorze grandes écoles d'ingénieurs, architecture, art, design et de management d'Alsace. C'est la plus grande manifestation du genre mobilisant les acteurs publics et privés du Grand Est. Au-delà de la recherche d'emploi et de stages, le forum permet d'accompagner les jeunes dans la réflexion sur leur parcours professionnel en France ou à l'étranger.

AXE 6: Un Schéma directeur de la documentation

La coopération documentaire a permis, ces dernières années, la réalisation de projets structurants pour les bibliothèques du site et la mise en service d'outils utiles à l'ensemble de la communauté universitaire. On peut citer notamment la mise en place d'un catalogue mutualisé et d'une carte commune pour l'ensemble des usagers, le déploiement d'un service de retours indifférenciés, l'ouverture de la bibliothèque patrimoniale Numistral et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques. Ces actions, mises en œuvre par les bibliothèques des établissements partenaires, sont placées sous le pilotage de la Bnu. Pour la période 2024-2028, les partenaires souhaitent consolider et développer la coopération documentaire à travers un nouveau schéma directeur de la documentation en Alsace (SDDA).

Les partenaires conviennent d'inscrire leurs actions communes dans les objectifs suivants en 2024-2028 :

- " Valoriser la richesse des collections du site
- " Développer et unifier les services aux usagers
- Poursuivre et consolider le réseau de coopération documentaire
- Inscrire les bibliothèques dans le développement durable et la responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE)
- " Coopérer en matière de science ouverte

Certaines des actions envisagées s'inscrivent dans la continuité et ont déjà fait l'objet de réflexions et de développements au cours de la période précédente. Il s'agit notamment de la mise en place du plan de développement des collections partagé et de la charte documentaire de site, qui déclinera la politique commune en matière d'acquisitions, de numérisation, de conservation et de signalement. Il s'agit également de déployer un service de prêt

indifférencié, en complément du service de retours indifférenciés, déjà opérationnel, d'enrichir et de développer la bibliothèque numérique Numistral, de relancer des échanges avec les partenaires européens et de poursuivre un programme ambitieux et innovant pour la formation des usagers.

D'autres projets sont inscrits pour la première fois au chapitre de la coopération documentaire ; il s'agit du volet consacré à la formation continue des collègues des bibliothèques, destiné à accompagner l'évolution des métiers des bibliothèques, du programme d'actions en faveur du DDRSE adapté aux bibliothèques, et enfin de la création d'un collectif d'échange de pratiques autour de la science ouverte.

Depuis début 2023, deux nouvelles instances de gouvernance sont venues renforcer le pilotage de l'axe politique documentaire : un comité de pilotage de la documentation, dédié à la conception et au déploiement du SDDA, d'une part, et un comité de pilotage Numistral, qui intègre désormais la bibliothèque municipale de Mulhouse en tant que membre à part entière.

AXE 7: Le numérique

Les importantes réalisations de l'axe numérique du contrat de site alsacien 2018-2023 témoignent à la fois de la dynamique de mutualisation par les partenaires et de leur liberté de choix à contribuer ou non à certaines actions.

Le renforcement des collaborations entre les établissements a particulièrement été relevé pour le système d'information et les services numériques s'appuyant sur le réseau RAREST 4 et la dorsale Haguenau-Mulhouse aujourd'hui opérationnelle. Un point fort de collaboration est le datacenter de l'Université de Strasbourg labellisé en 2021 par le MESR⁵ avec le Datacenter de l'Université de Lorraine et le méso centre Roméo de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne. Cet ensemble compose un Datacenter commun disséminé sur plusieurs sites, interconnectés, permettant de prétendre de manière coordonnée à des fonds publics (CPER).

Dans le cadre de la contractualisation 2024-2028 les efforts se concentreront pour dynamiser les collaborations existantes. L'objectif global sera d'optimiser et de sécuriser les services numériques existants, d'exploiter au mieux les ressources nécessaires à la mutualisation des services numériques, pour favoriser la réussite étudiante et « l'expérience de vie étudiante » sur le territoire. Les partenaires proposent également d'engager collectivement des réflexions sur des architectures partagées ou mutualisées pour des usages harmonisés.

Les quatre grandes actions liées à ces objectifs consistent à :

- Dynamiser la gouvernance sur le numérique en organisant annuellement des réunions d'informations et d'échanges avec les porteurs politiques et opérationnels
- Poursuivre le développement des services à destination de la formation et des étudiants (projet de dématérialisation du Pass Campus, projet NORIA...)
- Promouvoir l'intégration des sites alsaciens dans les réflexions associées aux projets régionaux Grand-Est (réseau régional NEIGE-S avec l'Université de Lorraine, le data centre

Site P. F. See EN 2 REF & CTURE
FINAL 7/10/10/10/203/107/2025
Application agréée E-legalite.com
21_RP-067-200028124-20250618-DEL IB_683_

⁵ Labellisé dès 2019 par la commission européenne en référence au Code de conduite des datacenters (efficacité énergétique).

Grand Est ADAGE coordonné par l'Unistra, le calcul intensif GENI coordonné par l'Université de Reims-Champagne Ardenne).

AXE 8 : Europe et International

Qu'il s'agisse de formation, de recherche, ou de services administratifs, les relations de coopération internationales seront renforcées. La mise en place d'un groupe de représentants des relations internationales des établissements du site alsacien a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions qui seront poursuivies afin de renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire avec la mise en œuvre d'actions communes aux niveaux transfrontalier, européen notamment dans le cadre des réseaux de collaboration d'Eucor – le Campus européen et de l'Alliance EPICUR, et mondial. Ces actions permettront :

- de renforcer les mobilités de nos étudiants, chercheurs, enseignants chercheurs et des personnels BIATSS
- d'assurer en synergie l'accueil et l'accompagnement des publics internationaux sur le site
- de favoriser la promotion à l'international des établissements partenaires du site
- de valoriser les spécificités et les complémentarités du site en formation, recherche et documentation
- de développer des coopérations et des projets communs dans le cadre de réseaux internationaux
- de travailler ensemble, et en cohérence avec les autres groupes de travail du contrat de site alsacien, à un accompagnement de publics internationaux spécifiques (exilés, refugiés...).

V- Un ancrage plus fort sur le territoire

AXE 9 : Science en société

Les actions de diffusion et de partage de la science avec la société se sont beaucoup développées de manière centrifuge à partir des deux grandes villes universitaires, Strasbourg et Mulhouse. Elles sont aujourd'hui principalement portées par le Jardin des sciences et la Nef des sciences, en articulation avec le Vaisseau à Strasbourg. Face à des attentes toujours plus grandes des pouvoirs publics dans ce champ, il est nécessaire de structurer nos actions à l'échelle alsacienne, en ayant une approche globale du territoire alsacien dans notre offre en direction des citoyens. Cela concerne tant les actions de diffusion (conférences, événements scientifiques) que la médiation (actions scolaires) et la participation (sciences et recherches participatives). L'axe du contrat de site aura pour objectif d'identifier un réseau d'acteurs dans la société et dans l'ESR et d'effectuer un maillage cohérent et efficient.

AXE 10 : La gouvernance

Interactions fonctionnelles entre partenaires

Chaque partenaire du site est individuellement associé par décret au chef de file Université de Strasbourg avec qui il contractualise par **convention d'association cadre**. Afin de rendre ces conventions plus opérationnelles et de faciliter leurs mises à jour, un modèle simplifié sera proposé aux partenaires, complétées si nécessaire par des conventions d'application pour des actions plus ciblées.

Les interactions entre partenaires se poursuivront sous la forme du **comité de pilotage de site** se réunissant régulièrement (trois à quatre réunions par an). La mise en œuvre de chacun des 9 axes se poursuivra par les comités « miroirs » sous la responsabilité de l'établissement partenaire désigné. Les collaborations entre les établissements ont montré au cours des précédents contrats la valeur ajoutée des schémas directeurs qui permettent de travailler en mode projet autour d'un pilote et de porteurs d'actions identifiés dans les établissements, en s'accordant sur les objectifs, les calendriers, les modalités financières et de ressources humaines. Ce modèle sera renouvelé et pourra être démultiplié.

Cette animation transversale sera renforcée au niveau des directions générales des services et réseaux métiers à partir des collaborations déjà existantes (formation des personnels et publication des postes administratifs). La politique commune de gestion de crise mise en œuvre pour la crise sanitaire pourra être élargie à d'autres sujets tels la sécurité, au vu de la proximité des établissements sur le Campus.

La stratégie commune de communication mise en place au début du contrat 2018-2023 (bannière commune en 2018, boîte à outils et plan de communication des schémas directeurs DDRS et SDVE-A en 2019) sera poursuivie. Les services communication des établissements renforceront un suivi des actions. Des bilans annuels synthétiques seront diffusés en interne aux personnels et étudiants, ainsi qu'en externe aux partenaires afin de mieux valoriser les actions du site et de renforcer le sentiment d'appartenance au site.

Nouveaux formats de rencontres avec les acteurs du territoire

Afin de renforcer les interactions avec les acteurs du territoire (les Collectivités, le CROUS, Eucor-Le Campus européen, les HUS, le Rectorat, les ONR) des nouveaux formats de rencontres sont explorées, visant à aborder conjointement les grands enjeux auxquels aussi bien les établissements que les acteurs du territoire font face, qu'il s'agisse de défis sociétaux, économiques ou de transition. Ainsi, un premier colloque est programmé en 2024 sur la thématique « La mobilité étudiante au cœur du territoire ». En cas de succès, ce format pourra être reconduit périodiquement sur des thématiques et sujets définis conjointement. En parallèle, le modèle mis en place par l'Université de Lorraine (CCOSL) sera exploré.

Cette gouvernance renouvelée permettra :

- d'assurer la cohérence politique de l'ensemble des axes et le maintien des dynamiques en cours ;
- de formaliser plus concrètement des liens avec les collectivités territoriales et les ONR pour aborder conjointement les grands enjeux et défis partagés.

ANNEXE 1 : Sigles et descriptifs (à mettre à jour par les établissements)

Les établissements partenaires du site

Bnu	Bibliothèque Nationale et universitaire de Strasbourg
Engees	Ecole Nationale du génie de l'eau et de l'environnement
	https://engees.unistra.fr/
Ensas	Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
	https://www.strasbourg.archi.fr/
INSA Strasbourg	Institut national des sciences appliquées de Strasbourg
	https://www.insa-strasbourg.fr
Hear	Haute école des arts du Rhin
	https://www.hear.fr
UHA	Université de Haute-Alsace
	https://www.uha.fr
Unistra	Université de Strasbourg
	https://www.unistra.fr

Autres organismes et organisations

Alsace Tech	Association fédérant depuis 2007 les 14 grandes écoles d'ingénieurs,
	architecture, art, design et management d'Alsace
	https://www.alsacetech.org/
EUCOR	Groupement du Rhin supérieur composé des Université de Bâle (CH), de
	l'Université de Fribourg (DE), de l'Université de Haute-Alsace (FR), du KIT (DE), et
	de l'Université de Strasbourg (FR)
	https://www.eucor-uni.org/
FERED	La Fédération de Recherche en Environnement et Durabilité constitue un collectif
	scientifique interdisciplinaire dans le domaine des sciences de l'environnement
	et de la durabilité
	https://fered.unistra.fr
	Sont impliqués : Unistra, Engees, CNRS, Inserm
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
PIA3-France	Programme Investissement d'Avenir 3
2030	https://www.gouvernement.fr/le-programme-d-investissements-d-avenir
Neige-s	Le réseau régional Neige-s (Numérique Et Internet en région Grand Est pour le
	Supérieur) interconnecte en très haut débit les trois réseaux
	académiques (Rarest en Alsace, Lothaire en Lorraine, Carres en Champagne-
	Ardenne)
	Pilotes: UNISTRA, UL, URCA, UTT et UHA sur financements CPER
	Tous les établissement du site sont utilisateurs
RAREST 4	Réseau Alsacien pour la Recherche de l'Enseignement Supérieur. Dorsale
	Hagueneau-Mulhouse
	Sont impliqués : Unistra, UHA, CROUS, INRA, Rectorat.
	Tous les établissement du site sont utilisateurs
SIGB Sébina	Service intégré de gestion des bibliothèques donnant accès à un catalogue est
	unique et commun au réseau bibliothécaire. Chaque bibliothèque assure le
	catalogage de ses documents.
	Tous les établissement du site sont utilisateurs

ANNEXE 2 : Projets impliquant des établissements du site Alsace

Projets relevant de la politique de site

CORTECS	Plateforme d'accès aux équipements d'excellence, aux ressources mutualisées de haute qualité scientifique et des formations scientifiques et techniques de pointe. https://cortecs.unistra.fr/
	Sont impliqués : tous les partenaires du site (unités de recherche), les ONR, SATT- Conectus
Numistral	Bibliothèque numérique patrimoniale https://www.numistral.fr Sont impliqués: Bnu, Unistra, UHA, BM de Mulhouse
UnivOAK	Plateforme d'archives institutionnelles des établissements alsaciens d'enseignement supérieur et de recherche de dépôt et d'accès libre (Open Access) aux publications scientifiques des chercheurs du site alsacien, quelle que soit leur discipline https://univoak.eu/Sont impliqués: Unistra, UHA, ENGEES, INSA, ENSAS, HEAR

Alliances

ECIU University	Alliance européenne
	https://www.groupe-insa.fr/partager/eciu-university
	Est impliqué : INSA Strasbourg via le Groupe INSA
EPICUR	Alliance européenne EPICUR
2022-2026 (48	https://epicur.edu.eu
mois)	Sont impliqués : Unistra, UHA
Eucor – Le	Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Eucor – Le Campus
Campus	européen », créé en 2015, regroupe cinq universités allemandes, françaises et
européen	suisse de la région du Rhin supérieur
	https://campuseuropeen.unistra.fr/
	Sont impliqués : Unistra, UHA

Grands projets lauréats PIA-France 2030

Disrupt 4.0	Cursus de formation visant à transmettre les compétences techniques et managériales indispensables pour accompagner la transformation numérique des entreprise
	https://www.alsacetech.org/formation40/
	Sont impliqués : Unistra, UHA, écoles Alsace Tech, Hear
ELAN	Éveil à la Liberté et à l'Autonomie dans un monde Numérique
2018- xxx	https://www.elan.uha.fr/ncu-elan/
	Sont impliqués : UHA
Fri-2A	Projet ASDESR (Accélération des stratégies de développement des
2023-2029	établissements ESR) visant à mieux se coordonner sur le territoire alsacien pour
	optimiser les candidatures aux appels à projets européens et créer une nouvelle
	dynamique commune pour renforcer la formation tout au long de la vie (FTLV)
	Sont impliqués : Unistra, UHA, Inserm, ENGEES
INCLUDE	INventer les Cursus de Licence de l'Université de Demain (PIA NCU)
2019-2028	https://include.unistra.fr/
ITI	Instituts Thématiques Interdisciplinaires incluant 4 EUR et 12 programmes
2021-2028	gradués (IdEx, EUR, SFRI-STAT'US)
	https://iti.unistra.fr/

	Sont impliqués : Unistra, Inserm, CNRS, tous les établissements du site et de Eucor
Noria	Nouvelle approche pour l'orientation post-bac en Alsace (2024-2034)
2019-2029	https://www.projet-noria.fr
	à compléter
Mat-Light 4.0	Projet piloté par le laboratoire IS2M de l'UHA dans domaine de la photopolymérisation. Il englobe l'innovation pédagogique (formation par projets) et le développement du continuum formation-recherche-innovation, en renforçant les réseaux académiques et les partenariats industriels de l'établissement. Sont impliqués: UHA, Unistra, CNRS
OPUS	Open University Strasbourg
2021-2028	Intégration et développement des IdEx et I-Sites (IDéES)
	https://www.unistra.fr/universite/organisation/services-centraux-1/domaine-
	dappui-aux-missions/projet-opus
	Sont impliqués : Unistra, CNRS, Inserm, les acteurs du territoire
PUI-A	Pôle universitaire d'innovation – Alsace
2022-2026	https://www.unistra.fr/communiques-presse/detail-des-communiques-et-
	dossiers/21724-pole-universitaire-dinnovation-pui-le-projet-pilote-par-
	<u>luniversite-de-strasbourg-obtient-85-m-deur</u>
	Sont impliqués : 20 partenaires dont Unistra, UHA, INSA, ENGEES, CNRS, Inserm,
	HUS, SATT – Conectus
Sens§us	Engagement stratégique de l'Université de Strasbourg pour les étudiants, la
2024-2034	durabilité et la société (AAP ExcellencES)
	https://savoirs.unistra.fr/eclairage/projet-sensus-une-bonne-dose-de-
	vitamines-pour-renforcer-notre-signature-et-aller-plus-loin
	Sont impliqués : Unistra, Inserm, CNRS, Ensas, Engees, INSA Strasbourg, les
	Hôpitaux universitaire de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la région
	Grand Est



Strasbourg, le 18 juin 2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration n°683-2025 du 18 juin 2025

Séance du 18 juin 2025

Sous la présidence de : Nathalie MOTTE, présidente

Membres en exercice : 29 titulaires et 9 suppléants
Ont assisté à la séance : 19 membres titulaires
Absents excusés : 7 absents dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 6 absents titulaires non excusés

Absents non excusés : 6 absents titulaires non excus

Titulaires présents :

Léo ATMANE est suppléé par Meftaha MEKOUAR, Béatrice BULOU, Emmanuelle CASTELLAN, Alain DIETERLEN, Murielle FABRE, Florence FORIN est suppléée par Jean VERNE, Bernard GOY, Philippe GEISS, Julie GIGOUT, Corinne HAJOSI; Volana JOLY est suppléée par Ryan AOUADHI, Nasser KHELIFI est suppléé par Thomas VOLTZENLOGEL, Anne MISTLER, Nathalia MOUTINHO, Nathalie MOTTE, Stéphane ROTH, Joseph SIMEONI

Pouvoirs:

Murielle FABRE donne pouvoir à Béatrice BULOU, Salem DRICI donne pouvoir à Anne MISTLER, Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Murielle FABRE Emmanuelle SUAREZ donne pouvoir à Nathalie MOTTE.

Titulaires excusés :

,Mathieu SCHNEIDER, Marie TERRIEUX, Caroline ZORN

Titulaires non-excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Nina CASATI, Aya HIMMER, Pierre JAKUBOWICZ, Dominique MASTELLI, Bertrand PAUVERT

Objet : Site alsacien de l'enseignement supérieur - Accord de coopération 2024-2028 entre les établissements associés

సాసాసాసా చచచచచ

REÇU EN PREFECTURE le 03/07/2025 L'Université de Strasbourg, établissement chef de file du site alsacien, est associée depuis 2009 à 6 établissements partenaires, à savoir l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg), la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (Bnu), l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (Ensas), l'Ecole Nationale du génie de l'eau et de l'environnement (Engees) et la Haute école des arts du Rhin (Hear).

Ensemble, les sept établissements partenaires, en collaboration étroite avec les organismes nationaux de recherche, portent une politique commune. L'ancrage territorial est marqué par les relations avec les différentes collectivités mais également par les liens transfrontaliers nombreux.

Au cours de la période écoulée 2018-2023, trois grands enjeux ont été partagés, à savoir :

- l'inscription dans un avenir européen,
- des ambitions d'excellence partagée selon quatre objectifs : grande ambition scientifique, transformations pédagogiques et numériques, politique documentaire de site, amélioration de la vie étudiante,
- l'ancrage dans de nouveaux espaces territoriaux et la prise en compte de nouvelles dimensions telles le développement durable et la responsabilité sociétale.

Ces enjeux ont été considérés à travers huit axes de développement, qui pour deux d'entre eux ont pris la forme de schémas directeurs :

- schéma directeur de la vie étudiante
- schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale ainsi qu'à travers des structures, des programmes majeurs et, progressivement, à travers des projets pluriannuels lauréats d'appels nationaux.

Les sept établissements ont souhaité poursuivre et développer cette collaboration en choisissent de renforcer les axes de développement stratégique du site selon quatre volets structurants :

- la vie étudiante au cœur de leur préoccupation, avec le lancement en 2024 du 3e Schéma Directeur de la Vie Etudiante en Alsace (SDVE-A) [AXE 1]
- la transition écologique et le développement soutenable (TEDS) [chap. III], en insistant sur leur diffusion auprès de tous les publics étudiants et personnels des établissements et leur rôle moteur dans la transformation des établissements d'enseignement supérieur [AXE 2 et 3]
- l'excellence partagée en recherche et en formation en les inscrivant dans une perspective européenne et internationale s'appuyant sur les apports des axes de la politique documentaire et du numérique [AXE 4 à 8];
- l'ancrage dans le territoire, s'appuyant sur un nouvel axe « Science en société » [AXE 9] ainsi
 que sur des éléments de gouvernance repensés, visant un meilleur partage des grands
 enjeux communs aux établissements ESR du site et aux collectivités territoriales
- [AXE 10]

Après délibération, le Conseil d'administration décide unanimement d'autoriser le Directeur à signer l'Accord de coopération 2024-2028 entre les sept établissements associés dans le cadre du site alsacien tel que joint en annexe.

Vote

Votants ; 19 Pour : 19 Contre : 00 Abstention : 00

Adopté

> Nathalie Motte Présidente

> > REÇU EN PREFECTURE le 03/07/2025

Application agréée E-Jegalite.com

99_DE-067-200028124-20250618-DELIB_683_2